

**ATELIER MAGHRÉBIN SUR LES LIENS  
ENTRE LES SECTEURS AGRICOLE ET  
AGRO-ALIMENTAIRE**

**NOUAKCHOTT, MAURITANIE**

**24 - 25 OCTOBRE 2001**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DU NORD  
SNEA-TUNIS**



## AVANT PROPOS

L'agriculture continue à jouer un rôle fondamental dans les économies maghrébines, malgré les efforts importants et les moyens appréciables mobilisés par les pays maghrébins pour diversifier leurs économies.

Les réformes introduites par les plans d'ajustement structurel mis en place dans les années 80, celles rendues nécessaires par l'adhésion de certains pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou à l'occasion de la conclusion d'accords d'association avec des pays tiers (Union européenne, pays arabes...) ont certes permis de desserrer certaines contraintes, de restaurer les lois du marché et de corriger certaines mauvaises allocations de ressources, mais il n'en demeure pas moins que des contraintes handicapantes pesant sur le secteur agricole demeurent non levées (foncier, sous bancarisation, circuits de distribution déficients, ...).

De même, à l'aval, le secteur agro-alimentaire essentiel pour le développement d'une agriculture compétitive et exportatrice ainsi que pour l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur agricole, en dehors de quelques filières exportatrices dans les secteurs des légumes et fruits et des produits de la pêche, est resté cantonné dans les activités de première transformation, alors que l'évolution dans le monde est à la sophistication des produits qui subissent jusqu'à trois transformations et où des éléments comme le marketing, le label, l'emballage entrant dans le coût final du produit valent plus que la matière première elle-même.

Ce secteur est resté dans la plupart des cas déconnecté du secteur agricole, soit parce que doté de faibles moyens financiers et humains, il est incapable d'asseoir des relations de partenariat basées sur des contrats de culture, soit parce que, soumis à la pression d'une demande forte et que l'agriculture locale ne peut satisfaire ses besoins en matières premières en partie ou en totalité, il a alors développé des unités de production extraverties transformant des matières premières importées, soit également parce que les deux secteurs (agricole et agro-alimentaires) n'ont pas réussi à bâtir des structures professionnelles capables de les représenter correctement et de développer des synergies profitables aux deux secteurs.

L'effet d'entraînement qu'aurait pu jouer le secteur agro-alimentaire s'en est trouvé ainsi réduit.

Le rapport préparé par le consultant a servi de support principal aux travaux de l'atelier<sup>1</sup> qui s'est tenu à Nouakchott les 24 et 25 octobre 2001. Cet atelier a été organisé pour permettre de discuter et d'analyser des questions essentielles pour les pays de la sous-région.

---

<sup>1</sup> Organisé par l'Unité de l'assistance aux politiques du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord de la FAO à Tunis (SNEP) avec la collaboration de la Sous-Division de l'assistance aux politiques du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient au Caire (RNEP).

Les contributions figurant dans le présent ouvrage ont été préparées par M. Michel Labonne, chargé de mission à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), Montpellier, France, en ce qui concerne «les éléments pour une stratégie agro-industrielle» et par M. Mouldi Zouaoui, consultant à l'Unité de l'assistance aux politiques agricoles, en collaboration étroite avec le coordonnateur, M. Ghalloudi, en ce qui concerne les «Secteurs agricole et Agro-alimentaire: Bilan, défis et perspectives».

Cette dernière contribution a été préparée à partir des informations économiques, financières et techniques disponibles que l'expert a pu collecter, et des entretiens qu'il a eus avec des responsables au sein de l'administration et de la profession, lors des visites qu'il a effectuées dans les différents pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Un rapport de synthèse sur l'état des secteurs agricole et agro-alimentaire dans les pays de la sous-région a été rédigé par l'expert faisant ressortir les contraintes, les atouts et les potentialités identifiés et les politiques à mener pour redynamiser ces deux secteurs, accroître les synergies entre eux et améliorer leur compétitivité pour qu'ils puissent résister à la concurrence étrangère lors de l'ouverture des marchés maghrébins.

Les retombées de cet atelier contribueront, sans aucun doute, à apporter des éléments de réponse aux questions posées.

Santiago Funes  
Directeur  
Division de l'assistance aux politiques

Mustapha Sinaceur  
Représentant sous-régional  
Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Avant propos	1
Liste des abréviations	4
Résumé des débats	5
Conclusions et recommandations	11
Éléments pour une stratégie agro-industrielle – <i>Rapport préparé par M. Michel Labonne</i>	27
Les secteurs agricole et agro-alimentaire dans le Maghreb : Bilan, perspectives et défis – <i>Rapport préparé par M. Mouldi Zouaoui</i>	35
Annexe 1: Programme de l'atelier	98
Annexe 2: Liste des participants	100

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>U.M.A</b>	Union du Maghreb Arabe
<b>O.M.C</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>U.E</b>	Union Européenne
<b>D.T</b>	Dinar Tunisien
<b>D.H</b>	Dirham Marocain
<b>HACCP</b>	Hasard Analysis and Critical Control Point
<b>I.A.A</b>	Industrie Agroalimentaire
<b>ONICL</b>	Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (MAROC)
<b>OAIC</b>	Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
<b>OC</b>	Office des Céréales (Tunisie)
<b>EACCE</b>	Etablissement Autonome de Contrôle et de coordination des Exportations
<b>CEPEX</b>	Centre de promotion des Exportations
<b>PAS</b>	Plan d'Ajustement Structurel
<b>PASA</b>	Plan d'Ajustement Structurel Agricole

## RÉSUMÉ DES DÉBATS

### 1. INTRODUCTION

La FAO et le Ministère du développement rural et de l'environnement de la République islamique de Mauritanie ont organisé, les 24 et 25 octobre 2001 à Nouakchott, un Atelier sur l'Amélioration des Liens entre les Secteurs Agricole et Agro-alimentaire.

La séance d'ouverture de cet Atelier a été présidée par Monsieur **Diarra Mamadou**, Secrétaire Général du Ministère du développement rural et de l'environnement en présence de:

- Monsieur le Secrétaire Général par Intérim du Ministère des affaires étrangères et de la coopération;
- Monsieur le Secrétaire Général par Intérim du Ministère des mines et de l'industrie;
- Monsieur Skirah Ahmed, Représentant du secrétariat de l'UMA;
- Monsieur Adnan Al Fares, Représentant de la FAO à Nouakchott.

L'Atelier a regroupé:

- Les Experts des pays membres de l'UMA;
- Le Coordonnateur / SNEP, du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord de la FAO à Tunis;
- Le Représentant du Centre du Développement sous-régional pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Tanger (Maroc);
- Le Représentant de la Banque mondiale à Nouakchott;
- Les Experts – Consultants internationaux.

Le nouvel environnement créé par la globalisation des échanges, les accords d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de création de zones de libre échange conclus avec des pays tiers d'une part, et les mutations que connaissent les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire au niveau international d'autre part, incitent les pays membres de l'UMA à asseoir une politique et concevoir une stratégie à même de permettre de relever les défis posés par cet environnement et de faciliter l'insertion des économies maghrébines dans l'économie mondiale.

### 2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

Les principaux objectifs assignés à cet Atelier sont énumérés ci-après:

- permettre aux experts des pays membres de l'UMA d'échanger leurs expériences sur l'amélioration des liens entre les secteurs agricole et agro-alimentaire;

- identifier les contraintes freinant le processus d'intégration de l'agriculture et du secteur des industries de transformation des produits agricoles;
- proposer des mesures et actions appropriées permettant de lever ces contraintes; et
- identifier les principaux axes d'assistance technique et d'expertise de la FAO au profit des pays de l'UMA.

### 3. LES TRAVAUX DE L'ATELIER

Le bureau de l'Atelier était constitué par:

- M. Baba Ould Boumeïss, Directeur des politiques, de suivi et d'évaluation, Président de la Session;
- M. Amarouyache Abdelbaki, Rapporteur de la Session;
- M. Messai Lotfi, Rapporteur de la Session

Les travaux de l'Atelier ont porté sur:

1. La présentation du Centre de développement sous-régional pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) par Mme Andrianasolo Aimée, Experte auprès du CDSR/AN pour l'Afrique du Nord à Tanger.
2. L'intervention de M. Mouldi Zouaoui, (Expert consultant auprès du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord de la FAO) qui a concerné la problématique et les perspectives des secteurs agricole et agro-alimentaire dans les pays de l'UMA, ainsi que les moyens de renforcement de la synergie entre ces secteurs et de leur préparation aux mutations que connaissent ces secteurs sur le plan international.

Sa contribution a focalisé principalement sur:

- La présentation de la situation générale du secteur agricole (production et marchés des pays membres de l'UMA);
  - La présentation du secteur agro-alimentaire des pays de l'UMA;
  - La présentation de propositions pour le renforcement de la synergie entre les secteurs agricole et agro-alimentaire;
  - La présentation des grandes mutations internationales du secteur agro-alimentaire;
  - La présentation des éléments pour une politique de partenariat à l'échelon international; et
  - La présentation des éléments pour une coopération maghrébine plus intense.
3. La présentation par chaque Représentant des pays membre de l'UMA, de la situation agricole et agro-alimentaire à son niveau ;
  4. L'intervention de Mme Béatrice Labonne, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, sur le projet du budget - programme pour l'exercice biennal 2002 – 2003. Sa présentation a notamment porté sur le renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce électronique dans les pays du bassin

méditerranéen ainsi que les travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine du *CODEX Alimentarius*.

A la lumière des discussions et débats, un consensus s'est dégagé autour d'un ensemble de mesures et recommandations susceptibles d'améliorer la rentabilité et l'efficacité des secteurs agricole et agro-alimentaire et de renforcer la synergie entre ces deux secteurs. Elles sont présentées ci-après. Certaines de ces recommandations pourraient faire l'objet de projets d'assistance technique à la demande des gouvernements de la sous-région.

**Pour accroître les rendements du secteur agricole il y a lieu de :**

- Faciliter l'immatriculation des exploitations agricoles, l'identification des exploitants et prendre des mesures incitatives pour instaurer un marché de la terre qui fonctionne.
- Améliorer le financement de l'investissement et de l'exploitation des fermes agricoles en adaptant les crédits au type d'exploitation (nature des garanties, durée et taux d'intérêt) en assouplissant et en facilitant les conditions d'accès au crédit.
- Elargir et encadrer les crédits (cibler des populations couplées à des projets).
- Prendre des mesures incitatives pour la transmission de l'exploitation (retraite, aide à l'installation des jeunes diplômés...) dans le but de rajeunir la population des exploitants, en améliorer le niveau culturel et faciliter la diffusion des techniques culturales et de gestion moderne.
- Sécuriser l'activité pour en faciliter le financement par la création d'une assurance mutuelle, dans le cadre d'une solidarité nationale (implication de l'Etat, des banques et du Secteur agricole).
- Concentrer l'offre, professionnaliser les relations et augmenter la valeur ajoutée du secteur.

**Afin de faciliter la formation et la modernisation de la gestion, la circulation et l'exploitation de l'information, les mesures suivantes sont nécessaires :**

- Aide de l'Etat en matière de ressources humaines (mise à disposition de compétences).
- Contractualiser les relations administratives – organisations.
- Doter les structures d'encadrement de la profession de ressources financières suffisantes et permanentes et alléger les contrôles administratifs en matière de gestion de ces structures.
- Favoriser, soutenir et renforcer les interprofessions.
- Favoriser la création des structures librement élues représentatives et crédibles.
- Améliorer l'efficacité de la vulgarisation.

**Pour améliorer la transparence des transactions et renforcer la concurrence il y a lieu de :**

- Doter les marchés de moyens matériels suffisants (informatiques, calibreuses...).
- Introduire la normalisation au niveau du conditionnement.
- Imposer le respect des règles d'hygiène.
- Promouvoir le regroupement des producteurs (avantages aux coopératives et autres structures concentrant l'offre).
- Améliorer l'information (offre, demande, prix...).
- Ouvrir la distribution en gros aux moyens modernes de distribution (centrale d'achat, hypermarchés...).
- Supprimer la dualité (marché local – marché d'export).

**Pour diversifier les produits destinés à l'export et en améliorer la compétitivité :**

- Renforcer la recherche et le développement de produits adaptés à la demande (consommation en frais, produits de transformation, produits d'exportation, etc.).
- Cibler les populations et adapter les techniques aux populations cibles (femmes rurales...).
- Contribuer à la formation des exploitants à la tenue de comptabilité simplifiée, à exploiter les informations économiques.
- Développer la recherche sur les productions biologiques et la protection du potentiel génétique.
- Impliquer la profession dans l'établissement des priorités des programmes.
- Inciter et promouvoir l'insertion des producteurs dans une politique de promotion de la qualité et de respect des normes d'hygiène.
- Soutenir les efforts de diversification de la production et d'amélioration du packaging.

**Pour améliorer la productivité et la compétitivité des industries agro-alimentaires (niveaux local et sous régional) :**

- Mettre en place un plan de mise à niveau.
- Accélérer la restructuration des entreprises publiques.
- Inciter à la création d'interprofession par filière capable de gérer les conflits, de faire respecter les contrats de culture et diffuser l'information et faciliter la formation.
- Adapter les statuts et définir le rôle et les attributions de chacune des structures d'encadrement et la doter de moyens humains et matériels pérennes.
- Créer et/ou réactiver les comités CODEX.
- Favoriser le recrutement des compétences par les PME et PMI.

- Augmenter la synergie avec l'amont.
- Moderniser l'outil de production et les techniques de gestion.
- Fabriquer les produits adaptés à la demande et pouvant être concurrentiels à l'exportation.
- Clarifier le rôle des structures d'encadrement.
- Diversifier les destinations, les variétés exportées, améliorer la compétitivité.
- Développer les synergies entre marché local et marché d'export.
- Réduire les coûts de la logistique.
- Développer et adapter le transport, le tri, le calibrage et l'emballage des produits.
- Améliorer la qualité de l'infrastructure (rail, routes, transport aérien et maritime) et les services rendus par les sociétés opérant dans ce secteur.
- Développer les centres de formation professionnelle pour une meilleure conduite des installations, un meilleur entretien et une meilleure conception des produits.
- Aider à la rénovation et à l'adaptation des gammes de production au goût des consommateurs.
- Développer les capacités de froid et éviter qu'elles ne servent à des fins spéculatives.
- Réduire les pertes le long de la filière.
- Augmenter la valeur ajoutée des produits à commercialiser.
- Etaler les campagnes de transformation et rallonger la durée de vie des produits.

**Pour améliorer la synergie amont-aval il y a lieu de :**

- Développer la pratique des contrats de culture, en faire respecter l'application.
- Développer, réactiver et renforcer l'instauration de tradition de dialogue au sein des interprofessions et les doter de moyens permanents (humains et matériels) pour les rendre opérationnelles.
- Développer les centres de gestion, la formation et l'information économique pour permettre le dialogue constructif au sein de l'interprofession.
- Faciliter l'accès au crédit aux industriels pour leur permettre de faire face aux pics d'une activité saisonnière.

**Pour faciliter la circulation des produits, concentrer les potentialités communes et accroître le commerce intra et inter-maghrébin il y a lieu de :**

- Mettre en place un réseau des organisations professionnelles dans la sous-région.
- Homogénéiser les normes et instaurer un réseau maghrébin des comités CODEX.
- Favoriser l'échange d'information, des compétences et des technologies.

- Encourager à l'occasion des restructurations industrielles, les participations croisées entre entreprises maghrébines et le partenariat avec les firmes multinationales.
- Harmoniser la réglementation en matière de transport et de normes des moyens de manutention et coordonner les politiques d'équipement.
- Améliorer et assouplir le support juridique.
- Améliorer les prestations de l'administration.
- Accélérer l'intégration des marchés maghrébins.

Les débats et les discussions ont permis également d'identifier certains sujets importants qui pourraient nécessiter l'assistance et l'expertise de la FAO. On citera notamment:

- La mise en place d'un réseau maghrébin entre les observatoires nationaux d'agriculture et les organisations professionnelles.
- L'assistance à la mise en place de contrats de culture entre les intervenants dans la production et la transformation des produits agricoles.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'agriculture occupe une place stratégique dans les plans de développement des pays de l'UMA du fait de sa contribution importante à l'emploi, aux exportations et à la cohésion sociale de ces pays.

L'agriculture maghrébine a réalisé des progrès certes importants mais les taux de croissance ne sont pas en adéquation avec les moyens mobilisés et les besoins croissants des populations.

Elle a atteint les limites compatibles avec un développement durable, en matière de mobilisation quantitative des ressources naturelles, son développement passe désormais par une plus grande intensification des cultures et de l'élevage dans les périmètres irrigués, une valorisation meilleure de l'eau, l'utilisation optimale des engrais et des moyens de lutte contre les prédateurs et l'amélioration des rendements.

L'adoption de programmes d'ajustement structurels dans les années 80 a suscité de profondes réformes économiques et structurelles dans les pays de l'UMA: la libéralisation du commerce extérieur, la suppression des subventions aux intrants et la privatisation en ont été les instruments privilégiés.

La mondialisation des échanges, l'adhésion à l'OMC et les accords d'association avec l'UE ont induit des changements radicaux dans l'environnement des agriculteurs maghrébins.

Cependant les contraintes majeures et handicapantes dont souffre l'agriculture maghrébine demeurent non levées:

- Les problèmes fonciers, du fait de leur sensibilité et de leur complexité, n'ont pas encore reçu de solutions satisfaisantes.
- Le financement de l'agriculture, la sécurisation de l'activité et l'organisation et la professionnalisation des relations entre les acteurs des filières laissent encore à désirer.
- Le niveau culturel et l'âge de la majorité des exploitants, la faiblesse des moyens de la recherche, de la formation et de la vulgarisation freinent la diffusion des nouvelles techniques et contribuent à la trop grande dépendance de ce secteur vis-à-vis des aléas climatiques.
- Les circuits de commercialisation des produits agricoles demeurent longs, manquent de concurrence et de transparence.
- L'agriculteur, du fait de la faiblesse de ses moyens financiers, du manque d'infrastructures de stockage et de transport et, pour des raisons de sécurité vis-à-vis des aléas climatiques, pratique souvent la vente sur pied. Ce qui le coupe de son marché et le rend dépendant des intermédiaires (groupeurs ou ramasseurs, fournisseurs d'intrants...) pour l'accès aux informations sur les exigences des clients et les prix du marché notamment, de ce fait l'agriculteur se privera des

améliorations qu'il peut apporter à ses revenus par une meilleure valorisation de sa production; il continuera à produire des variétés dont la demande et/ou le prix a baissé, à cueillir sa production à un stade de maturation incompatible avec la destination et l'usage (transformation, consommation, conditionnement...) et le type de manutention.

- L'atomisation de l'offre qui, en l'absence de structures professionnelles efficaces (coopératives, associations...) ne permet pas l'optimisation des revenus, par le groupage des transports, le conditionnement de la production, la diffusion de l'information technique et économique ainsi que la négociation en position de force vis-à-vis des transformateurs ou autres intermédiaires et d'imposer le respect de pratiques contractuelles afin de sécuriser les relations et améliorer la qualité.
- Une production insuffisante incapable de répondre le plus souvent aux besoins en qualité et en quantité pousse à des comportements spéculatifs incompatibles avec l'instauration de relations de confiance et professionnelles avec l'aval.
- La segmentation du marché en un marché local où se déverse une production de qualité médiocre, non conditionnée, non triée, non calibrée et un marché à l'exportation où les produits répondent aux exigences strictes imposées par un cahier des charges établi par les importateurs en matière de qualité, de conditionnement et d'emballage.
- L'existence d'un marché local exigu et peu rémunérateur, outre qu'il ne favorise pas l'innovation et la qualité, ne permet pas l'instauration de partenariat équilibré avec les transformateurs et autres acteurs, à travers des relations contractuelles engageantes, mais favorise par contre la spéculation.
- L'absence de structures professionnelles efficaces dotées de moyens financiers et humains ne leur permet pas de prendre totalement en charge des actions de développement dont l'état veut s'en désengager.
- Les attributions des différentes structures d'encadrement (chambres, associations professionnelles, coopératives...) mériteraient d'être mieux définies pour éviter «des compétitions» contre-productives entre elles.
- Les industries agro-alimentaires sont les activités les plus anciennes du secteur des industries manufacturières dans les pays du Maghreb. Elles jouent un rôle important dans la couverture des besoins internes, l'exportation, l'emploi et la valorisation des productions agricoles. Elles occupent souvent la première ou la seconde place dans le secteur des industries manufacturières.
- La contribution du secteur agro-alimentaire pourrait être plus importante, en effet l'expérience montre que plus un pays est développé plus la part relative de l'agriculture dans le PIB diminue et celle de l'agro-alimentaire augmente.
- Il existe un lien étroit entre les secteurs agricole et agro-alimentaire; une croissance agricole durable est nécessairement fondée sur un secteur agro-alimentaire moderne et dynamique. L'inverse est également vrai: un secteur agro-alimentaire aux performances modestes freine l'émergence d'une agriculture moderne et performante.
- Toute politique de développement devrait considérer les deux secteurs (agricole et agro-alimentaire) comme un secteur unique intégré.

- Les activités de première transformation des produits agricoles restent dominantes dans le secteur des industries agro-alimentaires. En effet les activités de meunerie, de trituration des graines et d'abattage d'animaux représentent près de 40 à 50 pour cent de la production du secteur.
- Sur le plan du nombre, les micro-entreprises ou les PMI individuelles telles que les boulangeries, les moulins traditionnels, les huileries, les unités de semi-conserves de légumes, représentent souvent près de 80 pour cent des unités agro-alimentaires.
- Ce secteur dominant de l'entreprise familiale est orienté vers le marché local et ne dispose que de faibles moyens techniques, financiers et humains.
- L'approvisionnement en intrants est fait souvent sur le marché et subit de ce fait les fluctuations de la production agricole tant sur le plan de la qualité que celui des quantités et des prix.
- Les taux d'utilisation des capacités de production sont souvent modestes (entre 15 et 60 pour cent selon les branches d'activité) du fait des problèmes d'approvisionnement en matières premières et/ou de financement (les entreprises ne peuvent pas faire face aux pics d'une activité saisonnière) d'une part, et du non-étalement de la production (campagnes de 15 à 40 jours) et de l'exiguïté du marché local d'autre part.
- La technologie et les équipements sont obsolètes.
- La main d'œuvre utilisée, souvent occasionnelle, est insuffisamment qualifiée (70 pour cent de la main d'œuvre utilisée a un niveau d'instruction primaire), ce qui a des conséquences sur les coûts de production (conduite et entretien des équipements insuffisants...) ainsi que sur les possibilités de partenariat.
- Le secteur continue à fabriquer des produits en phase de déclin ou à faible valeur ajoutée (le double concentré de tomate, l'huile lampante, la sardine à l'huile...). Il est incapable d'anticiper les demandes du marché et encore moins d'agir pour influencer le comportement du consommateur, faute de moyens financiers et humains lui permettant de disposer de capacité de recherche et développement.
- Il existe certes quelques grosses unités, souvent étatiques au départ, fortement capitalistiques. Elles ont été créées pour répondre aux besoins urgents et essentiels des populations en produits de base (semoule, farine, huile, sucre...). Elles sont souvent extraverties, sans liaisons avec la production locale pour leur approvisionnement en matières premières.
- Le secteur des industries agro-alimentaires pour bien des filières de production n'a pas su s'adapter aux évolutions des goûts des consommateurs. N'ayant pas su innover et diversifier sa production et intéresser des «marques» pour un partenariat technique, il est resté sur des produits de qualité médiocre, dépassé au niveau du conditionnement et de l'emballage (chocolat, confiserie, yaourts et crèmes dessert, plats cuisinés...). Tous ces éléments exposent les unités de production, en cas d'ouverture du marché, à des risques sérieux pouvant aller jusqu'à la disparition faute de pouvoir résister à la concurrence étrangère.
- La forte protection dont continuent de bénéficier certaines branches du secteur, malgré la mise en place du PAS, depuis plus de 15 ans, dans les pays de l'UMA, explique le retard pris par les industries maghrébines dans leur mise à niveau, la

fragilité de plusieurs entreprises et le maintien de leur activité à un premier stade de transformation.

- Certaines autres branches du secteur sont handicapées par la forte protection dont bénéficie le secteur agricole surtout pour les produits de base, en effet il ne faut pas perdre de vue que les produits agricoles bruts ou même semi-transformés, constituent, en tant que matière première, un élément de coût important pour les industries de transformation finale.
- Il existe cependant un secteur exportateur, notamment dans la transformation et le conditionnement des fruits et légumes et des produits de la mer qui, pour se conformer aux exigences de l'Union européenne en matière de normes d'hygiène et de techniques de production, a renouvelé ses équipements et réalise de bonnes performances à l'exportation.
- Les usines des industries agro-alimentaires, en dehors des centrales laitières et sucreries, ne disposent pas pour la plupart de laboratoires de contrôle qualité.
- En dehors du secteur exportateur (conditionnement des fruits et légumes et produits de la mer), le secteur ne dispose pas de structures professionnelles de dialogue et de concertation (associations professionnelles, interprofession, chambres professionnelles) et, lorsqu'elles existent, elles n'ont que de faibles moyens humains et matériels qui ne leur permettent pas de remplir correctement leur rôle.
- Cependant, plusieurs structures d'encadrement du secteur ont été créées comme mesures d'accompagnement à la libéralisation de l'économie et au désengagement de l'Etat (centres techniques, groupements interprofessionnels, syndicats de producteurs, associations professionnelles...). Mais ces structures ont souvent des attributions non clairement définies et des missions qui se chevauchent. Certains organismes, existant avant la libéralisation de l'économie, ont besoin d'adapter leurs statuts et leur mode d'intervention au nouveau contexte. Elles offrent à leurs adhérents une gamme de services assez réduite, souvent faute de moyens humains et matériels suffisants.
- Comme pour le secteur agricole certaines structures (coopératives, associations, groupements...) au lieu d'être considérées comme des mécanismes de concentration de l'offre, de diminution des risques, de réalisation d'économie d'échelle et de concertation sont, au contraire, souvent utilisées comme instruments de la politique de l'Etat.
- L'environnement institutionnel et juridique doit également évoluer pour créer le cadre favorable à la libre entreprise. En effet, la performance des interventions publiques se mesure surtout par l'harmonisation du dispositif fiscal, par l'efficacité et la célérité des contrôles de qualité, la transparence et la rapidité des arbitrages de conflits et par la stabilité et le respect du cadre juridique établi.

Partant de ce constat et de l'identification des contraintes et des insuffisances les plus importantes, les recommandations suivantes sont proposées afin d'améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et agro-alimentaires, de densifier leur relation et d'accroître leur synergie les préparant ainsi à l'ouverture des marchés et à leur intégration à la globalisation des échanges.

**✓ Au niveau de la production agricole**

- Développer les programmes de recherche, de vulgarisation et de formation agricoles en impliquant la profession pour que la production agricole soit en adéquation avec les exigences du marché en matière de qualité variétale, de prix et améliore ses techniques culturales et sa compétitivité.
- Rationaliser et organiser le marché des intrants, particulièrement celui des semences et des produits phytosanitaires, en matière de respect des qualités des produits commercialisés.
- Favoriser la création de structures permettant la concentration de l'offre (coopératives, associations professionnelles...).
- Inciter, soutenir et fédérer les initiatives en faveur d'une politique de qualité en favorisant la mise en place d'un cahier des charges qui doit déboucher sur un «label international» de toute la production agricole qui doit profiter de l'image véhiculée par d'autres produits, touristiques notamment.
- Encourager et aider à la mise en place des centres de gestion pour vulgariser la tenue de comptabilité simple et les modes de calcul de prix de revient, de façon à faciliter le dialogue producteur-transformateur.
- Développer et encourager la recherche, la vulgarisation et la production de variétés répondant aux besoins spécifiques des transformateurs pour réduire la concurrence du marché des produits frais, permettant ainsi de fidéliser les acteurs intervenant à l'aval de la production agricole et de favoriser des rapports de partenariat entre les différents acteurs de la filière, basés sur l'établissement et le respect de relations contractuelles.
- Développer et adapter les crédits bancaires aux conditions des agriculteurs en matière de taux, de durée et de garanties exigées.
- Favoriser la création d'un marché réel de la terre pour accroître la mobilité, favoriser le rajeunissement et accroître le niveau culturel des exploitants.
- L'amélioration du revenu de l'agriculteur doit être à la base de toute réforme. C'est elle qui permettra de tirer la profession vers le haut et de faciliter la diffusion du progrès technique, la professionnalisation des relations entre les différents acteurs de la filière et la réduction, sinon la suppression, des comportements spéculatifs parce que l'agriculteur est sécurisé.

**✓ De la commercialisation des produits au niveau de la production agricole**

- Atténuer les écarts entre marché local et marché d'exportation en introduisant progressivement le calibrage et la normalisation des produits mis sur le marché local, d'autant plus qu'avec la libéralisation des marchés «l'homogénéisation» des modes de consommation fera que cet anachronisme représenté par la dualité marché national – marché international tendra à disparaître.
- Renforcer la concurrence et la transparence dans les marchés notamment en incitant au regroupement des petits producteurs et à la concentration de l'offre.
- L'amélioration de l'infrastructure commerciale, au stade de gros et de détail, et le renforcement de la réglementation relative à la qualité et aux normes des produits

commercialisés sur le marché local contribueront à l'amélioration de la valeur ajoutée des produits non exportables tout en permettant aux industries de transformation de mieux organiser leur approvisionnement, leurs activités industrielles et commerciales.

- Collecter et diffuser l'information économique (prix et variétés demandés) auprès des producteurs et leurs associations pour renforcer leur pouvoir de négociation et donc leur revenu.
- Renforcer la formation et l'information du consommateur sur les questions relatives à l'hygiène des produits alimentaires, la qualité, la nutrition, la manutention et le stockage des denrées alimentaires.
- Veiller à ce que la formation des prix se fasse au niveau des marchés de gros et de production.
- Adapter la réglementation des marchés de gros et de production aux exigences des moyens modernes de distribution de l'industrie agro-alimentaire.

#### ✓ **Au niveau de l'organisation de la profession**

- Promouvoir, inciter et soutenir l'organisation des rapports entre producteurs et transformateurs sur la base de contrats de culture qui, en sécurisant l'approvisionnement des uns et l'écoulement de la production des autres, contribuent à remédier à certaines défaillances et à améliorer la compétitivité du secteur de la transformation en augmentant les taux d'utilisation des capacités de production, en diminuant la multiplication des sources d'approvisionnement, et à améliorer les revenus des agriculteurs, parce que le développement du secteur agro-alimentaire est tributaire du bon fonctionnement des trois stades interdépendants de l'industrie: l'approvisionnement, la technologie de transformation et la commercialisation de la production.
- Pour ce faire, il y a lieu de réactiver, d'assainir, de soutenir et d'inciter à la création d'associations professionnelles (coopératives, chambres agricoles et industrielles et groupements interprofessionnels) représentatives et crédibles pour qu'elles puissent bénéficier de la confiance, de l'adhésion et du soutien de ses membres; elles doivent être dotées de moyens financiers et humains pérennes nécessaires à un fonctionnement efficient.
- Aider à la reconstitution de la filière par branche groupant tous les intervenants (producteurs, conditionneurs, transformateurs, logisticiens, exportateurs...) pour qu'elle soit le lieu où s'élaborent et se planifient toutes les décisions relatives à la filière, et où s'arbitrent tous les conflits dans un esprit de solidarité agissante.
- L'Etat doit créer les conditions d'amélioration de la compétitivité des produits agricoles et industriels en renforçant l'efficacité des structures de formation, de recherche et de vulgarisation et en impliquant de plus en plus la profession des secteurs agricole et agro-industriel dans la prise en charge de ces structures.

✓ **Au niveau de l'exportation**

- Renforcer les études de marchés et les accords commerciaux facilitant un plus grand accès aux marchés étrangers.
- Diffuser l'information économique sur les prix pratiqués et les exigences des marchés étrangers et contrôler celles – pas toujours désintéressées ou gratuites – véhiculées par les commerçants d'intrants intermédiaires ou importateurs.
- Aider et inciter à la diversification des destinations et à la diversification des produits commercialisés sur ces marchés (primes pour nouveaux marchés ouverts et nouveaux produits commercialisés par exemple).
- Renforcer le contrôle de qualité et promouvoir l'autocontrôle au sein des usines elles-mêmes, étant entendu que la qualité devient de plus en plus la condition nécessaire de positionnement durable sur les marchés d'exportation.
- Mettre en place des mécanismes de financement de l'investissement dans les technologies d'amélioration de la qualité afin de permettre aux entreprises de consolider et d'améliorer leurs positions sur les marchés extérieurs.
- Développer et consolider la synergie qui doit exister entre le marché intérieur et le marché extérieur porteur parce que, pour promouvoir et développer l'exportation, il faut s'appuyer sur des industries et des marchés domestiques solides.
- Veiller à ce que le marché local, en cas de production agricole défaillante, ne concurrence pas le marché d'exportation, quitte à l'approvisionner (le marché local) par recours à l'importation afin de fidéliser les clients et garder les marchés conquis.
- Des créneaux dans «la filière biologique» peuvent être développés par les entreprises.

✓ **Au niveau des services autour du produit**

- De plus en plus, le marketing, le conditionnement, le label contribuent plus à la valeur du produit transformé que la matière première elle-même, et combien de fois, partant d'un produit agricole de bonne qualité, bord champ, on arrive à un produit commercialisé ou transformé médiocre, car une manutention, un transport, un entreposage ou une conservation inappropriée, peut causer des dommages à la qualité du produit qui, en apparaissant plus loin à l'aval de la chaîne, peut être plus dommageable au produit final et au producteur en terme de revenu; c'est pourquoi une attention particulière doit être portée à ces problèmes et notamment ceux qui concernent les capacités de stockage et les stations de conditionnement et d'emballage.
- Développer les capacités de froid pour permettre l'étalement de la commercialisation, réguler les marchés et prolonger la durée de vie des produits. Il y a lieu de veiller à éviter que ces centres de stockage ne soient accaparés par les intermédiaires à des fins spéculatives.
- Encourager le conditionnement, le tri, le calibrage, le traitement avant le transport, l'emballage et le packaging des produits agricoles car ils constituent des arguments de vente et sont un facteur de valorisation de la production.

- Veiller à l'homogénéité de la qualité du produit, et accorder un soin particulier à l'emballage et à la qualité des services commerciaux car ce sont des atouts appréciés par les importateurs.
- Améliorer la qualité des services de transport (rail, route, air...) car le transport et la rapidité de la distribution peuvent contribuer à atténuer l'impact négatif sur la qualité des produits, causé par l'état des routes, la chaleur, la distance...
- Favoriser et organiser la concurrence, car la concurrence est le meilleur stimulant pour l'amélioration de la qualité, de la productivité, de la compétitivité et la recherche d'une meilleure efficacité économique. Il faut cependant que celle-ci soit progressive et sélective selon l'état de développement de chaque filière de production.
- Encourager et renforcer l'organisation des producteurs, car les producteurs inorganisés demeurent peu réceptifs à des actions de vulgarisation et sont dans l'incapacité, par définition, de mettre en œuvre des solutions de stockage et de conservation appropriée ou d'améliorer significativement leurs techniques de production; autant d'actions qui passent plus facilement si ceux-ci étaient groupés.
- De même, un des problèmes principaux qui entrave la commercialisation et l'échange d'informations, dans un flux de va-et-vient entre vulgarisateurs, chercheurs et producteurs, est le bas niveau culturel et la faiblesse organisationnelle des producteurs.
- Organiser et soutenir les efforts de mise à niveau des unités de transformation, car il existe des gisements de productivité pour l'accroissement des rendements agricoles, l'amélioration de la qualité de la matière première et la diversification et l'amélioration de la qualité des produits transformés et de leur emballage; et enfin l'optimisation de l'efficacité et du coût du transport; mais cette situation risque d'être bloquée tant que perdure la segmentation du marché entre local et export, la protection et l'absence de concurrence sur ce même marché intérieur.
- La situation actuelle caractérisée par un secteur dans sa grande majorité tourné vers le marché local, peu compétitif, utilisant des techniques culturelles et de production de «la génération précédente» risque d'empirer en cas d'ouverture des marchés à la concurrence.

#### ✓ **Au niveau de l'agro-industrie**

Le secteur de l'agro-alimentaire est caractérisé par de grandes inefficacités, certaines liées à la gestion, d'autres au marché et à l'environnement institutionnel: l'entreprise agro-industrielle maghrébine, en dehors des grosses unités étatiques (sucreries, centrales laitières...) est souvent de petite taille, sous-capitalisée, familiale, fermée à toute initiative de recyclage et de formation de ses ressources humaines, gérée de manière personnelle et selon des méthodes dépassées.

Toutes ces caractéristiques et inefficacités influent négativement sur la compétitivité du produit, aussi, y a-t-il lieu de:

- Inciter et promouvoir la mise à niveau des entreprises au niveau:

- Des équipements: réhabilitation et modernisation des procédés de fabrication
  - Des ressources humaines: formation, recyclage et recrutement de compétence
  - De la qualité: équipement des laboratoires de contrôle de qualité, certification ISO 9002, instauration du système HACCP.
- Consolider la libéralisation du secteur des IAA.
  - Etablir un prélèvement sur les matières premières importées servant à la production des produits de base (poudre de lait, huile brute, viande congelée...) pour ne pas donner «de bonus» à la transformation de produits importés au détriment de la production locale.
  - Instaurer et généraliser l'agrégé technique d'unités de production et régionaliser les structures d'agrégé pour les rapprocher des opérateurs.
  - Promouvoir la création d'un comité CODEX dans chaque pays, le suivi et le développement des normes alimentaires internationales.
  - Encourager la création d'un réseau maghrébin des comités CODEX.
  - Favoriser la création de laboratoires de contrôle de qualité par les privés et encourager les entreprises à instaurer et développer l'auto contrôle.
  - Poursuivre la restructuration et la privatisation des entreprises relevant du secteur public.
  - Encourager, inciter et développer la création d'interprofession par sous-filière.
  - Encourager, soutenir une plus grande professionnalisation des relations producteurs-transformateurs et plus généralement prestataires de services et asseoir leurs relations sur la base de contrats, définissant les devoirs et droits de chacun et en contrôler le respect (contrat d'approvisionnement ou de culture, contrat de transport, de conditionnement...).
  - Inciter, soutenir et fédérer les initiatives œuvrant en faveur d'une politique de la qualité et de promotion de l'origine et du label.
  - La normalisation des produits et le conditionnement sur le marché intérieur, l'intégration progressive des petits producteurs à cette politique (semi-conserves, confiseurs...).
  - Développer, moderniser et améliorer les infrastructures logistiques: transport, stockage, conditionnement et manutention.
  - Aider à la rénovation et diversification des gammes de production pour qu'elles répondent aux exigences du consommateur.
  - Encourager et aider à la mise au point de produits semi-transformés utilisables par l'industrie de transformation comme matière première (notamment les ingrédients donnant un apport nutritif, un arôme, de la texture ou de la couleur...) et à valoriser les sous-produits ce qui permettra l'amélioration de la valeur ajoutée des produits de base et partant leur compétitivité.
  - Développer les centres de formation professionnelle pour remédier aux carences relevées en matière d'entretien et de conduite des installations, d'analyses et de contrôle de qualité et en matière de gestion intégrée des entreprises.

**✓ Au niveau du partenariat**

- Accélérer l'intégration des marchés maghrébins et faciliter la libre circulation des marchandises afin de «concentrer» leurs potentialités pour attirer des partenariats du «type global» avec les multinationales.
- La coopération entre les pays du Maghreb dans le domaine de l'agro-alimentaire peut épouser plusieurs formes allant de l'achat en commun de matières premières dont ils sont tous importateurs (céréales, oléagineux...) à la réalisation de joint venture de capacités de production, en passant par le processing utilisant ainsi les capacités disponibles.
- L'exportation des produits agro-alimentaires est l'objet d'une concurrence de plus en plus dure; la coordination des politiques commerciales par les pays de l'UMA leur permettra de se maintenir sur leurs marchés et d'éviter les luttes fratricides.
- Saisir l'occasion de la restructuration/réhabilitation du secteur agro-alimentaire pour favoriser l'avènement d'entreprises maghrébines en partenariat avec un ou deux leaders sur le plan mondial (la privatisation du secteur sucrier dans trois pays du Maghreb peut être une occasion).
- Inciter, accélérer et soutenir la restructuration industrielle des unités de transformation et renforcer et encourager la mise en place d'un plan qualité par les entreprises.
- Développer, améliorer et renforcer les infrastructures de transport multi-modal afin de faciliter et réduire les coûts et les délais de transport des produits à travers les pays de l'UMA.
- Harmoniser la réglementation en matière de transport, coordonner les politiques d'équipement et homogénéiser, et normaliser les équipements de transport afin de rendre la circulation des marchandises entre les pays de l'UMA rapide et facile.

## **MATRICE**

## **MESURES - ACTIONS**

DOMAINE D'APPLICATION	OBJECTIFS	MESURES/ACTIONS
Foncier	Améliorer la rentabilité des exploitations	Mettre en place des mesures incitatives pour instaurer un marché de la terre qui fonctionne
Crédit	Améliorer le financement de l'investissement et de l'exploitation	Adapter les crédits aux types d'exploitation (nature des garanties, durée et taux d'intérêt) assouplir et faciliter les conditions d'accès au crédit, élargir et encadrer les crédits (cibler des populations couplées à des projets)
Rajeunissement de la classe d'âge des exploitants	Améliorer le niveau culturel des exploitants et faciliter la diffusion des techniques culturales et de gestion modernes	Mettre en place des mesures incitatives pour la transmission de l'exploitation (retraites, aides à l'installation des jeunes diplômés...)
Assurance	Sécuriser l'activité pour en faciliter le financement	Encourager la création d'une assurance mutuelle dans le cadre d'une solidarité nationale (implication de l'Etat, des banques et du secteur agricole)
Organisation de la profession	Concentrer l'offre, professionnaliser les relations et augmenter la valeur ajoutée du secteur, faciliter la formation et la modernisation de la gestion et la circulation et l'exploitation de l'information	<p>Aide de l'Etat en matière de ressources humaines (mise à disposition ...)</p> <p>Contractualiser les relations administration-organisations</p> <p>Doter ces structures de ressources financières suffisantes et permanentes</p> <p>Alléger les contrôles administratifs en matière de gestion de ces structures</p> <p>Créer, soutenir et renforcer les interprofessions</p> <p>Favoriser la création de structures librement élues représentatives et crédibles</p>
Circuits de distribution	Supprimer la dualité (marché local – marché d'export)	Doter les marchés de moyens matériels suffisants (informatique, calibreuses, palettiseurs...)
	Améliorer l'emballage  Introduire le calibrage des produits dans les marchés	Introduire progressivement la normalisation, le conditionnement, les règles d'hygiène  Promouvoir le regroupement des producteurs (avantages aux coopératives et autres structures concentrant l'offre)

DOMAINE D'APPLICATION	OBJECTIFS	MESURES/ACTIONS
	Renforcer la transparence des transactions et accroître la concurrence.	Améliorer l'information (économique, offres- demande, prix...) Ouvrir la distribution en gros aux moyens modernes de distribution (centrales d'achat, hypermarchés...)
Recherche, vulgarisation et formation	Améliorer la productivité et le revenu de l'agriculteur Améliorer le rendement de la vulgarisation Diversifier les produits destinés à l'export et en améliorer la compétitivité	Impliquer la profession dans l'établissement des priorités et des programmes de recherche et de vulgarisation. Encourager la recherche et le développement de produits adaptés à la demande (consommation en frais, produits de transformation, produits d'exportation etc.) Cibler les populations et adapter les techniques culturelles et de vulgarisation aux populations cible (femmes rurales, petits exploitants.) Contribuer à la formation des exploitants à la tenue de comptabilité simplifiée, à l'exploitation des informations économiques, etc. Accélérer et diffuser les résultats de la recherche sur les productions biologiques à développer
Industries agro-alimentaires	Améliorer la productivité Augmenter la synergie avec l'amont Moderniser l'outil de production et les techniques de gestion Fabriquer des produits adaptés à la demande et concurrentiels à l'exportation Clarifier le rôle des structures d'encadrement	Mettre en place un plan de mise à niveau des industries agro-alimentaires et en adapter les instruments de financement à la situation du secteur Favoriser et soutenir les programmes d'amélioration de la qualité et de labellisation dans les filières Encourager la généralisation de laboratoires de contrôle qualité dans les usines et inciter à la création de réseaux de laboratoires par les privés Inciter et promouvoir l'insertion des producteurs dans une politique de promotion de la qualité et de respect des normes d'hygiène Soutenir les efforts de diversification de la production et d'amélioration du conditionnement et du packaging Favoriser le recrutement des compétences par les PME et PMI

DOMAINE D'APPLICATION	OBJECTIFS	MESURES/ACTIONS
		<p>Accélérer la restructuration des entreprises publiques</p> <p>Inciter à la création d'interprofessions par filière capables de gérer les conflits, de faire respecter les contrats de culture, diffuser l'information et de faciliter la formation</p> <p>Adapter les statuts, définir et harmoniser les rôles et les attributions des structures d'encadrement et les doter de moyens humains et matériels pérennes</p> <p>Hâter la création d'un comité CODEX dans chaque pays</p>
Exportation	<p>Diversifier les destinations d'exportation et les variétés de produits à l'export, améliorer la compétitivité</p> <p>Développer les synergies entre marché local et marché d'export</p>	<p>Renforcer les études de marchés et la conclusion d'accords commerciaux</p> <p>Collecter l'information (les missions diplomatiques et les délégations commerciales...) sur les marchés, la concurrence et la faire diffuser auprès de la profession</p> <p>Réduire les écarts entre marché local et marché d'export en matière de normes et de règles d'hygiène et de santé</p> <p>Développer les stations de conditionnement et l'agrégage techniques des unités de production</p> <p>Développer les créneaux d'exportation de produits biologiques</p>
Au niveau des services autour des produits	<p>Augmenter la valeur ajoutée des produits à commercialiser</p> <p>Réduire les pertes le long de la filière</p> <p>Etaler les campagnes de transformation et rallonger la durée de vie des produits</p>	<p>Développer les capacités de froid et éviter qu'elles ne servent à des fins spéculatives</p> <p>Développer et adapter le transport, le tri, le calibrage et l'emballage des produits</p> <p>Améliorer la qualité de l'infrastructure (rail, route, transport aérien et maritime) et les services rendus par les sociétés opérant dans ce secteur(qualité, prix)</p> <p>Développer les centres de formation professionnelle pour une meilleure conduite des installations, un meilleur entretien et une meilleure conception</p>

DOMAINE D'APPLICATION	OBJECTIFS	MESURES/ACTIONS
		<p>des produits</p> <p>Aider à la rénovation et l'adaptation des gammes de production au goût des consommateurs</p>
Agriculture et agro-industrie	Accroître la synergie amont-aval	<p>Développer la pratique des contrats de cultures et en faire respecter l'application</p> <p>Développer, réactiver et renforcer l'instauration de tradition de dialogue au sein des interprofessions et les doter des moyens permanents (humains et matériels) pour les rendre opérationnelles</p> <p>Développer les centres de gestion, la formation et l'information économique pour permettre le dialogue constructif au sein de l'interprofession</p> <p>Faciliter l'accès au crédit aux industriels pour leur permettre de faire face aux pics d'une activité saisonnière</p>
Partenariat maghrébin et international	Faciliter la circulation des produits et concentrer les potentialités communes	<p>Accélérer l'intégration des marchés maghrébins</p> <p>Homogénéiser les normes et instaurer un réseau maghrébin des comités codex</p> <p>Favoriser l'échange d'informations et de compétences</p> <p>Encourager, à l'occasion des restructurations industrielles, les participations croisées et le partenariat avec les firmes multinationales</p> <p>Harmoniser la réglementation et les normes en matière de transport et de moyens de manutention et coordonner les politiques d'équipement</p> <p>Améliorer, actualiser et stabiliser l'environnement entrepreneurial</p> <p>Améliorer et assouplir le support juridique</p> <p>Améliorer les prestations de l'administration</p>

# ÉLÉMENTS POUR UNE STRATEGIE AGRO-INDUSTRIELLE

NOUAKCHOTT, MAURITANIE

24-25 octobre 2001

Rapport préparé par

Michel Labonne<sup>2</sup>

## Table des matières

	<u>Page</u>
1. Introduction	28
2. Le risque	28
3. La structure des marchés	29
4. La taille des opérateurs	30
5. Lignes d'évolution des industries agricoles	30
6. Les leçons de l'expérience	32
7. Les entreprises, l'Etat et le marché	33

---

<sup>2</sup> Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

## 1. INTRODUCTION

Etudier les mécanismes qui faciliteraient les relations entre l'agriculture et les industries agricoles ne peut se faire sans prendre en considération les différents opérateurs qui interviennent en amont et en aval de l'agriculture et de l'industrie de transformation. On peut citer les fournisseurs d'intrants spécifiques (matériel animal et végétal, ...) y compris le conseil et la R-D, puis en aval le transport, le stockage, le marketing et la distribution, y compris les spécificités des demandes finales, internes ou externes à un pays. Enfin, il ne faut pas oublier les Pouvoirs Publics, qui ont le souci de veiller à l'intérêt général et qui peuvent intervenir pour promouvoir les activités et contenir les dérapages du marché.

Les objectifs communs à tous ces opérateurs consistent à satisfaire les divers types de consommateurs, à accroître la valeur ajoutée tout le long de la filière, et à la répartir de façon équitable pour que chacun puisse y trouver son compte.

Pour ce faire, ils mettent en œuvre des moyens techniques, financiers et d'organisation. Quant au rôle de l'Etat, sauf cas particulier, il n'est pas d'entrer dans la production directe de biens et de services, mais de créer par son action des externalités positives (effets des infrastructures publiques, aides à l'organisation et à la régulation des marchés, ...) et des incitations (mesures «boite verte» des négociations internationales) pour faciliter l'action des opérateurs.

Les opérateurs fixent leur stratégie en fonction des risques, de la structure des marchés et de la taille des autres opérateurs de la filière.

## 2. LE RISQUE

La stabilisation des marchés représente un atout considérable pour le développement d'une filière dans un contexte de concurrence; on y contribue en diminuant le risque, ce qui permet d'accroître la valeur ajoutée dans un marché équilibré. On distingue trois types de risque:

- Le risque technique; lié à la maîtrise des techniques et des coûts de production, il porte sur les quantités produites et on tente de le réduire par la prévention contre les attaques de parasites, les accidents climatiques ou technologiques (équipements défectueux).
- Le risque économique; lié à la régulation des marchés, il peut réduire à peu de chose les revenus d'une bonne récolte par une forte chute des prix (effet King), si rien n'a été prévu et organisé pour réguler le marché.
- Le risque moral, lié à l'accomplissement des engagements réciproques des acteurs qui, quand ils ne sont pas respectés, font augmenter les coûts et notamment les coûts de transaction.

Le souci de réduire les risques doit être constant chez les opérateurs qui trouveront des avantages réciproques à la mise en place d'organisations techniques, économiques et institutionnelles, pouvant recevoir facilement le soutien de l'État.

### 3. LA STRUCTURE DES MARCHÉS

Dans les filières agro-industrielles, les relations verticales entre les opérateurs économiques se passent sur des marchés (ou des substituts de marché) présentant des structures diverses.

- **Marché concurrentiel:** il est souhaité, mais pas toujours réalisable car il implique un grand nombre de vendeurs et d'acheteurs, une circulation instantanée de l'information, des opérateurs de capacité économique semblable (donc peu capables d'influencer le marché); dans ces conditions, le prix est réellement concurrentiel.
- **Oligopole (ou oligopsonie) à frange concurrentielle:** nous rencontrons la configuration précédente, mais quelques vendeurs ou quelques acheteurs sont nettement plus importants que les autres. Leurs décisions d'achat ou de vente influenceront les cours du marché. De plus, comme ils sont peu nombreux, ils peuvent se concerter facilement et peser ainsi encore plus sur les prix, à la hausse ou à la baisse.
- **Oligopole (ou oligopsonie):** ici, la frange concurrentielle a disparu ou n'a pas eu le temps de se constituer. La concurrence est très réduite et la collusion est souvent présente. Un pouvoir de marché peut se manifester. Le monopole ou le monopsonie en sont les formes extrêmes.
- **Marché administré:** il représente en fait un substitut de marché où les prix et les quantités échangées sont fixés par l'autorité administrative.

Les échanges entre les producteurs agricoles et les transformateurs se réalisent le plus souvent dans un cadre d'oligopole ou de marché administré, avec parfois des formes mixtes (accords interprofessionnels validés par l'Administration).

La formation des prix est liée à la structure des marchés et l'on distingue:

- **Le prix de marché,** c'est-à-dire celui qui prévaut sur un marché où l'information circule bien et qui est observé sur un marché donné à un moment donné (ex: mercuriales de gros ou de détail).
- **Le prix de gré à gré:** il est issu d'une négociation particulière entre un acheteur et un vendeur et peut mieux prendre en compte que le prix du marché de certaines conditions particulières (quantité, qualité, ...).
- **Le prix contractuel:** lié à un engagement de livraison et d'acceptation d'une certaine quantité d'un produit identifié (origine, qualité, ...) à un moment déterminé, il est indiqué, ainsi qu'éventuellement ses éléments de calcul, dès la signature d'un contrat de production.
- **le prix fixé:** annoncé souvent en début de campagne se rencontre surtout sur les filières administrées, peu susceptibles de flexibilité.

Il est possible de rencontrer sur une même filière des formes d'échange correspondant à des structures de marché différentes, variant avec la région, le niveau de la filière et les formes des sous-filières (artisanales, industrielles, ...); on peut trouver côte à côte des unités de transformation utilisant les unes des contrats de production et les autres s'approvisionnant sur les marchés. L'homogénéité est rarement la règle dans un système

dynamique, où des unités anciennes bien gérées coexistent face à des unités plus modernes.

Cependant, la dynamique joue toujours en faveur d'une concentration horizontale, tandis que se développent des techniques de relation entre l'agriculture et l'industrie (comme les contrats de production) qui entraînent des phénomènes d'intégration ou de quasi-intégration verticale et qui finissent par faire de certains opérateurs les chefs de file de la filière.

La formation des prix peut être gênée par l'existence d'un double secteur quand un produit peut indifféremment s'utiliser pour la consommation en frais ou pour la transformation, comme cela est souvent le cas pour les fruits et légumes; en fonction de la récolte, les approvisionnements des industries pourront être difficiles et chers, ou au contraire très bon marché, avec le risque de créer un «cycle», et les contrats de production ne sont pas automatiquement la panacée.

#### **4. LA TAILLE DES OPÉRATEURS**

La taille des opérateurs sur une filière peut être très variable. L'hétérogénéité est normalement la règle, mais on note une tendance à se regrouper par affinité de taille, d'où les différentes formes que peuvent prendre les sous-filières (auto-consommation, artisanales, semi-industrielles, industrielles). Autrefois, on avait l'habitude de simplifier la situation dans les IAA en se référant à un marché en «diabolo», où de nombreux agriculteurs échangeaient avec peu de transformateurs, qui livraient leurs produits à de nombreux grossistes. Ce schéma, typique d'une filière semi-industrielle, n'est plus aujourd'hui de mise dans l'EU, parce que la grande distribution et les flux d'importation et d'exportation le bouleversent, sans toutefois le faire totalement disparaître.

De l'autoconsommation familiale au complexe agro-industriel, la taille distingue des modes de production qui diffèrent par le niveau de capitalisation, de technologie, d'information, de logistique, ou de marketing.

Chacun peut rechercher son seuil d'optimisation, des économies d'échelle ou d'envergure, viser à détenir un élément de monopole, entrer dans une dynamique de concentration ou dans une stratégie d'alliance qui convienne à son entreprise, en fonction de l'espace économique dans lequel on veut évoluer (local, régional, national, international).

#### **5. LIGNES D'ÉVOLUTION DES INDUSTRIES AGRICOLES**

Il est intéressant de prévoir les lignes d'évolution des IAA et d'identifier les facteurs qui peuvent agir sur elles. Nous partirons de deux types souvent présents au stade de la transformation, notamment dans les fruits et légumes, mais aussi dans les productions animales, dans les céréales ou les oléagineux: les petites et les grandes unités de transformation.

Les petites unités de transformation s'adressent au marché concurrentiel pour les approvisionnements ou bien directement aux agriculteurs qui lui apportent leur

marchandise. Souvent, on se trouve devant un phénomène de double secteur qui se traduit par des irrégularités d'approvisionnement en quantité et qualité, selon les périodes. Le transformateur vise à payer le plus bas prix possible au producteur, donc à diminuer sa demande quand les prix sont élevés. Par contre, il envisagera des prix élevés au consommateur; les attitudes rentières prévalent, se traduisant souvent par une stagnation générale du secteur protégé de la concurrence étrangère, et par de faibles exportations, car la qualité, les prix et les circuits commerciaux ne conviennent pas.

Les grandes unités de transformation procèdent différemment, car ayant investi dans de gros équipements, elles doivent les amortir sur de grandes quantités. Au lieu de jouer sur les opportunités du marché, elles vont jouer sur les grandes quantités et l'organisation. Pour bien programmer les approvisionnements, elles vont entrer dans des relations contractuelles et diminuer les trois types de risque. Elles viseront donc aussi la réduction de l'effet du double secteur (risque moral). Favoriser la régularité en quantité et qualité, un prix rémunérateur au producteur agricole, un prix peu élevé au consommateur, amène à des attitudes compétitives et à l'ouverture au commerce international (qualité, prix et circuits commerciaux adaptés).

Ces deux types de stratégies contradictoires entraînent des phénomènes de concentration horizontale, mais pas forcément la disparition de l'un des types, car il peut y avoir place pour des spécialisations.

On doit souligner le rôle fondamental de l'innovation (technique, organisationnelle en interne et en externe) et de la rentabilité financière dans le positionnement stratégique des entreprises qui, si elles recherchent le profit, n'en cherchent pas moins les moyens de les conserver ou de les augmenter à terme, notamment en influençant la structure du marché et la dynamique concurrentielle.

Et c'est ici que nous percevons les limites concrètes de l'efficacité des complexes agro-industriels d'Etat qui se sont surtout développés pendant les années 60 et 70; l'efficacité se trouvait combattue par l'application de coefficients techniques facilement atteints, et par une contrainte financière molle qui n'incitait pas à une gestion serrée de l'entreprise, dont la position souvent monopoliste amenait à une décision politique en cas de problème.

Exemples de types d'évolution en Europe méditerranéenne et au Maghreb:

- la filière tomate et l'installation de la Libby's en Languedoc
- la filière olive au Maroc
- le renouveau de la filière lait en Tunisie.

## **6. LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE**

Les prix et les coûts restent à la base de la mesure de l'efficacité technique et organisationnelle dans l'entreprise, car elle doit être rentable. La stratégie d'approvisionnement est aussi importante que les choix techniques des équipements ou la stratégie de vente (positionnement stratégique sur le marché), car un approvisionnement opportuniste permet rarement une qualité suivie des produits et la fidélisation d'une clientèle.

La qualité commerciale, sans parler de la sécurité alimentaire, est devenue à l'heure actuelle en Europe un élément indispensable de la stratégie. De plus, de nouvelles procédures (et de nouveaux outils), tels la certification ou la traçabilité, apparaissent et constitueront un mieux pour ceux qui les utiliseront vers les marchés à fort pouvoir d'achat ; leur coût de mise en œuvre doit pouvoir se récupérer sur la prime à la qualité et la diminution des coûts de transaction.

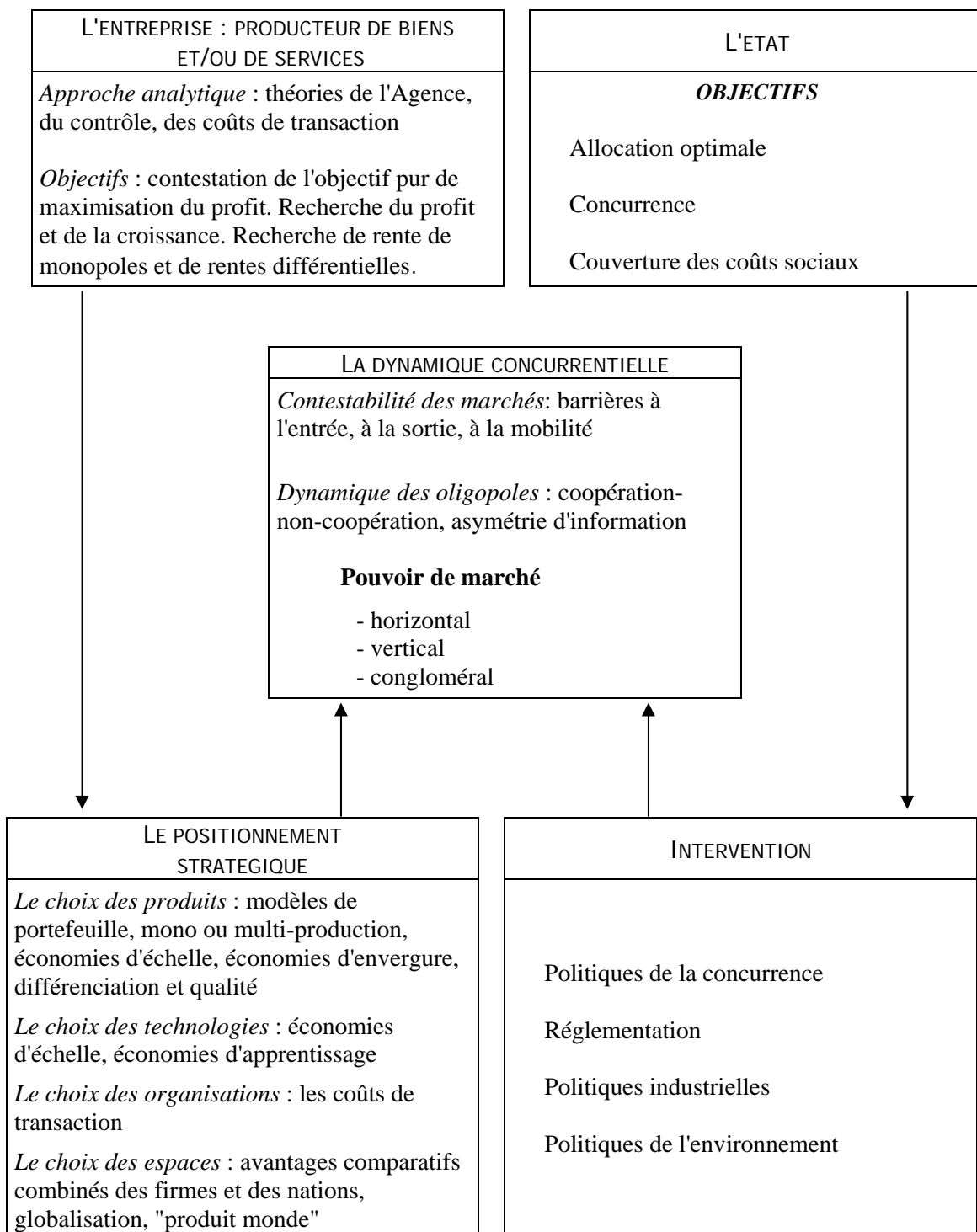
La commercialisation progresse avec la différenciation des produits et leur ciblage des segments de marché ; cette démarche commence dès la transformation et se poursuit dans le conditionnement et le packaging, ainsi que par la constitution de réseaux et d'alliances (avec parfois labélisation).

Les avancées de la logistique, tant pour les transports que pour les organisations de «plates-formes» permettent des réductions de coûts significatives.

Le rôle des organisations professionnelles et interprofessionnelles est de faciliter la tâche des actifs qu'elles représentent ; elles ont rendu de grands services à l'agriculture et aux IAA, avec un soutien de l'État, dans les domaines habituels de la vulgarisation, de la formation, de la recherche-développement, mais aussi dans ceux de l'information commerciale et des négociations interprofessionnelles.

Quant au rôle de l'État, il reste tout à fait déterminant, puisqu'il peut intervenir dans la régulation des filières et des marchés, dans les ajustements avec les marchés extérieurs (politique de commerce extérieur), sur la structure des marchés (investissements extérieurs, «joint-ventures») et donc sur la formation des prix, enfin sur les infrastructures physiques (routes, ressources hydrauliques, ...) ou sur les créations institutionnelles.

## 7. LES ENTREPRISES, L'ÉTAT ET LE MARCHÉ



## **LES SECTEURS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE DANS LE MAGHREB**

### **BILANS, DÉFIS ET PERSPECTIVES**

**Rapport préparé par**

**Mouldi Zouaoui<sup>3</sup>**

---

<sup>3</sup>Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Page</u>
1. Le secteur agricole – productions et marchés	37
1.1 Place de l'agriculture dans l'économie des pays du Maghreb	37
1.2 Commerce extérieur	40
1.3 Des contraintes de l'agriculture maghrébine	42
1.4 La commercialisation des produits agricoles	44
1.5 Les réformes qu'il faut entreprendre	45
1.6 Les défis qu'il faut relever	46
2. Le secteur agro-alimentaire dans les pays du Maghreb	48
2.1 Place et rôle du secteur des IAA dans l'économie	49
2.2 Diagnostic du secteur des IAA dans les pays de l'UMA	51
2.3 Les industries agro-alimentaires maghrébines	57
3. Propositions pour une meilleure synergie entre l'agriculture et l'agro-alimentaire et une plus grande efficacité des deux secteurs	79
4. Les grandes mutations internationales du secteur agro-alimentaire	85
5. Éléments pour une politique de partenariat à l'international	87
6. Éléments pour une coopération maghrébine plus intense	89
7. Conclusions	89

## 1. LE SECTEUR AGRICOLE – PRODUCTIONS ET MARCHÉS

### 1.1 Place de l'agriculture dans l'économie des pays du Maghreb

Le secteur agricole continue de jouer un rôle fondamental dans les économies des pays du Maghreb, fait l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics et demeure un secteur clé dans les stratégies de développement économique et social de ces pays et ce, malgré des efforts importants de diversification.

L'importance de ce secteur, est reflétée tant au niveau de sa contribution directe à la réalisation des objectifs de développement en matière de créations d'emplois et de revenus, de sécurité alimentaire, de production et d'exportation, de cohésion sociale et d'équilibre régional qu'à celui de sa contribution indirecte dans le développement, par les effets d'entraînement générés sur les autres secteurs de l'économie, tels que les industries de l'agro-alimentaire, du textile et du cuir, ainsi que sur les services.

#### 1.1.1 Sécurité alimentaire

##### ☞ *Dépendance chronique à l'égard des produits de base*

Avec une population de près de 80 millions d'habitants et une demande de denrées alimentaires, qui non seulement augmente sous l'effet mécanique du croît démographique (croissance de 2 à 3 pour cent) mais dont la structure aussi, se modifie, sous l'effet conjugué de l'urbanisation, de l'amélioration du niveau de vie des populations et d'une politique de soutien à la consommation (subvention des produits de base depuis les années 70), la pression sur les produits d'origine animale s'est accrue rapidement (+ 14,7 pour cent pour les viandes au Maroc + 43 pour cent pour le lait et dérivés en Tunisie).

Il s'en est suivi également un changement dans les habitudes alimentaires des populations maghrébines avec une double substitution celle du blé tendre au blé dur et de l'huile de graine à l'huile d'olive, matières premières que la production nationale n'arrive pas à satisfaire.

Ces contraintes ont engendré deux conséquences:

- Un décalage de plus en plus grandissant entre une demande en pleine mutation et une offre qui s'adapte difficilement à cette demande en raison de contraintes structurelles et conjoncturelles;
- La déconnexion des industries agro-alimentaires des productions agricoles locales: les pouvoirs publics, pour faciliter la satisfaction de la demande en produits alimentaires, ont encouragé l'implantation d'unités de transformation basées sur le traitement de matières premières importées (raffineries de sucre ou d'huile, minoteries, centrales laitières...) ou parfois l'importation, par des organismes publics, carrément de produits finis (sucre blanc, farine, huiles...).

On comprend dès lors que malgré une croissance certes irrégulière, mais continue sur le long terme (60 – 00) de la production agricole (souvent supérieure au croît démographique) et les progrès réalisés au niveau de la production et des rendements de certaines spéculations: (céréales, betterave, viande et lait...) il a fallu continuer à importer

de grandes quantités de produits agricoles pour satisfaire la demande des populations. (Ces rendements, malgré les progrès réalisés, demeurent insuffisants en comparaison du potentiel et des résultats obtenus par d'autres pays du sud de la Méditerranée).

C'est ainsi que les pays de l'UMA importent annuellement plus de 1,2 millions de tonnes de céréales, 1,8 millions de tonnes de sucre et 2,5 millions de tonnes de lait.

Les importations de farine et semoule, par deux pays de l'UMA en 95, ont représenté 20 pour cent des importations mondiales !

### **Evolution des principales productions agricoles**

#### **Le Maroc**

La production marocaine, au cours des 40 dernières années, a augmenté de 75 pour cent pour les céréales principales, 285 pour cent pour les maraichages, 148 pour cent pour les fruits et le lait, 159 pour cent pour les viandes rouges et 281 pour cent pour les viandes blanches. Les rendements ont aussi réalisé des progrès mais demeurent faibles (13,5 quintaux par hectare pour les céréales, 17,5 tonnes par hectare pour les agrumes).

#### **L'Algérie**

La production algérienne de viandes rouges a été multipliée par 2,7, celle des viandes blanches par 8,5. La production moyenne des céréales sur les trente dernières années a augmenté de 30 pour cent: de 1,8 millions de tonnes dans les années 60 elle est passée à 2,4 millions de tonnes au cours de la dernière décennie. La production de lait a doublé, elle est passée de 0,5 million de tonnes dans les années 60 à un million de tonnes dans les années 90; la production betteravière a par contre totalement disparu à partir des années 80; les productions maraichères et les fruits ont triplé de 0,8 million de tonnes dans les années 70 elles sont passées à 2,4 millions de tonnes dans les années 90.

#### **La Tunisie**

La production tunisienne au cours des 40 dernières années, a été multipliée par 2,6 pour les céréales, par 4,8 pour les maraichages, par 3 pour les viandes rouges, par 9,7 pour les viandes blanches et par 2,9 pour le lait (5,7 entre 86 et 95).

#### **La Mauritanie**

En l'espace de 10 ans (85-95) la production de céréales (mil, sorgho, blé, riz et maïs) s'est accrue substantiellement. Celle des fruits et légumes par 3,1, elle est passée de 20 000 tonnes à 62 000 tonnes et celle des arachides par 1,3, elle est passée de 1 700 tonnes à 2 346 tonnes, la production de lait a, quant à elle, été multipliée par 1,4, elle est passée de 272 000 tonnes à 384 000 tonnes, celle de la viande de 30 420 tonnes à 36 405 tonnes soit 20 pour cent de croissance et ce malgré des conditions climatiques très difficiles.

## **Taux de couverture des besoins**

### **La Tunisie**

Les importations moyennes de céréales de la Tunisie représentent encore près de 50 pour cent des besoins du pays et près de 45 pour cent des importations totales de produits alimentaires.

Les trois quarts de la consommation en huiles alimentaires en Tunisie sont constitués d'huile de graine (soja) importé (140 000 tonnes par an), l'huile de graine subventionnée est six fois moins chère que l'huile d'olive produite localement dont près de 70 pour cent est exportée.

La Tunisie ne couvre que près de 10 pour cent de ses besoins en sucre qui s'élèvent à 200 000 tonnes par an pour (près de 50 millions de Dinars –D.T-d'importation).

### **Le Maroc**

Malgré les progrès réalisés au niveau de la production des céréales, de la betterave et de la canne à sucre, des huiles alimentaires, du lait et des viandes, la production locale moyenne des années 91–99 ne couvre respectivement que 70, 52, 15, 87 et 98 pour cent des besoins.

### **L'Algérie**

Le schéma de développement suivi par l'Algérie favorisant l'industrie aux dépens de l'agriculture a fait que la production agricole, qui dans les années soixante couvrait 90 pour cent des besoins, ne suffit plus maintenant qu'à couvrir moins de 20 pour cent des besoins. La production laitière ne couvre que 30 pour cent des besoins, les besoins d'huiles alimentaires sont couverts totalement par les importations, ceux en sucre sont satisfaits entièrement par l'importation soit de sucre roux importé et raffiné en Algérie soit par du sucre blanc.

Ainsi, cette situation place les pays du Maghreb dans une position de forte dépendance alimentaire à l'égard des produits de première nécessité (céréales, lait, sucre, huile). Certains pays battant parfois des records mondiaux d'importation (blé dur, sucre, farine, semoule) obligeant les pays à se doter d'infrastructures lourdes et coûteuses en matière de débarquement, d'entreposage, de stockage, de conservation et de distribution.

Globalement, pour les cinq pays du Maghreb, au cours des trente dernières années, la production moyenne de blé est passée de 3,8 millions de tonnes à 7 millions de tonnes grâce surtout à l'augmentation des rendements, celles des maraîchages est passée de 1,7 millions de tonnes à 6 millions de tonnes (les superficies cultivées ont presque doublé (la spéculation est rentable) et les rendements ont beaucoup progressé).

De gros progrès au niveau des rendements ont été enregistrés malgré des fluctuations souvent très marquées. De 1970 à 1990 les productions moyennes de céréales par hectare ont évolué de 0,75 à 1,2 tonnes en Tunisie, de 0,35 à 0,66 tonnes en Libye et fluctué autour d'une tonne au Maroc.

Il apparaît donc, que malgré des consommations spécifiques (surtout de viande, de lait et dérivés et de fruits) relativement modestes en comparaison à celles des pays du sud de la Méditerranée, et malgré les extensions des surfaces agricoles, l'agriculture maghrébine n'arrive pas à satisfaire les besoins de ses populations.

### **1.1.2 Contribution au PIB et à l'emploi**

- Une agriculture aux performances fortement dépendantes des aléas climatiques.
- Un secteur grand pourvoyeur d'emploi en milieu rural.

La contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi dans les pays de l'UMA demeure relativement importante; respectivement 15 pour cent et 31 pour cent de la population active en moyenne, mais ces chiffres cachent des disparités importantes selon les pays.

Pour 1999 ces chiffres ont été les suivants:

- 10,6 pour cent en Algérie pour une population active agricole de 20,8 pour cent
- 13 pour cent au Maroc pour une population active agricole de 37,7 pour cent
- 30 pour cent en Mauritanie pour une population active agricole de 60 pour cent
- 13,4 pour cent en Tunisie pour une population active agricole de 22 pour cent.

A titre d'exemple la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi en Espagne et en France en 1999 a été respectivement de 3 pour cent et 2,3 pour cent au PIB et 7,5 pour cent et 3,4 pour cent au niveau de l'emploi.

Cependant, il convient de signaler que malgré les efforts déployés pour maîtriser les effets de la sécheresse, les performances du secteur agricole des pays de l'UMA restent fortement dépendantes de cet aléa. Ainsi le PIB agricole au Maroc a accusé, du fait des conditions climatiques, de très fortes variations d'une année à l'autre +78,2 pour cent en 1996, 25,6 pour cent en 1997 et +24,2 pour cent en 1998 affectant le PIB global. Celui-ci, reflétant ces variations, a oscillé entre les valeurs suivantes: +12,1 pour cent en 1996, -2 pour cent en 1997, +6,3 pour cent en 1998.

Le même phénomène est observé en Tunisie, malgré une diversification plus grande de son économie; en effet, si les performances du secteur agricole ont varié de -1 pour cent en 1998 à +29,5 pour cent en 1996 sa part dans la croissance économique globale a aussi varié de -3 pour cent en 1998 à +50 pour cent en 1996.

## **1.2 Commerce extérieur**

### *☞ Structurellement déficitaire*

- très peu diversifié (peu de produits exportés vers des destinations peu nombreuses)
- trois produits de base représentent les trois quarts des importations alimentaires

Les importations de produits alimentaires des pays de l'UMA représentent 20 à 25 pour cent des importations totales de biens.

Les exportations alimentaires représentent 14 pour cent des exportations totales. Elles sont, en valeur relative, en régression, en raison de la forte croissance des exportations des biens manufacturés et des hydrocarbures. Elles sont également faiblement diversifiées, se limitant à trois ou quatre produits (agrumes, huile d'olive, dattes, primeurs, pommes de terre et tomates) et sont destinées principalement à l'UE.

Or ces produits sont l'objet d'une forte concurrence intra-méditerranéenne et sont fortement protégés par la Communauté européenne.

Les exportations espagnoles d'agrumes et de tomates représentaient en 1994, respectivement, 4 et 6 fois les quotas d'exportation du Maroc.

Il convient également de signaler la faiblesse des échanges entre les pays de l'UMA. Ils représentent moins de 3 pour cent de la valeur totale des exportations de ces pays.

<b>PART DES EXPORTATIONS AGRICOLES DANS LES EXPORTATIONS TOTALES</b>					
<b>Période</b>	<b>Mauritanie</b>	<b>Algérie</b>	<b>Maroc</b>	<b>Tunisie</b>	<b>Libye</b>
<b>1962-1970</b>	28%	24,8%	46,2%	45,8%	-
<b>1981-1990</b>	36%	0,5%	14,9%	8,0%	-
<b>1991-1993</b>	41,6%	0,6%	14,6%	10,1%	2,7%

- Le taux de couverture des importations agricoles par les exportations pendant les années quatre vingt n'a été que 2 pour cent en Algérie, 51 pour cent au Maroc et 34 pour cent en Tunisie, 2,7 pour cent en Libye.
- La structure des exportations agricoles ainsi que leurs contributions aux exportations totales n'ont guère changé pour le Maroc et la Tunisie.
- Elles continuent également à être sensibles aux aléas climatiques.
- L'huile d'olive a représenté près de 50 pour cent en 97 et 33 pour cent en 98 des exportations agricoles tunisiennes. Les agrumes, les primeurs et les conserves végétales représentent près de 80 pour cent des exportations alimentaires marocaines.
- Les exportations des produits agricoles des pays de l'UMA portent sur peu de produits, peu élaborés, vers des destinations peu diversifiées où sévit une forte concurrence.
- Le système de commercialisation, vente à la commission, ne permet pas de tirer le meilleur profit.
- En ce qui concerne les importations alimentaires, leur structure confirme la dépendance chronique vis à vis des produits de base: (céréales, huile végétale,

sucre); ces importations varient également en fonction des campagnes agricoles et le taux de couverture reste également très sensible aux aléas climatiques.

- Pour l'Algérie et la Libye les importations représentent l'essentiel du commerce agro-alimentaire.
- Pour la Mauritanie les produits de la pêche et de l'élevage constituent l'essentiel des exportations.

### 1.3 Des contraintes de l'agriculture maghrébine

#### ☞ *Des contraintes structurelles handicapantes*

- Les ressources naturelles rares et fragiles (eau, sol ...) sont soumises à de fortes pressions qui entraînent la progression de la désertification et l'aggravation des déficits alimentaires.
- La rareté de l'eau et la fragilité des ressources naturelles doivent inciter à la mise en place d'une politique qui évite le gaspillage, planifie l'offre et valorise mieux ces ressources.
- L'utilisation des intrants reste encore modeste. En Tunisie par exemple, les quantités d'engrais utilisées ne représentent que 32 pour cent des quantités conseillées et le désherbage chimique ne couvre que 31 pour cent des surfaces céréalières du Nord. Au Maroc les engrais sont utilisés par à peine 50 pour cent des exploitations, les semences sélectionnées et les produits phytosanitaires ne sont utilisés respectivement que par 16 et 33 pour cent des exploitations.
- L'agriculture est peu mécanisée: le Maroc dispose d'un tracteur pour 202 hectares, la Tunisie d'un tracteur pour 180 hectares, l'Algérie d'un tracteur pour 87 hectares (contre un tracteur pour 16 hectares en Israël).
- L'agriculture est un secteur sous bancarisé et peu ou pas sécurisé: en Tunisie, seuls 12 pour cent des agriculteurs accèdent au crédit et le secteur agricole n'a disposé que de 9 pour cent du total des crédits à l'économie; au Maroc, seuls 17 pour cent des besoins du secteur ont été satisfaits.
- Sur le plan des ressources humaines, et c'est l'indicateur le plus inquiétant, ce secteur reste caractérisé par le vieillissement et le bas niveau culturel des exploitants: en Tunisie la moyenne d'âge des exploitants est passée de 50 à 53 ans de 1980 à 1990 et près de 75 pour cent des exploitants n'ont pas dépassé le niveau d'instruction primaire. Au Maroc 81 pour cent des exploitants, 76 pour cent de la SAU, ne savent ni lire ni écrire.

Ces données globales, relatives à l'agriculture maghrébine, masquent en réalité des disparités profondes. En effet, on ne peut parler d'une agriculture au Maghreb, mais plutôt d'une agriculture duale; un secteur représentant un pour cent des exploitations agricoles et disposant de 25 pour cent des surfaces et un autre, caractérisé par la rareté de la terre et sa forte parcellisation: 60 pour cent des exploitations au Maroc ont une taille d'à peine 3 hectares; 53 pour cent des exploitations ont une surface inférieure à 5 hectares en Tunisie et exploitent 9 pour cent des terres agricoles; 45 pour cent en Algérie ont une surface de 5 hectares (alors que la majorité des exploitations françaises disposent d'une surface de 20 à

50 hectares et que 55 pour cent des exploitations espagnoles disposent de plus de 50 hectares).

Les terres irriguées ne dépassent pas 10 pour cent des surfaces agricoles utiles (SAU) (10 pour cent en Mauritanie et en Tunisie, 14 pour cent au Maroc, 4 pour cent en Algérie); c'est-à-dire que 90 pour cent des terres restent soumises aux aléas climatiques, marqués par des précipitations irrégulières et souvent mal réparties dans l'espace et dans le temps.

Les céréales occupent 80 pour cent des terres cultivables au Maroc et en Algérie et, 60 pour cent en Tunisie, en tenant compte des jachères. La céréaliculture est donc une culture essentiellement pluviale.

Le secteur irrigué qui représente une moyenne de 14 pour cent des terres cultivables au Maroc contribue à 80 pour cent des exportations agricoles, assure un tiers des emplois, accapare à lui tout seul 65 pour cent des investissements publics dans l'agriculture.

En Tunisie 50 pour cent des investissements publics ont été réservés à l'hydraulique en 1998.

L'ajustement structurel, dont l'un des objectifs déclarés était d'infléchir davantage les investissements au profit des cultures en sec, a donc peu modifié les structures des investissements dans les pays de l'UMA.

Cette politique induit une dualité dans l'agriculture maghrébine:

- D'un côté une agriculture pluviale fortement soumise aux aléas climatiques représentant 90 pour cent des surfaces agricoles utiles, vivrière, à faibles rendements, orientée essentiellement vers la production des céréales et l'élevage, qui s'épuise et qu'il faut aider à se mettre à niveau, à améliorer sa compétitivité, à accéder aux facteurs de production (la terre, le capital, l'emploi et la technologie) et à la doter d'infrastructures de base correctes (route, école, santé...). L'état doit favoriser la création de projets permettant une pluriactivité afin de desserrer les pressions sur les ressources naturelles fragiles.
- De l'autre un secteur moderne qui représente 10 pour cent des surfaces agricoles utiles, irrigué, intensif, essentiellement orienté vers les cultures industrielles, les cultures d'exportation et l'élevage laitier, fortement soutenu par l'État, qui se «débrouille», mais dont les performances cependant, en comparaison avec celles de leurs concurrents des pays européens, demeurent modestes et qu'il faut accompagner dans l'acquisition de nouvelles technologies, de conquête de nouveaux marchés et l'élimination des entraves d'accès à d'autres.

## 1.4 La commercialisation des produits agricoles

Il y a lieu de distinguer entre production destinée au marché local et production destinée à l'exportation qui suivent des circuits et des traitements différents.

### 1.4.1 *Marché intérieur*

Dans les productions destinées au marché intérieur, seules les cultures industrielles (betteraves et plantes oléagineuses...) ont un circuit de commercialisation relativement efficace, avec circuit court, n'impliquant que le producteur et l'usine de transformation: sucreries (cas de la Tunisie et du Maroc, l'Algérie ayant abandonné la culture de la betterave en 1983).

Les céréales (cas de la Tunisie) et de blé tendre (cas du Maroc et de l'Algérie) continuent de faire l'objet d'un certain suivi du fait du soutien dont bénéficient les céréales et dérivés, de la part des pouvoirs publics: l'Office des Céréales (OC) en Tunisie garde le monopole de l'importation et de la commercialisation, l'ONICL au Maroc et l'OAIC en Algérie, bien qu'ayant perdu leur monopole de la commercialisation, continuent à jouer un rôle de coordination, d'interprofession et de soutien au secteur céréalier.

Le lait en Tunisie et au Maroc a tiré profit d'une organisation reposant sur des centres de collecte dans les zones de production et des centrales laitières pour la transformation et la distribution, organisation qui a permis, à la production, en sécurisant la profession, d'atteindre dans ces deux pays l'auto suffisance ou presque. Pour les autres produits (fruits et légumes, produits d'élevage...) les circuits de commercialisation continuent à se caractériser par leur complexité, leur opacité et leur désorganisation, (multiplication des intermédiaires) qui rallongent les circuits, augmentent les prix et lèsent autant les producteurs que les consommateurs.

Dans certains cas on a calculé que les marges réalisées par les intermédiaires dépassent le prix payé au producteur.

### 1.4.2 *Les marchés extérieurs*

Malgré les efforts de diversification, l'UE continue d'absorber la quasi-totalité des exportations maghrébines et, dans le cas du Maroc et de la Tunisie, la France à elle seule absorbe près de 50 pour cent de leurs exportations.

- Les produits exportés obéissent à un cahier des charges très strict imposé par les acheteurs des pays destinataires. Ils sont l'objet de soins particuliers en matière de calibrage, de conditionnement, d'emballage et d'expédition dans des stations appartenant à des coopératives ou à des particuliers regroupés en association.
- Le marché, la qualité et les prix sont suivis et coordonnés au Maroc par l'Établissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) qui dispose d'infrastructures (cadres, laboratoires, bases de données) qui l'habilitent à jouer le rôle d'interprofession, et, en Tunisie, par le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX).

- Il convient de relever que la dualité de l'agriculture maghrébine se retrouve même au niveau des techniques de production, - selon les marchés destinataires, technologie de pointes (serres, fertigation, variétés à haut rendement...) pour l'exportation, et techniques élémentaires pour le marché local.
- Qualité, calibrage, normalisation, emballage et conditionnement pour les produits destinés à l'exportation, tout venant, sans tri pour le marché local.
- Contrairement aux autres produits agricoles, les exportations de produits agricoles subventionnés ou l'importation de produits intermédiaires agricoles, même en admission temporaire, sont soumises à des procédures longues et compliquées, ce qui décourage tout effort d'exportation de produits transformés ou semi-transformés ayant comme matière première des produits subventionnés ou même l'utilisation des semi-produits, bon marché, importés par l'entreprise pour améliorer ses coûts.

### 1.5 Les réformes qu'il faut entreprendre

Les pays de l'UMA sont engagés dans un processus de libéralisation et d'ouverture de leur économie sur le reste du monde et de ce fait ne peuvent continuer à déconnecter leur production du marché auquel il est destiné.

Le client décide ses choix en fonction des seuls critères: qualité-prix; c'est pourquoi il devient urgent, tant pour le marché interne qu'externe:

- D'introduire les réformes sur les circuits de distribution pour les raccourcir, clarifier les fonctions des intermédiaires et en réduire le nombre, concentrer la demande pour obtenir des économies d'échelle, améliorer le conditionnement et les conditions de transport pour rallonger la durée de vie des produits et diminuer les pertes;.
- De généraliser la normalisation et le calibrage des produits;
- D'introduire la palettisation et les emballages normalisés générateurs d'économies dans la manutention, le transport et dans les coûts en réduisant les pertes.

La qualité du produit, devenant de plus en plus le critère majeur orientant le choix du consommateur avant même le prix, concerne toute la chaîne d'intervenant de la «fourche à la fourchette».

Par qualité il faut entendre à la fois la qualité du produit et aussi des services offerts «autour» de celui ci.

La promotion et le développement de l'exportation passent également par le dégagement de synergie entre le marché local et le marché à l'export. En effet, les expériences réussies, dans les pays développés, confirment l'étroite complémentarité entre les deux marchés.

Par ailleurs, on a déjà montré, l'importance du calibrage et de la normalisation dans l'instauration de plus de transparence et d'équité dans les transactions.

Il convient également de signaler l'avènement de la grande distribution dans la commercialisation des fruits et légumes au stade du détail (52 pour cent des fruits et

légumes en France sont distribués par ce canal) si bien que le centre de gravité de la filière (légumes et fruits) se déplace de l'amont vers l'aval; au point que l'on parle de plus en plus d'un «pilotage» par l'aval.

Les pays du Maghreb ne pouvant échapper à ce phénomène (des hypermarchés sont présents en Tunisie et Maroc), il y a lieu donc de prendre des mesures pour que la réglementation des marchés de gros permette l'utilisation de ce canal de distribution.

## 1.6 Les défis qu'il faut relever

Les contraintes majeures dont souffre l'agriculture maghrébine et qui la handicapent, dans un contexte d'ouverture des frontières et de globalisation des échanges, demeurent non levées:

Les problèmes fonciers (structure et statuts) n'ont pas reçu de solutions satisfaisantes, du fait de leur sensibilité socio-politique et de leur complexité.

Ces problèmes, qui en l'absence de structures professionnelles efficaces (coopératives de services, associations professionnelles, ...) capables de concentrer l'offre atomisée, de grouper les besoins en intrants et en services des petits exploitants et de fédéraliser leurs intérêts et de tirer ainsi parti des économies d'échelle, obèrent au contraire gravement la compétitivité de l'agriculture et compliquent la diffusion de nouvelles techniques et technologie.

Or, les résultats des enquêtes les plus récentes montrent que la situation, loin de s'améliorer, est en train de s'aggraver.

*Au Maroc:* les premiers résultats du recensement général de l'agriculture effectué en 1996 donnent:

- 21 pour cent des exploitations disposent de moins d'un hectare et comptent moins de 2 pour cent de la SAU;
- 55 pour cent des exploitations ont moins de 3 hectares et occupent 12 pour cent de la SAU;
- 55 pour cent des exploitations ont moins de 3 hectares et occupent 12 pour cent de la SAU;
- 16 pour cent des exploitations ont des unités entre 5 et 10 hectares et occupent 22 pour cent de la SAU;
- Moins de un pour cent des exploitations ont plus de 50 hectares et couvrent 15 pour cent des superficies totales.

La taille des superficies est passée en 22 ans de 4,9 à 6,1hectares de même que le processus de morcellement s'est poursuivi, le nombre de parcelles est passé à la même période de 6 à 6,7 et la surface agricole utile est de 0,3 hectare per capita.

*En Algérie:* la même évolution inquiétante tant au niveau du morcellement des exploitations qu'à celui de la diminution de la superficie; en trente ans la SAU, par tête d'habitant, a baissé de 60 pour cent.

*En Tunisie:* une enquête réalisée en 1996 par le Ministère de l'Agriculture montre que:

- 53 pour cent des exploitations ont moins de 5 hectares et occupent 9 pour cent de la SAU;
- 73 pour cent des exploitations ont moins de 10 hectares et occupent 21 pour cent de la SAU;
- 3 pour cent des exploitations ont moins de 50 hectares et occupent 37 pour cent de la SAU.

On en tire, qu'en 33 ans, le nombre d'exploitations s'est accru de 44 pour cent, la SAU moyenne est passée de 26 à 11 hectares (plus de 52 pour cent des exploitations ont plus de deux parcelles) et la SAU per capita est passée de 1,6 hectares à 0,6 hectare !

Le financement de l'agriculture, la sous bancarisation et la difficulté d'accéder au crédit, empêchent la réalisation de surplus à réserver à l'investissement et conduisent souvent les agriculteurs à des formes de commercialisation de la production (vente sur pied) qui les privent des plus values et ne favorisent pas la qualité et la normalisation. Tout se passe comme si la production était déconnectée de son marché et ignore les besoins de ses clients qu'ils soient transformateurs ou consommateurs directs.

Le peu de professionnalisation des relations entre les acteurs du marché, l'inexistence d'interprofessions capables de gérer et d'arbitrer les conflits d'intérêts des intervenants, d'assurer la formation de ses membres, de collecter et de diffuser l'information et la technologie et de faciliter l'accès aux techniques de gestion des risques, pour renforcer le pouvoir de négociation de leurs adhérents et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics; empêchent le dégagement de solutions communes d'échelle et la mise en commun des risques et des ressources pour améliorer la valeur ajoutée de leur production et tirer profit des économies d'échelle.

La grande dépendance de la politique agricole face aux aléas climatiques, et l'incapacité des structures de soutien à mettre en place des packages technologiques adaptés à la situation de sécheresse (qui doit être considérée comme la situation normale et non exceptionnelle) font que l'offre fluctue en quantité et en qualité et explique les progrès lents et modestes réalisés au niveau des rendements, comparés à ceux obtenus par des pays du sud de la Méditerranée.

Cette contrainte devient d'autant plus urgente à lever que l'agriculture maghrébine a atteint ses limites en termes de mobilisation quantitative des ressources naturelles (eau et sol). Désormais, le développement de la production agricole, pour répondre aux besoins, passe nécessairement par l'accroissement des rendements d'une part et la valorisation qualitative de cette production d'autre part.

Les manques les plus criants concernent également la logistique, qui va de l'approvisionnement en intrants, à la commercialisation, au transport, au stockage et au

conditionnement, facteurs, qui sont responsables de plus de 15 pour cent à 20 pour cent des pertes de production entre le champ et l'assiette du consommateur.

L'intensification et l'optimisation des cultures dans les périmètres irrigués, l'emploi des engrais et produits phytosanitaires, l'amélioration de l'infrastructure, de transport, de stockage et de conditionnement, la mobilisation des moyens financiers, l'amélioration de l'encadrement et de la formation, le développement et le soutien de la recherche et de la vulgarisation, le rajeunissement des exploitants agricoles, la régulation des marchés et la transparence des transactions, la diffusion de l'information et de la technologie ainsi que le renforcement des associations professionnelles, sont autant de conditions nécessaires pour desserrer les contraintes, augmenter les rendements et les revenus, améliorer la compétitivité des productions nationales et sécuriser les agriculteurs pour qu'ils soient réceptifs aux réformes.

## 2. LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE DANS LES PAYS DU MAGHREB

Dans la présente étude nous ne nous intéresserons qu'à l'industrie agro-alimentaire c'est-à-dire au secteur groupant toutes les activités de transformation ou de conditionnement des produits agricoles alimentaires, sachant que l'agro-industrie concerne toutes les activités de transformation des produits agricoles y compris les produits non alimentaires (coton, liège, bois, cuir...).

Les industries agro-alimentaires sont les industries les plus anciennes et les plus nombreuses dans les pays du Maghreb, elles constituent l'un des maillons de la chaîne qui relie l'agriculture aux consommateurs et résultent d'un processus dynamique de recomposition et de division du travail entre l'industrie et l'agriculture.

Dans un premier temps l'activité concernait le stockage et le conditionnement du fait que la population était majoritairement rurale, ce qui milite pour des circuits courts et la consommation de produits frais: l'activité industrielle était fort dépendante de l'activité agricole.

La société a changé ; la forte augmentation des femmes au travail, la concentration des populations dans les villes et l'internationalisation de certains produits, ont entraîné des changements dans les habitudes de consommation. La demande est plus orientée sur les produits transformés, et les produits agricoles font l'objet, désormais, d'une transformation quasi systématique.

Le produit agricole est considéré de plus en plus comme une simple matière première. Ainsi apparaissent des industries de «deuxième transformation» ou même de «troisième transformation» du produit agricole qui requièrent un processus enrichi en termes de qualité et de contenu du service offert avant la consommation.

Il en résulte :

- Une intégration plus poussée de la valeur ajoutée tout au long de la filière et un renforcement manifeste de ses composantes situées en aval de la production agricole, «libérant» ainsi le secteur des AI de sa trop forte dépendance de l'agriculture.

- Une utilisation de procédés de fabrication de plus en plus complexe et capitalistique.

De ce fait, le marketing, le conditionnement, la packaging, le label... contribuent souvent plus à la valeur du produit que la matière première elle-même.

Enfin, malgré ces mutations, il est bien évident que les IAA diffèrent des autres activités industrielles par leur dépendance vis-à-vis de la production agricole. Cette dépendance peut en obérer la compétitivité par l'irrégularité des approvisionnements et la variabilité de la qualité des matières premières, les délais de livraison, les niveaux de stocks de sécurité.

Il est clair que l'essor du secteur de l'agro-alimentaire dépend du fonctionnement harmonieux des trois stades interdépendants: l'approvisionnement, la technologie de fabrication et la commercialisation de la production.

De larges pans du secteur des IAA (céréales, sucre oléagineux...) dans les pays du Maghreb, du fait de la carence de la production agricole à satisfaire les besoins et sa trop grande sensibilité aux aléas climatiques, sont obligés de se tourner vers l'étranger pour leur approvisionnement en intrants ou ont du mal à maintenir une qualité standard du fait de la variabilité de la matière première selon les campagnes et/ou les importations.

## **2.1 Place et rôle du secteur des IAA dans l'économie**

Le secteur des IAA demeure un secteur important dans l'économie des pays de l'UMA, tant par le nombre d'entreprises que par sa contribution à l'exportation, à l'emploi et à la production manufacturière.

### **En Tunisie**

Ce secteur représente la deuxième activité industrielle (après le textile) en terme de contribution à la valeur ajoutée 17,5 pour cent, il représente 50 pour cent du nombre d'entreprises (y compris les boulangeries et huileries) emploie près de 115 000 personnes soit 10,7 pour cent des emplois dans les industries manufacturières; la contribution du secteur au PIB s'élève à 3 pour cent et représente près de 10 pour cent des exportations de biens.

### **Au Maroc**

Cette activité occupe la première position dans le tissu industriel du pays et représente une entreprise sur quatre, contribue pour 35 pour cent de la production industrielle, réalise 20,6 pour cent des exportations et procure 103 463 emplois dont 33 pour cent de main d'œuvre féminine; les investissements représentent 21 pour cent de l'ensemble des investissements dans le secteur industriel.

### **En Algérie**

Le secteur des IAA occupe également la première place dans le secteur des industries manufacturières, représente 23 pour cent du total des entreprises industrielles, 25,8 pour cent de la valeur ajoutée du secteur manufacturier et 20 pour cent des emplois.

Il convient cependant de signaler que l'examen de l'évolution sur le long terme des IAA fait ressortir une régression de sa contribution dans la production industrielle (elle était de 70 pour cent en Tunisie en 1960 elle «n'est plus» aujourd'hui que de 20 pour cent et 31,1 pour cent de la VA du secteur industriel contre 25 pour cent en 1996).

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs:

- Les industries agro-alimentaires sont tributaires des performances du secteur agricole.
- La productivité des entreprises du secteur progresse plus lentement que celle des autres entreprises industrielles (textile, mécaniques...).
- La sous utilisation des capacités installées du fait de la saisonnalité de la majeure partie des activités de transformation des produits agricoles.

### ***Structure et composition***

Dans les pays de l'UMA, en dehors de l'Algérie où le secteur public reste dominant (la plupart des unités datent des années 70), le secteur, à de rares exceptions (filrière sucre), relève du secteur privé et est dominé par des PMA et PMI dépassant rarement 20 employés par unité de production, et dont l'activité reste cantonnée dans la première transformation; les activités de seconde transformation, quand elles existent (chocolaterie, confiserie...), utilisent souvent des technologies dépassées et fabriquent des produits peu diversifiés et souvent mal mis en valeur (emballage...).

### **En Tunisie**

En matière de composition des industries agro-alimentaires, les données disponibles 93-98 montrent la prédominance des activités de première transformation des produits agricoles (87,7 pour cent).

En effet, 55 pour cent de la production agro-alimentaire concerne: l'abattage d'animaux 22,3 pour cent, la transformation de graines 18 pour cent et la fabrication d'huile d'olive 14,5 pour cent.

En terme de nombre d'entreprises, les boulangeries (2 400 unités) et les huileries (1 440 unités) représentent près de 80 pour cent de l'ensemble des entreprises du secteur des IAA (4 800 unités industrielles).

Il existe, certes, quelques unités modernes et capitalistiques (centrales laitières, minoteries, sucreries.) mais le secteur reste dominé par de petites entreprises (micro-entreprises), familiales, à faibles moyens humains techniques et financiers et utilisant une main d'œuvre de faible qualification.

### **Au Maroc**

Le secteur agro-alimentaire est dominé par des unités de petite taille également (90 pour cent des établissements ont un effectif de moins de 50 personnes et ne contribuent qu'à

hauteur de 24 pour cent de la production). Quatorze pour cent seulement des unités produisent 91 pour cent de la production, emploient 69 pour cent des effectifs et réalisent la totalité des exportations.

Le travail du grain dégage à lui tout seul 55 pour cent du produit de la branche, la fabrication des corps gras représente 24 pour cent de la production des IAA.

### **En Algérie**

Sur plus de 8 000 entreprises recensées, 283 entreprises, soit 3 pour cent, ont un effectif supérieur à 26 pour cent des entreprises, opèrent dans la filière des céréales et 16 pour cent dans la filière des eaux minérales et boissons et 14 pour cent dans l'abattage d'animaux.

Cependant la politique d'industrialisation des années 70 a permis la construction de véritables filières de production, mais aujourd'hui plusieurs de ces unités industrielles, du fait d'une utilisation intensive et de difficultés financières (en raison notamment du gap entre prix de revient et prix de vente fixé), ont besoin de réhabilitation et de restructuration.

En conclusion, nous pouvons dire que le secteur des industries agro-alimentaires dans les pays de l'UMA est un secteur où prédomine les petites entreprises souvent à caractère familial, opérant dans les secteurs de première transformation, employant une main d'œuvre à faible qualification (69 pour cent de la main d'œuvre a un niveau d'instruction inférieur au niveau du secondaire), ce qui constitue un handicap pour le secteur au même titre que l'irrégularité d'approvisionnement en matière première ou la variabilité de leur qualité.

Ces micro-entreprises disposent de faibles moyens techniques et financiers qui ne les prédisposent pas à assurer un produit compétitif au plan de la qualité et du respect des règles de santé et d'hygiène et encore moins – en dehors de quelques-unes accrochées à une niche – d'exporter et de résister à la concurrence étrangère en cas d'ouverture du marché, sans mise à niveau mobilisant des moyens financiers et humains importants.

## **2.2 Diagnostic du secteur des IAA dans les pays de l'UMA**

### *☞ Beaucoup de moyens... des réussites et des insuffisances*

La réalité du secteur agro-alimentaire est des plus diverse, il ne constitue pas un secteur homogène ni par la taille des unités de production, ni par les capitaux mobilisés, ni par la complexité du processus de fabrication mis en jeu, ni par la qualité des ressources humaines dont il dispose ou les techniques managériales qu'il utilise. De même que l'organisation des filières et des circuits de distribution diffère beaucoup d'un sous secteur à un autre.

Le secteur comprend des unités industrielles qui s'apparentent à l'industrie lourde (les sucreries, centrales laitières...) et d'autres qui sont plus proches de l'artisanat (pâtisserie, chocolaterie...).

Cependant les IAA des pays de l'UMA reposent sur la combinaison des trois types de base suivants:

- Un secteur agro-alimentaire traditionnel
- Un secteur agro-alimentaire importateur
- Un secteur agro-alimentaire exportateur

Les principaux produits importés sont également comparables. Ils concernent les céréales, les huiles alimentaires, le sucre. Les produits exportés concernent principalement les fruits et légumes et les produits de la mer.

### ☞ *Le secteur agro-alimentaire traditionnel*

Ce secteur comprend le nombre d'unités de transformation le plus important des IAA, des unités souvent artisanales de petite taille, familiales, elles opèrent dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie, dans les semi-conserves de légumes, de poissons et de viande.

Ces unités sont souvent défaillantes en matière de qualité, de respect des normes et des règles d'hygiène.

La main d'œuvre dont elles disposent n'est pas formée et la plupart du temps c'est une main d'œuvre féminine saisonnière (selon les campagnes agricoles).

Le type de gestion est personnel et basé le plus souvent sur un savoir-faire empirique.

Leur approvisionnement en intrants est aléatoire, ce qui a des conséquences sur la qualité et le coût des produits fabriqués. En effet, elles ne disposent que de moyens techniques et financiers modestes, et s'adressent exclusivement au marché pour leur approvisionnement en matières premières.

Leurs approvisionnements sont de ce fait aléatoires, ils dépendent des campagnes agricoles (qualité et prix) et sont souvent concurrencés par la consommation en frais.

Les contrats de culture ou d'approvisionnement ne sont pas la règle et même s'ils existent-ils ne résistent pas à un retournement de conjoncture.

Ce type de relations ne permet pas l'instauration de relation de confiance entre les acteurs de la filière et ne permet pas une politique favorable à la promotion de la qualité.

Le secteur n'est pas organisé, les associations et autres syndicats professionnels de producteurs, quand ils existent, sont peu efficaces et rendent peu de services à leurs adhérents, en raison souvent de la faiblesse de leurs moyens matériels et humains.

Le taux d'utilisation des capacités est souvent faible (saisonnalité très prononcée et problèmes d'approvisionnement.).

### *☞ Le secteur agroalimentaire importateur*

Il concerne les activités de traitement des céréales, des huiles alimentaires, du lait et du sucre.

Les unités de production relevant de ce secteur sont implantées le plus souvent près des ports et/ou de grandes villes pour répondre à une consommation que les pouvoirs publics, par une politique de soutien, ont quelque peu «dopé».

Si bien que des unités industrielles importantes, le plus souvent étatiques (à l'exception des minoteries-semouleries en Tunisie et au Maroc), capitalistiques, datant des années 60 – 70, disposant de moyens humains, financiers et techniques importants, ont devant les «caprices» de la production agricole ou son inexistence, délaissé l'approvisionnement en produits locaux et se sont peu à peu déconnectés du marché local pour s'approvisionner, presque exclusivement, de l'étranger.

La politique de soutien à la consommation et le versement de la subvention à «la production» n'encouragent pas les entreprises à rechercher un approvisionnement à partir de la production locale (l'importation en terme d'équilibre financier est plus intéressante pour l'entreprise). Mais avec la crise financière, les restrictions budgétaires des années 80 et la mise en place du PAS, ces secteurs sont en pleine mutation.

### *Le secteur céréalier*

Du fait du déficit chronique de la production agricole, la filière continue à être approvisionnée par des céréales d'importation, dans des proportions diverses, selon les variétés (blé dur, blé tendre) et les pays concernés (moins de 50 pour cent pour la Tunisie et le Maroc, plus de 70 pour cent pour l'Algérie et la Libye).

Ce secteur reste fortement protégé malgré les réformes introduites par le PAS sur les organismes qui régentaient le secteur (suppression des monopoles à l'importation des offices, libération des prix de certaines céréales ...).

En raison du soutien dont bénéficient certaines productions, l'exportation ou l'importation des céréales et des sous-produits, même en admission temporaire, reste soumise à des procédures longues et complexes ou à des licences d'importation, ce qui freine l'introduction de nouvelles technologies, la diversification de la production et l'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur, par le recours, dans le traitement des produits, sous-produits et des produits transformés, aux techniques modernes de «fractionnement».

### *Le secteur sucre*

Ce secteur, créé pour valoriser «la politique des barrages», n'a pu réaliser que des performances modestes en matière de production et de productivité, malgré les importants moyens financiers mis en places (périmètres irrigués, sucreries, levureries...) et les ambitions affichées (autosuffisance au Maroc, couverture de 30 pour cent des besoins en Tunisie).

Le sucre, comme les céréales, est un produit important dans les habitudes alimentaires des maghrébins, qui ont des consommations spécifiques supérieures à la moyenne des consommations des pays d'Europe méridionale (Algérie 31,4, Maroc 32,5, Libye 37,8, Tunisie 25,8, Espagne 24,1, Italie 26,7 et France 35 kg/par tête d'habitant et par an). C'est à ce titre que ce sous-secteur a été l'objet de beaucoup de soins de la part des pouvoirs publics: investissements publics directs dans toute la filière: périmètres irrigués, usines de transformation et capacité de stockage près des centres de consommation.

La filière sucrière est l'une des rares à fonctionner correctement: circuit de commercialisation court et partenariat efficace entre les acteurs de la filière. Les sucreries en Tunisie, ou les offices de mise valeur au Maroc, fournissaient des services (vulgarisation, fourniture de semences, travaux mécaniques du sol...) et les agriculteurs livraient leur production dans les délais à l'unité de production.

Les liens se sont quelque peu dissolus depuis la libéralisation du secteur (PASA). En effet, la suppression de certains services assurés par les unités de production ou les offices et la dégradation de la rentabilité de la culture betteravière font que les agriculteurs ont tendance à fuir cette culture contraignante vers des spéculations (maraîchages) plus rémunératrices.

L'Algérie a abandonné la culture betteravière en 1983 et exploite les sucreries pour le raffinage de sucre roux importé. En Tunisie la surface emblavée a été réduite de moitié passant de 6 000 ha à 3 000 hectares en 1999 et la production couvre moins de 10 pour cent des besoins, estimés à 200 000 tonnes par an.

Au Maroc la production plafonne et ne couvre que 52 pour cent des besoins du pays et toutes les sucreries au Maroc et en Tunisie sont proposées à la privatisation, mais la politique des prix (soutien) constitue un handicap sérieux.

En Algérie des tentatives de partenariat avec les privés sont en cours (travail à façon): le privé important le sucre roux, l'unité le raffine moyennant rémunération convenue et lui livre le sucre raffiné dont il prend en charge la commercialisation.

Le recours aux ingrédients alimentaires de substitution demeure très faible. En effet, l'utilisation de substituts tels que le fructose, l'isoglucose et l'aspartame à la place du sucre, même importés, pourrait générer des économies substantielles et permettre le remplacement de produits locaux non compétitifs (la branche des boissons, par exemple aurait besoin de sucre liquide, comme l'isoglucose).

Dans tous les pays du Maghreb, la branche de l'industrie des dérivés du sucre (chocolateries, confiseries) est constituée d'unités de production tournées vers le marché local. Elles fournissent des produits de qualité médiocre (variétés et emballages), utilisent des technologies obsolètes et une main d'œuvre faiblement qualifiée; quant à l'exportation, elle demeure insignifiante.

Ce secteur est menacé en cas d'ouverture du marché.

### ***Le secteur lait et dérivés***

La consommation de lait dans les pays du Maghreb a été encouragée par les pouvoirs publics dès l'indépendance (distribution de lait dans les cantines scolaires et les chantiers, soutien des prix).

Cette consommation a connu une croissance remarquable que la production agricole en place ne pouvait satisfaire. Des centrales laitières régénérant du lait en poudre se sont alors implantées, le plus souvent près des ports ou des grandes villes, avec des liaisons très lâches avec la production locale; décourageant ainsi les initiatives de production de lait frais.

La mise en place en Tunisie et au Maroc de la politique de libéralisation des prix et du commerce, induite par le PAS dans les années 80, associée à une politique d'encouragement à la production laitière, augmentation régulière des prix à tous les stades (production, collecte, traitement et distribution), subvention de l'importation de vaches laitières de races performantes, meilleure protection sanitaire et renforcement de l'encadrement, centres de collectes proches des bassins de production, associations professionnelles efficaces, centrales laitières modernes... est en passe de réussir: la Tunisie a atteint l'autosuffisance et le Maroc couvre près de 90 pour cent de ses besoins.

La production de lait frais dans les pays du Maghreb provient pour près de 80 pour cent des petits éleveurs (<5 unités FII), le reste provenant du secteur organisé.

Le lait passe par les centres de collecte, vers les centrales laitières puis vers les distributeurs. Il existe une tradition importante de colportage dans les pays du Maghreb qui draine de 30 à 50 pour cent de la production, celle-ci échappe ainsi au secteur industriel et à tout contrôle sanitaire.

### ***Le secteur des huiles alimentaires***

L'huile de graine, comme le sucre et les céréales, est une composante fondamentale dans la nourriture du Maghrébin et, à ce titre, elle est considérée comme stratégique et est soutenue. Cette industrie est entièrement tournée vers l'importation pour la satisfaction de ses besoins en matières premières.

Il existe cependant des productions locales d'huile d'olive, mais soit elles sont destinées majoritairement à l'exportation (70 à 80 pour cent - cas de la Tunisie), soit elles restent marginales (cas du Maroc, Libye, Algérie) par rapport à d'autres types d'huiles végétales totalement importées ou quasiment (le Maroc a une production de graines de tournesol) à l'état brut ou à l'état raffiné pour satisfaire les besoins internes.

Les tentatives de production de graines oléagineuses, malgré les efforts consentis, n'ont pas donné les résultats escomptés (tournesol au Maroc, colza en Tunisie et en Algérie) si bien que la capacité de trituration disponible dépasse largement la production de graines.

Les besoins en huile sont entièrement satisfaits par les usines de raffinage des grains produits localement (cas du Maroc) et en partie par de l'huile raffinée importée (Maroc et Algérie) ou totalement (Libye).

Les raffineurs travaillent en «sous-traitance pour le compte de l'État» qui fixe les quotas d'huile brute par usine et les marges de raffinage. Ce produit fini passe alors par les circuits de distribution classiques (grossistes – détaillants).

### *☞ Le secteur agro-alimentaire exportateur*

Ce secteur concerne principalement le conditionnement et le traitement des fruits et légumes et des produits de la mer.

Ce secteur du fait des exigences des clients, principalement l'Union européenne, en matière de normes et d'hygiène, a engagé dans les années 90 de gros investissements de mise à niveau de ses installations, si bien qu'il dispose d'un outil de production performant et souvent surdimensionné par rapport à la production agricole disponible.

Les techniques utilisées sont souvent des techniques de pointe (serres chauffées, fertigation, conservation sous atmosphère contrôlée, calibrage...).

Les opérateurs, du fait de la concurrence, sont innovants et toujours à l'affût de nouvelles techniques de production et de variétés ou de produits nouveaux.

Les unités disposent souvent de moyens propres de contrôle de la qualité et/ou leur production est soumise aux contrôles de qualité avant l'exportation par des structures créées à cet effet.

La consommation locale concurrence souvent et gêne l'exportation et l'approvisionnement des unités de transformation, d'une part parce que les prix intérieurs sont souvent rémunérateurs et, d'autre part, parce que le marché intérieur est moins contraignant en matière de normes et de qualité.

L'approvisionnement à travers des contrats de culture est rare du fait de l'inexistence de structures professionnelles (associations et interprofession...) suffisamment fortes, capables d'inciter à la professionnalisation des relations amont-aval, de faire respecter les engagements mutuels et d'arbitrer les conflits dans le cadre d'une politique solidaire tenant compte de l'intérêt des membres de toute la filière et de l'intérêt national.

Les produits exportés sont peu nombreux, ne subissent qu'une première transformation alors que la tendance actuelle est à des produits plus élaborés (plats cuisinés...). De même que la destination des produits est peu diversifiée (l'Italie et l'Espagne absorbent à elles seules plus de 50 pour cent des exportations des produits de la mer, la France 50 pour cent des exportations de légumes...).

La commercialisation à travers les nouveaux circuits de distribution (centrales d'achat, hypermarchés...) demeure l'exception.

Le secteur est essentiellement constitué de PME-PMI, à structure souvent familiale et gestion individuelle, faisant peu de place à la formation; la main d'œuvre est souvent saisonnière, à majorité féminine et peu qualifiée.

### **2.3 Les industries agro-alimentaires maghrébines**

#### *☞ États des lieux, forces et faiblesses des secteurs*

#### **2.3.1 Le secteur des céréales et dérivés**

##### ***Minoterie, semoulerie pâtes alimentaires et couscous***

##### **Algérie**

La branche de la minoterie et de la semoulerie relève dans sa totalité du secteur public, mais, depuis quelques années, des projets initiés par des privés sont en cours de réalisation.

74 unités de production d'une capacité totale installée de 17 000 tonnes par jour produisent près de 3 000 000 tonnes par an et ne couvrent que 60 pour cent environ des besoins. Le reste, soit près d'un million de tonnes, est importé à partir de pays européens (Italie, Espagne, France, Turquie). La consommation annuelle spécifique moyenne en blés et dérivés est de 200 kilogrammes dont 52,5 kilogrammes de semoule et 58,6 kilogrammes de farine.

Les pâtes alimentaires sont produites par six unités industrielles d'une capacité annuelle de production de 842 000 quintaux. Quelques projets importants, initiés par des privés, sont en cours de réalisation, mais 50 pour cent environ des besoins sont couverts par l'importation de 300 000 quintaux en 1995 réalisée par des privés à partir de l'Espagne, la Tunisie, la France et l'Italie.

Les boulangeries-pâtisseries comprennent 8 600 unités dont seulement une douzaine de boulangeries industrielles relèvent du secteur public.

La production de biscuit est 25 000 à 30 000 tonnes. Elle est assurée par plus de sept entreprises. La part du secteur public est de 60 pour cent environ, la qualité des produits est médiocre et peu diversifiée. Les produits importés, malgré leur prix élevé en comparaison avec ceux des produits locaux, ont pris des parts de marché importantes.

Le secteur de production des céréales et dérivés en Algérie reste dominé par le secteur étatique dont les équipements, pour la plupart datant de près de trente ans, donnent des signes de fatigue (vétusté des équipements, technologie dépassée), ce qui rejaillit sur la qualité des produits et leur compétitivité. Le taux d'utilisation des capacités de production est de 70 pour cent (taux moyen des quatre dernières années). La matière première est importée à hauteur de 80 pour cent.

Le contrôle qualité est assuré par des laboratoires au sein des unités de production.

## **Maroc**

La production de farine et de semoule est assurée par près de 150 unités industrielles dont douze sont intégrées à des unités de fabrication de couscous et/ou de pâtes alimentaires. Le blé tendre représente 90 pour cent des écrasements. La matière première importée représente près de 50 pour cent des quantités totales écrasées. La consommation moyenne spécifique est de 241 kilogrammes toutes céréales confondues.

510 000 quintaux de pâtes alimentaires et de couscous sont produits par 28 unités industrielles. La région de Casablanca accapare près de 50 pour cent de la capacité de production.

La production nationale est confrontée à l'importation, mais grâce à une politique d'amélioration de la qualité, de la présentation et de prix agressive, la production nationale ne semble pas trop souffrir de cette ouverture du marché.

Biscuiterie: la capacité de production de près de 14 000 tonnes est assurée par 24 unités de production dont six d'entre elles couvrent 85 pour cent du marché.

La consommation de biscuit n'est pas entrée dans les habitudes d'alimentation marocaines malgré l'ancienneté de l'activité. Elle demeure concurrencée par la pâtisserie traditionnelle, parce que la qualité et la variété des productions sont médiocres.

## **Libye**

La Libye produit 8,28 pour cent de ses besoins en céréales, avec une consommation spécifique annuelle moyenne de 196 kilogrammes.

Le secteur meunier comprend trois unités de production d'une capacité totale installée de 4 000 quintaux par jour.

Les pâtes alimentaires, dont la Libye est un gros consommateur (12 kilogrammes par habitant par an), sont importées. Elles ont représenté 66 603 quintaux en 1995.

Il n'existe pas non plus de biscuiterie industrielle, les importations pour 1995 se sont élevées à 1 747 tonnes pour une valeur de près de 5 millions de dollars EU.

## **Mauritanie**

Le riz est un produit de base dans la nourriture du Mauritanien. Il en consomme en moyenne 47 kilogrammes par an.

La production nationale de produit varie de 55 à 60 000 tonnes par an. Il existe 11 rizeries d'une capacité de transformation installée de 64 000 tonnes, mais l'implantation des unités de transformation est éloignée des lieux de production, ce qui en obère les coûts et les rend peu compétitives face au riz importé d'Asie.

Les besoins s'élèvent à 100 000 tonnes, les importations couvrent donc environ 50 pour cent des besoins.

Il n'existe pas actuellement de minoterie-semoulerie. Les besoins des industries de deuxième transformation sont couverts par l'importation.

La consommation moyenne spécifique est de 36 kilogrammes de farine par an.

Une seule unité couvre 95 pour cent du marché et produit annuellement près de 35 000 quintaux de couscous et 80 000 quintaux de pâtes.

Une seule biscuiterie, en sous-utilisation, assure la production. Elle affronte la concurrence des produits importés plus élaborés mais plus chers, la compétitivité par les prix lui assure un segment important et stable du marché.

## **Tunisie**

La branche comprend 25 minoteries industrielles (600 moulins à façon), trois sont en cours de réalisation qui assurent une production de 23 millions de quintaux par an. Les unités sont installées à proximité des centres de consommation. Tunis accapare 60 pour cent de la capacité de production. Le taux d'utilisation des capacités est de 80 pour cent environ. Ce taux risque de se détériorer avec l'entrée en production des nouvelles unités (60 pour cent) en 2001.

La consommation spécifique annuelle est de 219 kilogrammes, toutes céréales confondues (75 kilogrammes pour la farine, 67 kilogrammes pour la semoule).

45 pour cent des matières premières sont importées pour couvrir ces besoins.

Cette branche emploie près de 2 500 personnes dont 150 cadres.

La production de pâtes alimentaires et de couscous est assurée par 12 unités de production de tailles diverses (industrielles et artisanales exploitant des niches), quatre d'entre elles concentrent les trois quarts de la capacité de production.

La capacité installée est utilisée à moins de 60 pour cent et assure une production de 181 000 quintaux par an en moyenne.

La branche dispose d'un encadrement satisfaisant et procure 1 000 emplois permanents.

Les principales entreprises de production ont engagé des investissements de mise à niveau afin de maîtriser et d'améliorer la qualité de la production en raison de la forte concurrence existant sur le marché.

La production de biscuits est de l'ordre de 30 000 tonnes pour le secteur industriel (14 unités) et 4 000 tonnes pour le secteur artisanal. Cinq unités accaparent le marché, la production est de qualité moyenne et très peu diversifiée, elle est menacée par l'importation dont les produits, de meilleure qualité, rencontrent l'engouement des consommateurs malgré des prix élevés (de l'ordre de 1 à 1,5 dollars EU les 100 grammes).

Le secteur souffre du manque d'encadrement technique et du faible niveau de qualification de la main d'œuvre.

### 2.3.2 Lait et dérivés

#### Algérie

La consommation spécifique est de 94 kilogrammes, la consommation moyenne annuelle de lait de boisson est estimée à 4 milliards de litres environ.

La production, à partir de lait collecté en Algérie ne dépasse pas 10 pour cent de la production laitière globale estimée à 1,6 milliards de litres par an.

Le reste de la production est soit auto consommé soit distribué par les colporteurs.

La consommation annuelle moyenne étant estimée à 4 milliards de litres et la quantité collectée faible, il en résulte donc que le taux de couverture des besoins par du lait frais local est marginal.

La satisfaction des besoins est assurée principalement par la régénération de poudre de lait importé (180 000 tonnes par an pour 400 milliards de dollars EU) et l'importation de près de un milliard de litres de lait en poudre soluble.

La transformation de la poudre de lait se fait dans 19 unités industrielles d'une capacité globale de un milliard de litres par an, toutes appartiennent au secteur étatique.

Le lait régénéré à partir de la poudre de lait est soutenu, ce qui a encouragé les industriels à se tourner vers l'importation pour optimiser leur gain et à négliger la transformation de lait local.

La politique de soutien des prix à la consommation freine le développement de la filière et son ouverture sur la production locale.

Le secteur est tributaire des importations de poudre de lait à hauteur de 80 pour cent de sa capacité. Il souffre également du gel des prix et des marges à la production sur de longues périodes, ce qui déstabilise financièrement et techniquement les entreprises de production (manque d'entretien, utilisation intensive des équipements...). De même que le soutien des prix et leur fixation, au stade de la consommation, à un niveau bas, freine les investissements privés et réduisent les chances de partenariat étranger.

Cependant des mesures de relance et d'encouragement de la production locale ont été prises, des primes de collectes ont été instaurées, un prix de cession du lait local instauré, des facilités bancaires pour la réalisation de mini centrales laitières ont été accordées, autorisation des éleveurs à importer des vaches de races performantes et la réalisation de 200 mini centrales laitières dans les bassins de production est programmée.

Des initiatives privées concernant la réalisation d'une dizaine de mini laiteries d'une capacité globale de 100 millions de litres par an commencent à se concrétiser.

#### *Dérivés du lait*

Il existe des capacités de production de yaourt et de fromage qui relèvent également de l'État.

Quelques initiatives privées sont à signaler, mais leur production demeure modeste. Les importations de beurre couvrent les besoins, la production nationale étant largement insuffisante.

### **Tunisie**

La production de lait cru a connu un développement remarquable ces dix dernières années. Elle a évolué à un taux moyen de 8,2 pour cent entre 92 et 98, ce qui a permis d'assurer l'autosuffisance en lait et de dégager un surplus par rapport aux besoins de consommation estimés à 650 000 tonnes par an correspondant à une consommation spécifique annuelle de 69 kilogrammes pendant la période de haute lactation (mars – août) laquelle correspond à une période de faible consommation.

Une usine de production de poudre de lait d'une capacité de 20 000 tonnes à été réalisée.

Seule la moitié de la quantité de lait frais produite est collectée et usinée, le reste est auto consommé ou passe par les colporteurs pour satisfaire la consommation, en frais, des ménages ou les besoins d'unités artisanales.

La branche dispose de 245 centres de collecte d'une capacité totale de 1,4 millions de litres par jour, 39 unités de transformation du lait dont 13 centrales laitières d'une capacité globale de 2,5 millions de litres par jour répartis entre le lait industriel de boisson à hauteur de 1,8 millions de litres par jour et 0,7 millions de litres par jour pour les dérivés du lait.

La branche dispose de matériel de production de technologie récente mais rencontre des difficultés en matière de main d'œuvre qualifiée.

Le soutien du lait complique le fonctionnement de la filière (prix administrés à tous les niveaux), freine les possibilités de partenariat, ceci explique que seulement dans le domaine du yaourt, dont le prix est libre, des partenariats techniques avec des firmes étrangères aient pu être noués (Danone, Chambourcy, Mamy Nova...).

### **Maroc**

La production de lait reste insuffisante pour couvrir les besoins, en dépit des efforts pour promouvoir le secteur de l'élevage.

Le circuit organisé couvre 70 à 80 pour cent de la production.

La collecte du lait est assurée par le circuit du colportage qui représente 20 à 30 pour cent du lait commercialisé.

La consommation annuelle spécifique s'élève à 32 kilogrammes, à comparer à la consommation spécifique du Portugal qui est de 192 kilogrammes, celle d'Espagne de 164 kilogrammes et celle de la Turquie de 130 kilogrammes.

Le taux de couverture des besoins de consommation par la production locale 1 100 millions de litres en 1998 était de 87 pour cent.

La transformation du lait est assurée par 43 unités d'une capacité totale de 2,02 millions de litres par jour. Le taux d'utilisation des capacités est de 63 pour cent.

La pasteurisation accapare 85 pour cent de la production, le reste est utilisé pour la production des dérivés du lait (yaourt, poudre de lait, lait UHT...).

Le secteur emploie 6 244 personnes.

Il convient de signaler les problèmes suivants:

- la production est sensible aux aléas climatiques;
- la qualité moyenne sur le plan de l'hygiène qui se traduit par des surcoûts lors de l'usinage;
- les troupeaux de faible taille (3,1 bêtes par exploitation) prédominant et compliquent les efforts de vulgarisation et d'encadrement sanitaire et technique (conduite alimentaire, santé...);
- la perturbation qu'introduit le colportage dans la distribution.

### **Mauritanie**

La production du lait est passée de 272 000 tonnes en 1985 à 384 000 tonnes en 1995 soit une évolution 41 pour cent.

Le lait de chameau représente près de 47 pour cent de la production totale.

Deux unités permettent de produire 15 000 litres par jour mais les problèmes d'approvisionnement maintiennent leur taux d'utilisation à 56 pour cent.

Deux autres projets sont en cours de réalisation d'une capacité totale de 9 000 litres par jour.

### **Libye**

La production totale de lait en 1998 était de 157 000 tonnes environ et le taux de couverture des besoins par la production locale est de 30 à 40 pour cent, le reste (60 pour cent) est couvert par l'importation.

La consommation totale apparente est de 500 000 tonnes, ce qui donne une consommation spécifique annuelle de 80 kilogrammes environ.

Plusieurs centrales laitières traitent le lait frais collecté et régénèrent également la poudre de lait importée (16 500 tonnes en 1995).

Des importations de lait frais et de lait condensé (respectivement 156 tonnes et 29 873 tonnes) sont également faites pour répondre aux besoins.

Il convient de signaler que:

- La filière dépend pour son approvisionnement de l'étranger à hauteur de 60 à 70 pour cent;
- Les prix sont largement soutenus; et
- Il n'existe pas d'unités industrielles de fabrication de yaourt ni de fromage.

### **2.3.3 le secteur sucre et dérivés**

#### **Algérie**

##### ***La production agricole***

La culture de la betterave a été définitivement abandonnée en 1983.

##### ***La transformation***

La transformation industrielle se limite au raffinage du sucre roux importé dans trois sucreries-raffineries appartenant au secteur public d'une capacité globale annuelle de raffinage de 290 000 tonnes.

La consommation algérienne spécifique moyenne de sucre est élevée; elle est de 27 kilogrammes. Les besoins du marché, estimés de 9 à 800 000 tonnes par an, sont satisfaits à hauteur de 70 pour cent par l'importation de sucre blanc par des opérateurs privés (500 à 700 000 tonnes par an).

Dans le cadre de la politique d'ouverture sur le privé, des opérations de partenariat sont réalisées avec des privés (raffinage pour compte) - les privés importent à leur frais du sucre brut qui est ensuite raffiné dans les usines publiques moyennant une contre partie financière négociée entre les deux parties.

La filière est totalement extravertie pour son approvisionnement et la valeur ajoutée procurée par le raffinage est faible.

Le matériel de production commence à vieillir du fait d'un usage intensif et du vieillissement normal (date d'installation: 1970 – 1974) reflété en cela par les taux d'utilisation des capacités qui ne cessent de se dégrader 63,5 pour cent en 1996, 21,8 pour cent en 1998 et 18 pour cent en 1999.

#### **Tunisie**

##### ***La production agricole***

La culture de la betterave connaît une régression sévère, la superficie emblavée a diminué de 50 pour cent. Les rendements sont dépendants des aléas climatiques et varient de 45 à 55 tonnes par hectare en moyenne; les taux de sucre extractible sont de 13 à 14 pour cent.

### ***La transformation***

La production est assurée à partir de deux usines: une sucrerie et une sucrerie-raffinerie d'une capacité globale de 117 000 tonnes par an (45 000 tonnes par an de transformation de la betterave et 72 000 tonnes par an de raffinage de sucre roux). Elles ne couvrent que 13 pour cent environ des besoins du marché.

Les besoins du marché sont d'environ 220 000 tonnes, la consommation spécifique est de 25,8 kilogrammes.

Les deux entreprises relèvent du secteur public, elles sont proposées à la privatisation. Le soutien du prix du sucre au niveau de la production et sa fixation au niveau de la distribution freinent cette opération.

Il existe trois unités d'agglomération du sucre d'une capacité de 65 000 tonnes par an. Cette capacité est utilisée à 30 pour cent.

La branche **chocolaterie-confiserie** compte 33 unités de production.

La capacité de production de la confiserie (essentiellement Halwa Chamia) s'élève à 45 000 tonnes par an et est utilisée à moins de 60 pour cent.

La production de chocolat s'élève à 6 000 tonnes par an. La production, d'une qualité moyenne, est destinée au marché local.

L'exportation, en dépit d'une politique de compétitivité par les prix, reste occasionnelle et ne dépasse pas 3 pour cent.

La branche emploie 2 000 personnes avec de faibles qualifications; le matériel et la technologie sont pour la plupart obsolètes.

L'emballage, le packaging accusent un retard sensible en comparaison avec la concurrence étrangère (européenne et turque).

Le marché international est dominé par les firmes multinationales (Nestlé, Cadbury...) produisant des qualités de haute valeur ajoutée et de qualité supérieure, l'étroitesse du marché local ne les a pas encore attirés.

La reconquête du marché national et l'exportation passent par la modernisation de l'outil de production et le partenariat (technique ou stratégique) avec des firmes étrangères.

## **Maroc**

### ***La production agricole***

L'industrie sucrière au Maroc repose sur une production agricole de canne à sucre et de betterave, dont la rentabilité se dégrade. Les surfaces emblavées ont reculé de 30 pour cent en l'espace d'un an (98/97) mais la production moyenne de betterave se maintient à 2,8 millions de tonnes, celle de la canne à sucre à un million de tonnes par an.

### ***La transformation***

Le secteur occupe une place importante dans les IAA. Il représente 11 pour cent de l'effectif total, 10,4 pour cent de la production totale.

La consommation annuelle spécifique s'élève à 27 kilogrammes et les besoins du marché en sucre sont estimés entre 900 000 et un million de tonnes par an environ.

Treize sucreries et deux raffineries assurent une production annuelle de près d'un million de tonnes. La production agricole permettant la couverture de 52 pour cent, le complément, soit près de 4 à 500 000 tonnes est importé sous forme de sucre brut.

La branche **chocolaterie et confiserie** comprend 20 entreprises environ qui assurent la production de 1 000 tonnes. La consommation marocaine par hectare et par an est modeste – 120 grammes quand le Français en consomme en moyenne 4,3 kilogrammes.

La technologie et les équipements utilisés par cette branche sont obsolètes et ne peuvent résister à la concurrence des produits importés.

La main d'œuvre est de faible qualification.

#### ***2.3.4 Le secteur des huiles alimentaires***

##### **Algérie**

##### ***La production agricole***

En dehors d'une production relativement marginale d'huile d'olive (40 000 tonnes) qui est réservée à l'autoconsommation et écoulée à travers le marché informel, la satisfaction des besoins repose sur le raffinage d'huile brute importée.

##### ***La transformation***

L'Algérie dispose d'une capacité de production de 370 000 tonnes d'huile végétale (colza, tournesol et palme) répartie sur neuf unités industrielles (1 500 tonnes par jour) relevant du secteur public.

Le secteur privé est présent à travers deux unités de production et détient 30 pour cent des parts du marché.

La consommation spécifique annuelle est de 12 kilogrammes et une consommation annuelle totale de 400 000 tonnes environ.

Le secteur est totalement extraverti. L'appareil de production datant pour la plupart des années 70 et, du fait d'une utilisation intensive, commence à s'essouffler. Le taux d'utilisation des capacités de production est passé de 73,4 pour cent en 1998 à 65,6 pour cent en 1999.

Les contrôles qualités (niveau de raffinage, poids et désodorisation) sont assurés dans des laboratoires au sein des unités de production.

## **Maroc**

### ***La production agricole***

La production de graine oléagineuse n'a pas donné les résultats escomptés. Transformée en huile, la production a été de 20 000 tonnes en 1998 contre une production moyenne de 40 000 tonnes par an d'huile (forte dépendance des conditions climatiques).

### ***La transformation***

La trituration est assurée par deux unités de production d'une capacité totale de 120 000 tonnes par an.

La capacité de trituration dépasse largement la production de graine.

La production moyenne d'huile d'olive de 50 000 tonnes par an est assurée par 170 unités industrielles disposant d'une capacité de trituration de 4 000 tonnes par jour.

La consommation spécifique annuelle moyenne est de 14 kilogrammes, la consommation totale annuelle est de l'ordre de 380 000 tonnes par an.

Les besoins sont couverts par l'importation de près de 200 000 tonnes par an d'huile brute. Le raffinage est assuré par 14 unités industrielles d'une capacité installée de l'ordre de 330 000 tonnes par an, largement excédentaire par rapport aux besoins.

Les importations d'huile brute et le raffinage constituent l'essentiel de cette activité qui reste extravertie, dépendante de l'importation pour ses approvisionnements.

L'huile étant un produit de base essentiel dans l'alimentation, elle est subventionnée. L'État en fixe le prix au niveau du raffinage et au niveau de la consommation.

## **Tunisie**

### ***La production agricole***

La production d'huiles d'origine végétale en Tunisie se limite à la culture de l'olivier qui s'étend sur 1,4 millions d'hectares (essentiellement d'huile). Des essais de culture de colza sont menés (1 200 hectares ont été réservés à cette culture en 1998).

La consommation spécifique moyenne est de 21 kilogrammes, la consommation annuelle totale d'huile est d'environ 200 000 tonnes par an.

La production moyenne d'huile d'olive est de 200 000 tonnes par an. Elle est caractérisée par une forte variation, inhérente à la nature de cette culture de l'olivier en sec en Tunisie.

1440 huileries assurent la trituration d'une capacité de 22 000 tonnes par jour dont plus de 30 pour cent sont du type "à chaînes continues".

70 à 80 pour cent de la production est exportée en vrac, essentiellement de l'huile lampante (acidité > 3), sur l'UE, le reste est réservé à l'autoconsommation et est écoulé à travers le circuit informel. Une petite quantité conditionnée passe à travers les circuits de distribution.

La production tunisienne d'huile d'olive est en majorité (70 à 80 pour cent) constituée d'huile lampante et seule 20 à 30 pour cent de la production est de qualité. Ces taux sont inversés chez ses concurrents (Italie et Espagne). Cela est dû à plusieurs facteurs qui vont de la cueillette au stockage des olives, en passant par les équipements de trituration constitués à 60 pour cent de presses classiques.

Les exportations sont faites en vrac, ce qui ne lui permet pas de garder sa personnalité et de la faire connaître à l'étranger.

### ***L'huile végétale***

La consommation d'huile végétale s'élève de 187 000 à 200 000 tonnes par an. Elle est couverte par le raffinage d'huile brute de tournesol, importé par l'office national de l'huile, dans 13 unités de raffinage d'une capacité installée de 900 tonnes par jour, correspondant à 270 000 tonnes par an.

Le taux moyen d'utilisation est de 60 pour cent environ. Le conditionnement de l'huile est assuré dans 30 unités de conditionnement.

Les unités de raffinage et de conditionnement fonctionnent comme des sous-traitants de l'office national de l'huile qui fixe les quotas pour chaque unité. La marge de raffinage est négociée avec l'administration (l'huile, produit de base, est subventionnée).

Le prix de l'huile d'olive (non subventionnée) est six fois plus élevé que l'huile végétale !

### **Libye**

La production d'huile alimentaire concerne l'huile d'olive qui se situe autour de 8000 tonnes par an. Les importations, essentiellement des huiles de maïs, couvrent les besoins du marché local estimé de 100 à 130 000 tonnes par an.

### **Mauritanie**

Il existe une seule usine de raffinage d'huile brute à Nouakchott dont la production est de 4 000 tonnes par an pour une capacité installée de l'ordre de 20 000 tonnes par an.

## ***2.3.5 Le secteur des fruits et légumes***

### ***La production agricole***

Considérée comme secteur non prioritaire, la production de fruits et légumes a toujours été laissée au secteur privé. Bien que certaines productions (tomate et pomme de terre), parce qu'entrant dans les habitudes alimentaires ou parce qu'ayant des marchés à l'export, ont

fait l'objet d'attentions particulières (plans de développement et mesures d'encouragement spécifiques), le reste de la production a aussi bénéficié d'incitations financières et fiscales, mais dans le cadre général du soutien à l'agriculture.

Les exploitations pour la production de légumes sont de petites tailles, un à deux hectares pour la pomme de terre, les oignons et la tomate de plein champ et moins d'un hectare pour les cultures sous serres.

Deux produits, la pomme de terre et la tomate, qu'ils soient de saison ou du type primeur, représentent près de 50 pour cent de la production totale du secteur maraîchage.

Les exploitations fruitières ont une surface moyenne de cinq à dix hectares.

Trois productions dominent: les agrumes, les dattes et l'olivier. La même dualité existe, avec cependant moins de contraste entre marché local et le marché à l'export; les produits procurent le plus souvent un meilleur revenu.

Les techniques de production mises en œuvre varient selon les marchés: technique de pointe pour les marchés d'exportation (semences sélectionnées, fertigation, production répondant aux normes de qualité exigée par le marché...); techniques élémentaires, qualité médiocre quand il s'agit du marché local.

Tout se passe comme si, répondant à une rémunération faible par le marché local, l'agriculteur répondait par le fardage et le mélange des qualités et des techniques de production rudimentaires (moins de fertilisant et peu ou pas d'utilisation de produits phytosanitaires) et vice-versa, et c'est un «équilibre par le bas» qui s'instaure et qui s'auto-entretient.

Par ailleurs, en voulant éliminer les risques liés aux aléas climatiques ou de commercialisation ou parce qu'il ne peut accéder au marché, le producteur a souvent recours à la vente sur pied.

Ainsi la production agricole fonctionne à l'écart de son marché, se privant des plus values correspondant au conditionnement du produit, à la production d'une variété répondant aux exigences du client.

On tend à produire des variétés qui conviennent au marché local et qui peuvent ne pas trouver preneur à l'export ou auprès des transformateurs; ou également cueillir le produit à un état de maturité qui peut convenir au marché local et non à l'export ou à la transformation, la manutention ou le transport. Tout cela se traduit par des baisses de revenus pour les producteurs.

La faible ou non-organisation des petits producteurs les rend dépendants des intermédiaires et des ramasseurs auxquels ils ont recours et qui prélèvent des marges élevées, vu la modestie de leur production.

Les petits agriculteurs, non organisés, souvent d'un faible niveau d'instruction, sont peu réceptifs à la vulgarisation, à l'amélioration de leurs techniques culturales ou de lutte contre les prédateurs. De même, ils n'accèdent pas facilement aux crédits bancaires, ils ne

peuvent également pas accéder aux signaux émis par les marchés en matière de prix, de variétés et de qualité de la production, parce qu'ils en sont déconnectés.

A l'inverse, l'existence d'un marché rémunérateur à l'exportation incite à la qualité, au calibrage et au respect des normes. Les producteurs devancent souvent la recherche et la vulgarisation en important eux-mêmes, des pays développés, les variétés de semences et de plants et les nouvelles techniques culturales. Souvent ce sont soit les importateurs du pays de destination du produit directement ou les exportateurs qui sont les vecteurs de ce transfert de technologie. Ainsi s'instaure par un effet de cascade un «cercle vertueux», un «équilibre par le haut» entre les différents acteurs de la filière.

## **Maroc**

### ***La production agricole***

Les cultures maraîchères occupent près de 230 000 hectares dont 35 pour cent sont réservés à la culture de la tomate et de la pomme de terre (respectivement 20 000 tonnes et 58 600 tonnes). La production maraîchère totale a été de 4,1 millions de tonnes environ en 2000.

Deux produits représentent à eux seuls 44 pour cent de cette production: la tomate avec 960 000 tonnes et la pomme de terre avec 1,1 millions de tonnes, dont respectivement 540 000 tonnes et 135 000 tonnes de primeurs, le reste de la production concerne des légumes divers (oignons, cornichons, poivrons...).

Les cultures maraîchères destinées à la transformation ont occupé 9 380 hectares et ont concerné 284 260 tonnes dont 244 920 tonnes de tomate, 29 400 tonnes de fraise, 3 730 tonnes de haricot vert. La tomate à elle seule a représenté 86 pour cent du tonnage transformé (chiffre 99/2000).

Les exportations (98/99) ont été de 232 860 tonnes de tomate fraîche, 24 179 tonnes de pomme de terre de primeur et 119 571 tonnes de conserve de fruit et légumes.

### ***La transformation***

L'industrie de la conserve végétale occupe une place de choix dans les industries agro-alimentaires, tant au niveau de la production, qu'à celui des exportations et de l'emploi.

En 1998, 119 571 tonnes de conserve végétale ont été produites, 3,7 milliards de DHS d'exportation réalisés, soit 78 pour cent de la production et 46 pour cent des exportations totales des IAA.

Le secteur procure 17 630 emplois soit 17 pour cent des emplois créés dans les IAA.

Le secteur de la conserve de fruits et légumes groupe 174 entreprises de production, soit près d'une entreprise sur quatre des IAA, essentiellement des petites et moyennes entreprises.

Les conserves de légume, les jus de fruits et les semi-conserves (olives câpres et autres....) constituent les principales production de cette branche. Les conserves de tomate, avec une

capacité installée de 50 000 tonnes par an, soit 37 pour cent de la production, occupent le premier rang (40 000 tonnes par an), avant la conserverie de fruits et confitures, essentiellement à base d'abricot et orientée vers les marchés extérieurs, 80 pour cent de la production est ainsi exportée.

L'activité de conserve de fruits et légumes a une capacité de transformation de 190 000 tonnes utilisée à 53 pour cent et répartie entre une quinzaine d'usines.

L'activité de semi-conserve d'olives dispose d'une capacité de 200 000 tonnes utilisée à 40 pour cent. Les semi-conserves de câpres comptent une vingtaine d'usines d'une capacité totale de 7 000 tonnes utilisée à hauteur de 60 pour cent, une vingtaine d'unités de transformation des cornichons, d'une capacité installée de 22 000 tonnes, pour une production commercialisée de 14 000 tonnes, soit un taux d'utilisation de 65 pour cent.

L'industrie marocaine de conserve et semi-conserve est l'industrie la plus développée et la plus diversifiée du Maghreb.

Il existe également plusieurs unités de surgélation (60 000 tonnes de capacité) et de déshydratation de légumes, également utilisées à des taux très faibles.

Il existe de réelles possibilités de développement des exportations, vu les avantages comparatifs dont dispose le Maroc (climat, main d'œuvre bon marché), pour des produits nécessitant beaucoup de main d'œuvre (les haricots, les fraises, les cornichons...), à condition de «pénétrer» les moyens modernes de distribution (chaînes d'hypermarchés, centrales d'achat...) et de diversifier les productions.

Il ressort de ce qui précède que les capacités de production de conserve ont un taux d'utilisation assez bas. C'est une branche où prédominent les petites entreprises qui rencontrent des problèmes d'approvisionnement.

L'absence et/ou le non-respect des contrats de cultures, du fait de comportements spéculatifs des producteurs et des transformateurs, renchérit le coût d'approvisionnement. Les aléas climatiques et la variabilité des sources d'approvisionnement réagissent négativement sur la qualité et la quantité des productions, d'autant plus que la technologie utilisée est obsolète.

La saisonnalité trop prononcée de l'activité, qui ne dépasse pas deux à trois mois pour certaines campagnes, n'optimise pas l'utilisation des capacités de production et est source de surcoût.

La faiblesse des moyens financiers de ces PMI limite leur accès aux crédits bancaires pour faire face aux pics de production.

L'absence ou l'inefficacité des associations professionnelles ne facilite pas la professionnalisation de la filière et sa sécurisation.

L'absence d'une interprofession groupant tous les acteurs de la filière, des producteurs aux exportateurs, sans oublier les «logisticiens» (transporteurs, conditionneurs...) rend difficile la résolution des conflits dans un cadre solidaire, l'amélioration de la qualité, la réduction

des coûts (en réduisant les pertes à tous les stades et en tirant profit des économies d'échelle).

Pour les produits destinés à l'exportation, la situation est moins préoccupante que pour le marché interne. Le circuit de commercialisation est organisé essentiellement pour les produits frais (agrumes, tomate et pomme de terre). Il existe des associations de producteurs-exportateurs gérant des stations conditionnement.

Une structure jouant le rôle d'interprofession – l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE), créé en 1988 – a pris le rôle joué auparavant par l'Office de Contrôle des Exportations (OCE). Il dispose de plusieurs laboratoires de contrôle de la qualité, des produits et des emballages, et de cadres de haut niveau pour le suivi des marchés et de la législation.

## **Algérie**

### ***Production agricole***

Les cultures maraîchères continuent de progresser mais ont des rythmes lents, 3 pour cent par an. Elles ont totalisé 3,3 millions de tonnes en 1998.

Les cultures de la pomme de terre et de la tomate, avec des productions respectives de 1,1 millions de tonnes et 436 000 tonnes, représentent 47 pour cent de la production totale.

Bien que la production de la tomate connaisse un taux de croissance remarquable, les rendements demeurent modestes en comparaison de ceux réalisés par les pays maghrébins (48 tonnes par hectare au Maroc, 28 tonnes par hectare en Tunisie, 13 tonnes par hectare en Algérie).

### ***La transformation***

La tomate industrielle domine la branche des conserves de fruits et légumes. Elle représente 40 pour cent des capacités industrielles installées.

La capacité de production totale installée est de près de 100 000 tonnes. Elle ne tourne qu'à hauteur de 60 pour cent faute d'approvisionnement régulier en matières premières et d'étalement de la production qui reste concentrée sur trois mois.

La production totale de double concentré de tomate a été de 60 000 tonnes environ en 1998, celle du secteur public a été de 7 882 tonnes pour une capacité installée de 17 862 tonnes, soit un taux d'utilisation de 66 pour cent.

Le secteur privé connaît une évolution constante et représente les trois quarts de la production.

La production nationale de conserve de tomate, comme celle des fruits et légumes, reste très dépendante de la production agricole qui varie, en quantité et en qualité, suivant les aléas climatiques.

Les taux de couverture des besoins par la production nationale ont de ce fait évolué de 40 à 100 pour cent au cours de la période 1990 - 1997; la moyenne a été de 80 pour cent environ sur la même période.

La production de conserve de légumes reste marginale, en comparaison avec les quantités consommées en frais, en raison des habitudes alimentaires de la population.

La production du secteur privé a été de 500 tonnes par an (entre 1998 et 2000) pour une capacité installée de 4 000 tonnes, soit un taux d'utilisation de 12,5 pour cent. Le secteur privé représente 50 pour cent de la capacité installée.

L'Algérie dispose d'une capacité installée relativement importante (neuf unités) pour la production de jus de fruits, de nectar de fruits et d'eaux fruitées gazeuses (respectivement 20 000, 14 000 et 19 000 tonnes). Elle est à 80 pour cent détenue par le secteur public. Les productions de conserve de fruits pour 1999, 98, 97 et 96 ont été respectivement de 11 701 tonnes, 3 621 tonnes et 8 991 tonnes et de 9 828 tonnes pour une capacité installée de 19 000 tonnes, soit un taux d'utilisation moyen de 45 pour cent sur les quatre ans.

La consommation de jus et nectar de fruit demeure faible eu égard aux capacités de production disponibles.

## **La Tunisie**

### ***La production agricole***

La superficie occupée par les cultures maraîchères est relativement stable. Elle couvre 139 000 hectares (97-98). Alors que la production connaît des taux de croissance réguliers, le volume global de production a été de 1,9 millions de tonnes.

La tomate et la pomme de terre, avec des productions respectives de 610 000 tonnes et 295 000 tonnes, représentent 47 pour cent de la production maraîchère totale.

L'arboriculture fruitière occupe environ deux millions d'hectares dont 1,4 millions d'hectares d'oliviers (en majorité à huile). La production d'huile d'olive en 1998 a atteint 90 000 tonnes.

L'agrumiculture, avec 310 000 tonnes par an, occupe la deuxième position. Les dattes ont une production moyenne de 103 000 tonnes.

La production d'amande est de 42 000 tonnes par an, celle des abricots est de l'ordre de 25 000 tonnes par an.

Le secteur des conserves alimentaires (conserve et semi-conserve de fruits et légumes compte 55 unités de production et une capacité totale de transformation installée de 22 000 tonnes par jour, la branche donne 6 500 emplois, dont la majorité sont des emplois saisonniers (80 pour cent).

La conserve de tomate représente environ 80 à 90 pour cent de l'activité de conserve de fruits et légumes, avec une capacité installée de 26 000 tonnes par jour de traitement de

produit frais, mais une capacité de conditionnement aseptique de conserve de 2 400 tonnes par jour.

La durée de campagne de production de concentré de tomate étant de 40 jours en moyenne, l'outil de production reste sans utilisation pendant 10 mois ! Ajouté à cela sa forte dépendance des aléas climatiques et des coûts sur le marché du frais, les producteurs agricoles et les transformateurs ne se sentent souvent pas tenus par des engagements même écrits (contrats de culture). Cette situation est source de surcoût et n'autorise pas l'utilisation de main d'œuvre qualifiée et stable; le personnel étant formé sur le tas.

Les contrôles de qualité se limitent au strict minimum, une seule conserverie est équipée d'un laboratoire de contrôle de qualité.

Il existe aussi une production importante de harissa de l'ordre de 10 000 tonnes. Elle est assurée par une vingtaine d'entreprises, d'une capacité de transformation de 1 000 tonnes par jour, seule 10 à 14 pour cent de la production agricole de poivrons est transformée, le reste est consommé frais ou séché. La production est variable; elle dépend des aléas de la production agricole et des prix sur le marché du frais. 1 600 à 1 800 tonnes sont exportées annuellement, principalement sur la France.

Il existe une production de conserve d'autres légumes (petits pois, haricots...). La production moyenne est de 7 000 tonnes par an (7 500 tonnes en 98, 8 000 tonnes en 99). Elle dépend fortement de la production agricole; les habitudes de consommation vont vers les produits frais, dont les prix sur le marché sont souvent attractifs et ne permettent donc pas un approvisionnement compétitif pour les conserveurs. Cette activité reste marginale, elle ne concerne que les produits qui n'ont pas été consommés en frais et lorsque leurs prix baissent.

La campagne de production ne dépasse pas quinze jours.

Il existe une capacité de production de conserve de fruits estimée à 12 000 tonnes par an en moyenne (14 000 tonnes en 1999, 13 500 tonnes en 1988). Elle concerne principalement la transformation du coing, dont les niveaux de fabrication sont les plus réguliers, environ 2 000 tonnes, en raison certainement du faible débouché en frais.

Le niveau de production des conserves d'abricot dépend également du niveau de la production agricole et de son prix sur le marché, mais la tendance moyenne est à une production d'environ 1 000 tonnes par an. Il n'y a pas de production agricole destinée spécifiquement à la transformation.

La transformation des agrumes porte sur environ 1 000 tonnes par an en moyenne.

### ***Les semi-conserves***

Les semi-conserves sont produites dans une vingtaine d'entreprises industrielles dont six conserveries. Les produits transformés sont les olives de table, les câpres, et d'autres produits tels que les cornichons et les variantes (macédoine de légumes). La production est estimée à 4 000 tonnes par an.

Le marché est dominé (plus de 70 pour cent) par des micro-entreprises à caractère individuel et familial, le plus souvent utilisant une technologie rudimentaire; la qualité des

produits est très variable et non normalisée. Elles s'approvisionnent en matières premières directement sur le marché ou directement auprès des producteurs et commercialisent leurs produits le plus souvent en vrac.

## **Libye**

### ***La production agricole***

La superficie réservée aux cultures maraîchères couvre 80 000 hectares; celle réservée aux cultures fruitières représente 50 000 hectares.

La production maraîchère totale est de 400 000 tonnes par an en moyenne dont 130 000 tonnes par an de pomme de terre, soit 32 pour cent.

Les agrumes, les palmiers dattiers et les amandiers sont les principales productions fruitières, dont les productions moyennes sont respectivement de 100 000, 70 000 et 30 000 tonnes par an.

### ***La transformation***

L'industrie de conserve compte une dizaine d'unités, elle est parmi la plus importante du secteur des IAA.

Les unités transforment des matières premières locales: 15 à 20 000 tonnes d'agrumes, 1 500 tonnes d'olive de table et de légumes et légumineuses diverses. Elles transforment également des produits importés essentiellement des pulpes et concentrés de fruits.

## **Mauritanie**

### ***Production agricole***

La production agricole de légumes s'est élevée à 40 029 tonnes en 1995, celle des fruits à 14 000 tonnes et celle des pastèques à 7 978 tonnes.

Il n'existe pas actuellement d'unité de transformation, mais il existe un projet d'implantation d'une unité de conservation de tomate et un projet d'une unité de production de pâtes alimentaires et couscous, adossé à une exploitation de 100 hectares dont la mise en valeur a déjà commencé.

### ***2.3.6 Les produits de la mer***

Le sous secteur comprend deux filières, celle de la congélation et la surgélation, l'autre concerne les conserves, en dehors du conditionnement du frais.

C'est un secteur essentiellement tourné vers l'exportation. Les pays de l'UMA, bien qu'ayant de grandes façades sur les mers, ne sont pas de gros consommateurs de poissons, en comparaison avec leurs voisins d'Europe du sud. En effet, la consommation spécifique annuelle de l'Algérie est de 3 kilogrammes, 8 kilogrammes pour le Maroc, 9 kilogrammes

pour la Tunisie, 35 kilogrammes pour l'Espagne, 29 kilogrammes pour la France, 27 kilogrammes pour la Grèce et 24 kilogrammes pour l'Italie !

Le secteur exportateur en Tunisie, Maroc et Mauritanie (conditionnement, congélation et conserve) a fait l'objet de gros investissements de réhabilitation et de mise à niveau pour être conforme aux normes d'hygiène et de santé exigées par l'Union européenne. Il dispose donc d'outils de production performants. Cependant, en matière de ressources humaines, les problèmes de formation, de recyclage et de qualification demeurent posés.

Le contrôle de qualité est assuré par des structures d'encadrement à l'exportation. La distribution sur le marché intérieur est assurée par des intermédiaires opérant depuis les halles de criées au port, puis le produit est acheminé vers le marché de gros et enfin distribué par les détaillants.

Les ports sont équipés en unités de production de glace mais le transport des produits, des marchés de gros vers les détaillants, ne respecte pas toujours les règles d'hygiène (l'utilisation de cageots en bois, le transport dans des moyens non toujours adaptés (isothermes), etc.).

## **Algérie**

### ***Production***

Pour un potentiel halieutique estimé à 160 000 tonnes par an pêchables et un potentiel aquacole de 20 000 tonnes par an, la production a tendance à baisser au cours des dernières années puisqu'elle est passée de 135 000 tonnes en 1994 à 92 000 tonnes en 1998. Cela est dû, en partie, au fait que ce secteur n'a pas bénéficié des mêmes encouragements et investissements de la part des pouvoirs publics (0,2 pour cent du budget d'équipement en 1998).

### ***Transformation***

L'activité concerne essentiellement la conserve du poisson bleu, notamment la sardine et les thonidés.

Vingt unités de transformation sont implantées le long du littoral dont 11 relèvent du secteur public. Elles ne répondent pas aux besoins du pays puisque des importations moyennes de 8 000 tonnes (92-95) sont réalisées.

## **Maroc**

### ***Production***

Le Maroc dispose d'un potentiel de production important évalué à 1,5 millions de tonnes par an, l'activité aquacole quant à elle représente 1 000 tonnes par an.

La production moyenne, toutes catégories de pêches confondues (pêche côtière, hauturière et autres...), s'élève à 750 000 tonnes (moyenne sur les six dernières années).

### ***La transformation***

Un secteur d'activités très variées. Il comprend 280 établissements de transformation à terre: le secteur de la conserve avec 40 unités, la congélation avec 91 unités, le conditionnement du poisson frais 72 unités et 26 unités de farine de poisson constituent l'essentiel de l'activité (82 pour cent).

Les exportations des produits de la mer ont été de 220 000 tonnes par an (moyenne sur les six dernières années) pour une valeur moyenne 6,7 milliards de DHS. L'Europe accapare 60 pour cent des exportations totales.

Le secteur emploie 104 422 personnes (en 1999).

La production des conserveries (principalement le poisson bleu et les thonidés) a été de 141 217 tonnes en moyenne sur les six dernières années. L'emballage métallique de ces produits représente près du tiers des coûts de production. Une boîte de sardines exportée dans le monde sur cinq est marocaine (50 000 tonnes par an).

La congélation quant à elle, a réalisé une production de 13 703 tonnes en moyenne sur les six dernières années avec cependant un bond dans la production, qui est passé de 3 000 tonnes en 1996 à 37 048 tonnes en 1999.

La fabrication de sous-produits (farine de poisson et huile de poisson) a réalisé 292 000 tonnes (moyenne des six dernières années).

Elle traite 40 pour cent environ des petits poissons pélagiques et exporte 45 pour cent de sa production.

Les contrôles de qualité des produits destinés à l'exportation sont réalisés dans les laboratoires de l'Établissement autonome de contrôle et coordination des exportations (EACCE).

L'Institut scientifique des pêches est un organisme chargé de l'assistance du secteur, notamment pour suivre l'évolution des stocks de poissons et la pollution marine. Les exigences sévères de l'Union européenne relatives à l'homologation des unités de production destinées à l'exportation ont conduit à des investissements importants pour la mise à niveau des unités de production.

### **Mauritanie**

#### ***La production***

Le secteur de la pêche est un secteur vital pour la Mauritanie. Il contribue pour 5 à 7 pour cent du PNB et procure 30 pour cent des recettes budgétaires.

La production en 1996 s'est élevée à 563 860 tonnes.

La valeur marchande des exportations en 1996 a représenté 270 millions de dollars EU et a concerné 365 936 tonnes, soit 64 pour cent de la production.

Si les apports bruts en devises sont importants du fait de l'exportation de la quasi-totalité des captures, les apports nets n'en représentent que la moitié, l'autre moitié couvrant les intrants (gasoil, équipages, matériel de pêche, emballages...).

Le secteur génère peu de valeur ajoutée en raison de sa forte dépendance d'intrants importés.

En outre, les céphalopodes, les sardinelles sont congelés, soit à terre, soit à bord des navires, sans aucune transformation ou valorisation.

Le nombre d'emplois généré par les différentes filières est estimé entre 25 000 et 30 000 dont plus de 11 000 emplois indirects.

Les exportations des céphalopodes et des poulpes se partagent entre le Japon, dont les importations ont oscillé entre 25 000 et 40 000 tonnes (six importateurs japonais en 1996) et l'Europe dont les importations sont en croissance et ont atteint 22 457 tonnes en 1996.

### ***La transformation***

L'industrie de la pêche est dominée par l'activité de congélation et de conditionnement du poisson frais; 28 entreprises en 1998 se partageaient le marché, employant 1 400 personnes dont plus de 50 pour cent occasionnels.

Seule la production de farine et d'huile de poisson est assurée en Mauritanie, la production a été de 92 353 tonnes en 1993.

La consommation intérieure est faible, elle est estimée à trois kilogrammes par habitant. La pénétration dans les zones rurales est faible, seule 2,4 pour cent de cette population consomme du poisson et moins de 46 pour cent de la population urbaine consomme du poisson.

La commercialisation pour le marché local est très rudimentaire. Elle comprend des circuits courts, limités à un campement le long de la côte, la plus grande partie de la production étant séchée.

Le poisson frais et les produits «transformés» sont acheminés par avion ou bateau.

### **La Tunisie**

La production halieutique, tous modes de pêche confondus, a été de 89 000 tonnes en 1997 et 90 000 tonnes en 1998.

L'aquaculture est une activité en démarrage, la production a été de 2 000 tonnes par an et concerne trois unités de production.

La consommation spécifique moyenne de poisson s'élève à neuf kilogrammes, soit une consommation totale de 86 000 tonnes environ. Les exportations ont concerné 16 500 tonnes pour un montant de 125,7 millions de dinars (le prix moyen de la tonne exportée s'élève à 7 600 dinars la tonne).

Des importations de thon congelé (6 800 tonnes) sont réalisées à partir de la Mauritanie et la Libye pour alimenter les unités de conserve du fait des prix attractifs du thon frais sur le marché japonais.

Ces importations permettent aux usines de fonctionner à des taux d'utilisation acceptables, de modérer les prix intérieurs, et d'accroître les recettes d'exportation.

### ***La transformation***

85 unités étaient en activité en 1997, opérant principalement dans les domaines du conditionnement du produit frais, de la congélation (principalement les crevettes, les poulpes et les seiches) et de la transformation du thon et de la sardine. 27 autres unités sont à l'arrêt du fait de la défaillance dans l'approvisionnement et/ou de difficultés financières.

L'activité de conditionnement du produit frais est orientée essentiellement à l'exportation. Elle a connu une forte expansion dans les années 80. On dénombre actuellement 66 unités offrant la capacité suivante:

- 304 tonnes par cycle pour la congélation;
- 1 280 tonnes, soit 5 600 m<sup>3</sup> pour le stockage des produits réfrigérés;
- 10 170 tonnes, soit 40 670 m<sup>3</sup> pour le stockage des produits congelés; et
- 370 tonnes par jour de fabrication de glace.

L'activité s'étale sur toute l'année. Elle est largement surdimensionnée par rapport aux apports de la pêche et l'aquaculture.

On compte 15 usines de conserve de sardines en activité, dont la production en 1998 a été de 1 800 tonnes et 1 900 tonnes en 1999. La capacité disponible est de 110 tonnes par jour, largement sous-utilisée en raison de la régression des apports de la pêche d'une part, et du manque de compétitivité à l'export d'autre part.

La vétusté du matériel et des technologies employées, la qualification technique très faible de la main d'œuvre et la faible diversification de l'offre, expliquent le manque de compétitivité de la production sur les marchés d'export. Pourtant, il existe des préparations plus valorisantes et appréciées par des consommateurs à l'étranger (plats cuisinés, sardines aux olives, sardine séchée...). Ainsi la production demeure essentiellement destinée au marché local, les exportations sont négligeables (une tonne en 1996 contre 19,4 tonnes en 1995).

La production locale de thon est de 2 300 tonnes en moyenne par an. Ces produits sont destinés à la transformation et à l'exportation en frais.

La production est assurée par 19 unités de transformation conserveries ayant une capacité de 122 tonnes par jour, mais celle-ci ne suffit pas aux besoins locaux. Il est fait recours à l'importation de 2 300 tonnes par an de thon en conserve, quantité qui dépasse ainsi la production locale.

Les différentes installations de pêche en Tunisie et les unités de transformation à l'exportation ont réalisé des investissements de mise à niveau importants, pour être conformes aux normes d'hygiène et de santé exigées par l'Union européenne.

## **Libye**

### ***Production***

La Libye a un important potentiel de production sous exploité surtout en matière de pêche hauturière.

La production est stable depuis 1992 et plafonne à 8 800 tonnes par an. La consommation spécifique moyenne est de six kilogrammes, soit une consommation estimée à 32 000 tonnes par an. La Libye importe des poissons frais ou congelés et des préparations à base de poissons (9 730 tonnes environ en 1995) et exporte 1 732 tonnes en 1995.

### ***La transformation***

Seule l'industrie du froid existe, il n'existe pas d'unités de transformation.

## **3. PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE SYNERGIE ENTRE L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE ET UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ DES DEUX SECTEURS**

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons les mesures suivantes pour dégager une meilleure synergie entre les secteurs de l'agro-alimentaire et l'agriculture et accroître l'efficacité des deux secteurs:

- Il y a lieu d'œuvrer pour desserrer les contraintes structurelles.
- Les problèmes fonciers et la réduction de l'âge moyen des exploitants agricoles doivent trouver des solutions à travers l'incitation à la mobilité (départs à la retraite, encouragement à la transmission de l'exploitation aux descendants...), aider à la création d'un marché de la terre qui fonctionne et, à moyen terme, recourir au remembrement comme dans les périmètres irrigués, en contre partie de services réalisés par l'État (routes, électrification...).
- L'alphabétisation en milieu rural (et surtout en milieu féminin) pourra contribuer à relever le niveau culturel de la population agricole et ainsi faciliter la diffusion de l'innovation et l'organisation de la profession.
- Faciliter l'accès au crédit aux petits agriculteurs.
- Mettre en place un système d'assurance agricole dans le cadre de la solidarité nationale.
- Inciter à la professionnalisation des relations entre les acteurs du secteur.
- Rationaliser et organiser le marché des intrants, et particulièrement celui des semences et des produits phytosanitaires, en matière de respect des qualités des produits commercialisés.

- Favoriser la création de structures permettant la concentration de l'offre (coopératives, associations professionnelles...).
  - Inciter, soutenir et fédérer les initiatives en faveur d'une politique de qualité en favorisant la mise en place d'un cahier des charges qui doit déboucher sur un «label international» de toute la production agricole qui doit profiter de l'image véhiculée par d'autres produits, touristiques notamment.
  - Encourager et aider à la mise en place des centres de gestion pour vulgariser la tenue de comptabilité simple et les modes de calcul de prix de revient, de façon à faciliter le dialogue producteur-transformateur.
  - Développer et encourager la recherche, la vulgarisation et la production de variétés répondant aux besoins spécifiques des transformateurs, pour réduire la concurrence du frais, permettre la fidélisation des acteurs intervenant à l'aval de la production agricole et favoriser l'établissement et le respect des relations contractuelles.
  - Développer et adapter les crédits bancaires aux conditions des agriculteurs en matière de taux, de durée et de garanties exigées.
  - Favoriser la création d'un marché réel de la terre pour accroître la mobilité, favoriser le rajeunissement et accroître le niveau culturel des exploitants.
  - L'amélioration du revenu de l'agriculteur doit être à la base de toute réforme; c'est elle qui permettra de tirer la profession vers le haut. Faciliter les progrès techniques, la professionnalisation des relations et la réduction, sinon la suppression, de comportement spéculatif, pour que l'agriculteur soit sécurisé.
- ✓ **De la commercialisation des produits au niveau de la production agricole**
- Atténuer les écarts entre marché local et marché d'exportation en introduisant progressivement le calibrage et la normalisation des produits mis sur le marché, d'autant plus qu'avec la libéralisation des marchés «l'homogénéisation» des modes de consommation fera que cet anachronisme représenté par la dualité du marché, marché national et marché international, tendra à disparaître.
  - Le marché interne ne doit plus être considéré comme un déversoir pour les rejets, mais comme un débouché alternatif de valeur dans un portefeuille diversifié, parce qu'un tel comportement a non seulement un impact négatif sur la détérioration de la qualité des produits dans les marchés de gros mais également sur l'approvisionnement en qualité et quantité des agro-industries et du secteur touristique. En effet, l'expérience montre que les marchés intérieurs, outre qu'ils constituent un tremplin essentiel pour «apprendre par l'expérience» avant de se lancer à la conquête de marchés à l'export plus difficiles, ils offrent également la possibilité de diversifier les risques, de mieux répartir les frais généraux, et d'optimiser l'utilisation des matières premières.
  - Renforcer la concurrence et la transparence dans les marchés, notamment en incitant au regroupement des petits producteurs et à la concentration de l'offre.
  - Aider à la concentration de l'offre, car l'atomisation de l'offre complique les problèmes d'approvisionnement en augmentant les besoins logistiques et augmentent les coûts de la collecte.

- Diffuser l'information: il s'agira de collecter et de diffuser l'information économique et technique (prix et variété demandés) auprès des producteurs et leurs associations pour renforcer leur pouvoir de négociation et donc leur revenu.
- Veiller à ce que la formation des prix se fasse sur les marchés de gros et de production et transformateurs sur la base de contrats de culture qui, en sécurisant l'approvisionnement des uns et l'écoulement de la production des autres, contribuent à remédier à certaines défaillances, à améliorer les revenus des agriculteurs, à accroître la compétitivité du secteur de la transformation, en augmentant les taux d'utilisation des capacités de production et en diminuant la multiplication des sources d'approvisionnement. Pour ce faire, il y a lieu de réactiver, d'assainir, de soutenir et d'inciter à la création d'associations professionnelles (coopératives).
- Adapter la réglementation des marchés de gros et de production aux exigences des moyens modernes de distribution de l'industrie agro-alimentaire, de l'organisation de la profession.
- Promouvoir, inciter et soutenir l'organisation des rapports entre producteurs, chambres agricoles et industrielles et groupements interprofessionnels.
- Ces associations doivent être représentatives et crédibles pour qu'elles puissent bénéficier de la confiance, de l'adhésion et du soutien de ses membres.
- Elles doivent être dotées de moyens financiers et humains pérennes nécessaires à un fonctionnement efficient.
- Aider à la reconstitution de la filière par branche, groupant tous les intervenants (producteurs, conditionneurs, transformateurs, logisticiens, exportateurs ...) pour qu'elle soit le lieu où s'élaborent et se planifient toutes les décisions relatives à la filière, et où s'arbitrent tous les conflits dans un esprit de solidarité agissante.
- L'État doit créer les conditions d'amélioration de la compétitivité des produits agricoles et industriels, en renforçant l'efficacité des structures de formation, de recherche et de vulgarisation et en impliquant de plus en plus la profession des secteurs agricoles et agro-industriels dans la prise en charge de ces structures.

#### ✓ **Au niveau de l'exportation**

- Renforcer les études de marchés et les accords commerciaux facilitant un plus grand accès aux marchés étrangers.
- Diffuser l'information économique sur les prix pratiqués et les exigences des marchés étrangers en matière de qualité et de normes et contrôler celles – pas toujours désintéressées ou gratuites – véhiculées par les commerçants d'intrants intermédiaires ou importateurs.
- Renforcer les capacités en matière de stratégie commerciale basée sur l'analyse détaillée de la demande des consommateurs conduisant à l'élaboration de produits conformes à leur demande. Il ne s'agit plus d'attendre le client et de lui vendre les produits disponibles mais d'anticiper la demande et de lui offrir la meilleure qualité et de lui apporter le meilleur service.
- Aider et inciter à la diversification des destinations et à la diversification des produits commercialisés sur ces marchés (primes pour nouveaux marchés ouverts et nouveaux produits commercialisés par exemple).

- Renforcer le contrôle de qualité et promouvoir l'autocontrôle au sein des usines elles-mêmes, étant entendu que la qualité devient de plus en plus la condition nécessaire de positionnement durable sur les marchés d'exportation.
- Développer et consolider la synergie qui doit exister entre le marché intérieur et le marché extérieur porteur parce que, pour promouvoir et développer l'exportation, il faut s'appuyer sur des industries et des marchés domestiques solides.
- Veiller à ce que le marché local, en cas de production agricole défaillante, ne concurrence pas le marché d'exportation, quitte à l'approvisionner (le marché local) par recours à l'importation, afin de fidéliser les clients et garder les marchés conquis.
- Des créneaux dans «la filière biologique» peuvent être développés par les entreprises.

✓ **Au niveau des services autour du produit**

- De plus en plus le marketing, le conditionnement, le label... contribuent plus à la valeur du produit transformé que la matière première elle-même, et combien de fois, partant d'un produit agricole de bonne qualité, bord champ, on arrive à un produit commercialisé ou transformé médiocre, car une manutention, un transport, un entreposage, une conservation inappropriée, peut causer des dommages à la qualité du produit qui, en apparaissant plus loin à l'aval de la chaîne, peuvent être plus dommageables au produit final et au producteur en terme de revenu; c'est pourquoi une attention particulière doit être portée à ces problèmes et notamment ceux qui concernent les capacités de stockage, les stations de conditionnement et d'emballage.
- Le développement de capacités de froid pour permettre l'étalement de la commercialisation, réguler les marchés et prolonger la durée de vie des produits. Il y a lieu de veiller à éviter que ces centres de stockages ne soient accaparés par les intermédiaires à des fins spéculatives.
- Le conditionnement, le tri et calibrage, le traitement avant le transport, l'emballage et le packaging constituent un argument de vente fort et un facteur de valorisation de la production.
- L'homogénéité de la qualité du produit, le soin accordé à l'emballage et la qualité des services commerciaux sont des atouts appréciés par les importateurs.
- Améliorer la qualité des services de transport (rail, route, air...) car le transport et la rapidité de la distribution peuvent contribuer à atténuer l'impact négatif, sur la qualité des produits, de l'état des routes, de la chaleur, de la distance.
- Favoriser et organiser la concurrence, car la concurrence est le meilleur stimulant pour l'amélioration de la qualité, de la productivité, de la compétitivité et la recherche d'une meilleure efficacité économique; il faut cependant qu'elle soit progressive et sélective selon l'état de développement de chaque filière de production.
- Encourager et renforcer l'organisation des producteurs, car les producteurs inorganisés demeurent peu réceptifs à des actions de vulgarisation et sont dans l'incapacité, par définition, de mettre en œuvre des solutions de stockage et de

conservation appropriée ou d'améliorer significativement leurs techniques de cultures, autant d'actions qui passeraient plus facilement si ceux-ci étaient groupés.

- De même, un des problèmes principaux qui entrave la commercialisation et l'échange d'information dans un flux de va et vient entre vulgarisateurs, chercheurs et producteurs, est le bas niveau culturel et la faiblesse organisationnelle des producteurs agricoles et des transformateurs.
- Organiser et soutenir les efforts de mise à niveau car il existe des gisements de productivité pour l'amélioration des rendements agricoles, de la qualité de la matière première, la diversification des produits transformés, ainsi que la qualité de l'emballage; l'efficacité et le coût du transport.

Cependant cette situation risque d'être bloquée tant que perdure la segmentation du marché, entre marché local et d'export, la protection et l'absence de concurrence sur le marché local. En effet, la situation actuelle, caractérisée par un secteur dans sa grande majorité tourné vers le marché local, peu compétitif, utilisant des techniques culturales et de production de «la génération précédente», risque d'empirer en cas d'ouverture des marchés à la concurrence.

#### ✓ **Au niveau de l'agro-industrie**

Le secteur de l'agro-alimentaire est caractérisé par de grandes inefficacités, certaines liées à la gestion, d'autres au marché et à l'environnement institutionnel. L'entreprise agro-industrielle maghrébine, en dehors des grosses unités étatiques telles que les sucreries, les centrales laitières ou les unités de raffinage, est souvent de petite taille, sous capitalisée, familiale, fermée à toute initiative de recyclage et de formation, gérée de manière personnelle et selon des méthodes dépassées.

Par ailleurs 70 pour cent de l'activité du secteur concerne des activités de première transformation qui valorisent peu les matières premières disponibles. Les entreprises importantes, souvent relevant du secteur étatique, sont extraverties et limitées également à des activités de peu de valeur ajoutée.

Toutes ces caractéristiques et inefficacités influant négativement sur la compétitivité du produit il y a lieu de:

- Inciter et promouvoir la mise à niveau des entreprises sur le plan:
  - Des équipements: réhabilitation et modernisation des procédés de fabrication.
  - Des ressources humaines: formation, recyclage et recrutement des compétences.
  - De la qualité: équipement des laboratoires de contrôle de la qualité, certification ISO 9002, instauration du système HACCP.
- Faciliter l'accès au crédit, pour permettre à l'entreprise d'assainir sa situation financière et de faire face aux pics de production liés à la saisonnalité de l'activité afin d'attirer les investissements extérieurs.
- Consolider la libéralisation du secteur des IAA.

- Etablir un prélèvement sur les matières premières importées servant à la production des produits de base (poudre de lait, huile brute, viande congelée...) pour ne pas donner «de bonus» à la transformation de produits importés au détriment de la production locale.
  - Instaurer et généraliser l'agrégé technique d'unités de production et régionaliser les structures d'agrégé pour les rapprocher des opérateurs.
  - Créer un comité CODEX dans chaque pays et suivi du développement des normes alimentaires internationales.
  - Encourager la création d'un réseau maghrébin des comités CODEX.
  - Favoriser la création de laboratoires de contrôle de qualité par les privés et encourager les entreprises à instaurer et à développer l'autocontrôle.
  - Poursuivre la restructuration et la privatisation des entreprises relevant du secteur public.
  - Encourager, inciter et développer la création d'interprofessions par sous-filière.
  - Encourager et soutenir une plus grande professionnalisation des relations producteur–transformateurs et, plus généralement, prestataires de service, et asseoir leur relation sur la base de contrats définissant les devoirs et droits de chacun et encourager à leur respect (contrat d'approvisionnement ou de culture, contrat de transport, de conditionnement...).
  - Inciter, soutenir et fédérer les initiatives œuvrant en faveur d'une politique de la qualité et de promotion de l'origine et du label.
  - Aider à l'introduction de la normalisation et du conditionnement des produits sur le marché intérieur et à l'adhésion progressive des petits producteurs à cette politique (semi-conserves, confiseurs...).
  - Développer, moderniser et améliorer les infrastructures logistiques: transport, stockage, conditionnement et manutention.
  - Encourager la rénovation et la diversification des gammes de production pour qu'elles répondent aux exigences du consommateur.
  - Développer les centres de formation professionnelle pour remédier aux carences relevées en matière d'entretien et de conduite des installations, d'analyses et de contrôle de qualité et en matière de gestion intégrée des entreprises.
  - Favoriser la mise en place d'un environnement favorable à l'entreprise (allègement des formalités administratives, cadre juridique et fiscal attrayant, qualité de la main d'œuvre...).
- ✓ **Au niveau du partenariat**
- Accélérer l'intégration des marchés maghrébins et faciliter la libre circulation des marchandises afin de «concentrer» leurs potentialités pour attirer des partenariats du «type global» avec les multinationales.
  - La coopération entre les pays du Maghreb dans le domaine de l'agro-alimentaire peut épouser plusieurs formes, allant de l'achat en commun de matières premières dont ils sont tous importateurs (céréales, oléagineux...) à la réalisation de joint

venture de capacités de production, en passant par le processing, utilisant ainsi les capacités disponibles dans les pays de l'UMA.

- L'exportation des produits agro-alimentaires est l'objet d'une concurrence de plus en plus dure. La coordination de leur politique de vente permettra aux pays de l'UMA de se maintenir sur leurs marchés et d'éviter les luttes fratricides
- Saisir l'occasion de la restructuration/réhabilitation du secteur agro-alimentaire pour favoriser l'avènement d'entreprises maghrébines en partenariat avec un ou deux leaders sur le plan mondial (la privatisation du secteur sucrier dans trois pays du Maghreb peut être une occasion).
- Accélérer et soutenir la restructuration industrielle des unités de transformation et renforcer et encourager la mise en place d'un plan qualité par les entreprises.
- Développer, améliorer et renforcer les infrastructures de transport multimodales afin de faciliter et réduire les coûts et les délais de transport des produits à travers les pays de l'UMA.
- Harmoniser la réglementation en matière de transport, coordonner les politiques d'équipement, et homogénéiser et normaliser les équipements de transport afin de faciliter la circulation rapide des marchandises entre les pays de l'UMA.

#### **4. LES GRANDES MUTATIONS INTERNATIONALES DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE**

**4.1** L'urbanisation de plus en plus dominante comme mode de vie, la forte augmentation du nombre de femmes au travail, la baisse rapide du nombre de personnes par ménage, l'internationalisation de certains produits et plats (la pizza n'est pas plus un plat italien que le couscous n'est maghrébin ou le hamburger américain) et le choix du consommateur pour des produits frais en toute saison ont introduit de fortes modifications dans la demande de produits alimentaires. Les produits agricoles voyagent de plus en plus loin et subissent de plus en plus de transformations.

La demande est orientée de plus en plus vers des produits élaborés et des préparations alimentaires et des plats cuisinés où les produits agricoles ont subi une deuxième et parfois une troisième transformation. Il en découle deux conséquences principales:

- La part de valeur ajoutée agricole dans le prix du produit final ne cesse de diminuer, parfois l'emballage, le design, le marketing coûtent plus que le contenu agricole.
- La production agro-alimentaire tend à s'affranchir de plus en plus de la production agricole. L'existence d'un bassin de production n'est plus une condition suffisante dans le choix d'implantation d'un centre de production d'une multinationale.

**4.2** L'augmentation du pouvoir d'achat des ménages oriente de plus en plus le choix vers des produits de qualité. La qualité l'emportant sur la quantité et le consommateur accepte de plus en plus de surpayer pour avoir la qualité et surtout la sécurité alimentaire depuis les crises de la «vache folle» et du «poulet à la dioxine».

Les productions de masse ont de moins en moins de débouchés. L'exemple du vin est parfaitement clair en France. La diminution de la consommation du vin ordinaire est

rapide (moins 39 pour cent de 1980 à 1992) alors que celle du vin AOC est en progression régulière (plus 62 pour cent) pendant la même période.

D'ailleurs la stagnation depuis vingt ans du marché mondial des produits agricoles non transformés, alors que celui des produits alimentaires transformés progresse (1,2 pour cent par an), s'explique à la fois par la recherche de plus de qualité, de plus de sécurité et de plus d'élaboration dans les produits commercialisés.

**4.3** Les industries agro-alimentaires de deuxième et troisième transformations font appel à des techniques de production et de management de plus en plus sophistiquées. Elles deviennent de plus en plus capitalistiques et deviennent de plus en plus l'affaire de grosses firmes multinationales.

Ainsi la recherche d'une plus grande compétitivité pousse les entreprises multinationales à rechercher les meilleurs coûts de production par la délocalisation de l'activité (internationalisation) ou à la concentration de l'offre (fusion, absorption).

La création d'oligopole avec ou sans franges, la concentration de l'offre et l'internationalisation des activités, telles sont les deux tendances/conséquences des changements introduits par la globalisation des échanges et la libéralisation du commerce.

**4.4** La qualité d'un produit agro-alimentaire, même transformé, dépend de son traitement à l'amont, traitement qui doit être sans rupture jusqu'au consommateur.

Il ne sert à rien d'utiliser des techniques sophistiquées post-cueillette si les produits arrivent du champ défraîchis et endommagés. Ainsi il ne sert à rien d'implanter des entrepôts frigorifiques seulement à l'usine de transformation ou au marché de gros, c'est-à-dire en bout de chaîne, si l'emballage n'est pas adapté, ou si la chaîne de froid est rompue au cours du transport par exemple ou si l'état des voies ferrées et des routes augmente les délais de livraisons et les chocs mécaniques subis par les produits.

C'est pourquoi devant l'intensification des échanges internationaux et la multiplication des provenances des produits et de leur destination (matières premières ou produites finis voyagent de plus en plus loin), la nécessité d'optimiser les coûts de transport, de préserver la qualité de la marchandise et de raccourcir les délais de livraison, des arbitrages entre tous ces facteurs à la fois s'impose.

Les questions de conditionnement et d'emballage relèvent désormais de la même organisation, du même métier, qui commence à s'imposer dans les pays développés, celle de «logisticien».

L'utilisation successive de plusieurs vecteurs de transport devient nécessaire (bateau-route, rail-route, avion-rail ...).

On associera, pour le transport des produits pondéreux, céréales par exemple, un port d'embarquement à un port de débarquement et des transports ferroviaires en amont à partir de la zone de production et en aval jusqu'à la zone de consommation.

On pourra choisir de recourir au fret aérien et en amont et en aval des aéroports à des transports routiers souples et rapides pour le transport des produits frais (fleurs coupées, poisson...).

Ces combinaisons entre modes de transport ont beaucoup évolué grâce aux innovations technologiques. La déshydratation et la lyophilisation ont rendu transportable ce qui ne l'était pas ou peu (le lait, les légumes); de même que la congélation et la surgélation ont transformé l'organisation de certaines filières (les produits de la mer par exemple).

Le concept de plates-formes multimodales répond à ces contraintes, en introduisant les innovations dans l'organisation des conditions de transport, facilitant et réduisant les coûts et les délais de transport et de passage d'un mode de transport à un autre.

Ainsi deux conditions doivent être réunies pour l'implantation d'une plate-forme multimodale:

- L'une de site: disposer d'un lieu pouvant convenir aux différents modes de transport: c'est la plate-forme proprement dite.
- L'autre d'objet: l'unité pouvant s'adapter à tous les modes de transport et pouvant contenir toute sorte de produit: c'est le container.

**4.5** L'intrusion de la grande distribution avec de plus en plus de force dans la commercialisation des produits frais, l'existence d'une demande de produits frais en toute saison, voient s'imposer la dernière génération de plates-formes, elle se situe autour des aéroports avec une orientation air-fer et surtout air-route, plus souple.

## **5. ÉLÉMENTS POUR UNE POLITIQUE DE PARTENARIAT À L'INTERNATIONAL**

Ainsi il ressort de ce qui précède que les grandes tendances qui caractérisent le secteur agro-alimentaire dans le contexte international s'articulent autour des remarques suivantes.

**5.1 Une première remarque** s'impose, c'est l'importance des produits agro-alimentaires dans le commerce mondial.

Les États-Unis et l'Union européenne accaparent 57 pour cent du marché mondial des produits agro-alimentaires. Si on leur adjoint les quatre autres pays grands exportateurs (le Canada, l'Australie, l'Argentine et le Brésil), le total passera à 67 pour cent, ainsi le schéma classique où les pays industrialisés exportent des machines dans les pays en développement et en importent des biens alimentaires ne correspond plus à la réalité. Le commerce agro-alimentaire mondial est désormais une affaire de pays industrialisés.

**5.2 La deuxième remarque**, concernant le contexte international, est relative au contrôle du secteur par un nombre de plus en plus réduit d'entreprises, aux activités de plus en plus internationales, avec une concentration de plus en plus forte de l'offre (fusions - acquisitions). Même les petites entreprises, réfugiées sur «des niches», «aiguisent» leurs appétits. Celles-ci (le FMN) recherchent une politique de différenciation de leur gamme et à dispenser «des signes de qualité»; Nestlé et Danone, par exemple, ne sont-elles pas des firmes à portefeuilles de marques ?

A travers l'internationalisation et la délocalisation des activités, c'est la compétitivité par les prix qui est le plus souvent recherchée, trois zones de délocalisations sont recherchées:

- Au cœur des bassins de production
- Près de zones de consommation
- Sur les plates-formes multimodale de transport.

**5.3 La troisième remarque** concerne l'avènement de la grande distribution et des centrales d'achat dans la commercialisation des produits agro-alimentaires et surtout celle des fruits et légumes. Elles collent au plus près de la demande exprimée et la répercutent sur les intermédiaires et parfois directement sur les producteurs, au point qu'on parle «d'un pilotage de la filière par l'aval».

**5.4 La quatrième remarque** concerne d'une part la «sophistication» de plus en plus grande des produits agro-alimentaires demandés, la préférence de la qualité à la quantité, des produits du terroir plus chers aux productions de masse même moins chères, et, d'autre part, la tendance des industries agro-alimentaires à devenir de grosses entreprises industrielles et capitalistiques et à s'affranchir de plus en plus du produit agricole, en lui faisant subir plusieurs transformations, au point que le marketing, le conditionnement, la marque.... contribuent plus à la valeur du produit que le produit agricole lui-même.

**5.5 La cinquième remarque** concerne l'importance, de plus en plus grande, du transport et de l'emballage dans la commercialisation des produits agro-alimentaires. L'émergence du transport multimodal permet de desserrer les contraintes relatives à l'éloignement fréquent des bassins de production, des centres de consommation, et au caractère pondéreux ou périssable de certaines productions agricoles.

Cette nouvelle forme de transport peut présenter de grandes opportunités de partenariat pour les pays maghrébins, comme elle peut constituer des risques.

Les pays maghrébins peuvent être considérés comme bassins de production, à partir desquels seront transformés les produits et diffusés vers les pays développés et inversement, n'être considérés que comme et uniquement des zones de consommation où seront commercialisés des produits venus d'ailleurs. (Les plates-formes multimodales permettant de s'affranchir des contraintes liées au transport).

**5.6 Enfin, la sixième remarque** est relative à l'importance des ressources humaines de qualité. En effet, la réduction de l'importance relative des matières premières dans le coût d'une part et du desserrement de la contrainte transport d'autre part, grâce aux moyens techniques modernes de fabrication d'emballage et de transport «rendent» toute leur importance à deux facteurs incitatifs à la délocalisation:

- L'existence d'une stabilité politique (sécurité intérieure, respect des lois et procédures, stabilité du cadre juridique et institutionnel, qualité de la justice, qualité des relations de travail...).
- La capacité du pays à produire des compétences humaines de haut niveau, parce que le degré de sophistication des technologies employées fait que la compétitivité par les bas salaires et basse productivité (main-d'œuvre peu formée) est révolue.

## **6. ÉLÉMENTS POUR UNE COOPÉRATION MAGHRÉBINE PLUS INTENSE**

Les accords d'association avec l'UE, l'ouverture des marchés et la globalisation des échanges sont le cadre dans lequel évolueront les entreprises des pays de l'UMA. Ce contexte imposera aux entreprises de se rapprocher du meilleur niveau de compétitivité, la seule compétitivité par les prix n'est plus suffisante. Celles qui sont installées sur le marché international devront constamment évoluer et améliorer leurs performances sous peine d'être distancées. L'établissement de relation de partenariat avec des firmes opérant sur ces marchés peut s'avérer un passage obligé.

Au risque de disparaître, l'amélioration de la compétitivité des entreprises est une nécessité, elle n'est pas de la responsabilité des seuls producteurs ou exportateurs, elle est l'affaire de tous les acteurs de la filière (producteur, ramasseurs, expéditeurs, transporteurs, logisticiens, grossistes et détaillants) car avec la mondialisation, pour l'évaluation de notre compétitivité, nous devons nous comparer au meilleur.

La compétition entre les pays pour attirer les investissements étrangers est rude, les firmes multinationales contrôlant des réseaux de distribution, possédant des capacités de production et le savoir-faire, choisissent leur lieu d'implantation en fonction des avantages qui leur sont offerts, ce qui devrait imposer aux pays maghrébins d'accélérer l'intégration de leurs marchés et la libre circulation effective des biens afin d'offrir aux firmes multinationales des arguments solides de partenariat: Un marché de 80 millions d'habitants et un potentiel de production important.

La Turquie, aux potentialités comparables à celles des pays de l'UMA réunis, a su attirer des firmes multinationales dans un «partenariat global». La société UNILEVER Turquie, par exemple, assure la présence de la plupart des produits UNILEVER en partie en production locale bénéficiant de la technologie du savoir-faire et marketing de ses produits et en partie en importation et exporte également les produits turcs vers d'autres pays.

En comparaison, les pays de l'UMA, pris séparément, n'ont pas pu attirer les multinationales dans des partenariats significatifs où celles-ci produisent et exportent à partir d'une base locale.

## **7. CONCLUSIONS**

L'agriculture reste encore un secteur vital pour les économies maghrébines malgré des efforts de diversifications – certes d'intensité diverse et avec des résultats divers. La population rurale représente encore près de 30 pour cent de la population totale et l'agriculture contribue pour près de 15 pour cent au PIB et emploie près de 31 pour cent de la population active.

Des réformes importantes ont été introduites à l'occasion de la mise en place de plans d'ajustement structurels ou de l'adhésion de ces pays à l'OMC.

Cependant, malgré l'importance des moyens mis en œuvre et les importants progrès réalisés, tant au niveau de la production de certaines spéculations qu'au niveau de

l'intensification de l'utilisation des facteurs de production, plusieurs contraintes structurelles continuent à handicaper le secteur et à influencer toute l'économie.

Les structures foncières, le faible niveau culturel des exploitants, la trop grande dépendance des aléas climatiques, la sous-bancarisation et la non-sécurisation du secteur, des ressources naturelles fragiles et surexploitées, le manque d'organisations professionnelles efficaces, des structures d'appui très timides et une déconnexion quasi totale des producteurs du marché qu'ils desservent sont les principaux freins à l'avènement d'une agriculture performante et compétitive.

L'agriculture maghrébine ayant atteint les limites d'exploitation des ressources compatibles avec un développement durable se doit, pour progresser, d'accroître sa productivité et d'intensifier l'utilisation des facteurs de production, d'augmenter la valeur ajoutée de ses produits et de s'investir davantage dans la production et le contrôle de la filière.

Le secteur agroalimentaire est précisément un des instruments qui permet le mieux de valoriser la production agricole. Cependant, malgré les moyens financiers et importants qui lui ont été consacrés, ce secteur, dans sa grande majorité, reste cantonné aux activités de premières transformations, dominé par des micro entreprises (>70 pour cent) tournées vers le marché intérieur utilisant des techniques de gestion et de production obsolètes, avec des capacités de production sous utilisées du fait d'une saisonnalité très forte de la production agricole et d'un approvisionnement souvent aléatoire, dépendant de l'offre sur le marché.

Certaines grosses entreprises opérant dans des secteurs vitaux sont totalement extraverties, déconnectées du marché intérieur pour leur approvisionnement. L'importation constitue leur source principale d'approvisionnement en matières premières.

Les relations entre les deux secteurs de production sont lâches, du fait de l'absence de structures d'encadrement capables de concentrer l'offre, d'organiser et de représenter leurs adhérents respectifs (agriculture et industrie) et d'instaurer entre eux des relations professionnelles que régissent des contrats de culture et de prestations de services qu'elles pourront faire respecter.

Pourtant, sur le plan international, le secteur de l'agro-alimentaire connaît des mutations profondes du fait de la globalisation et de la libéralisation des échanges dont les caractéristiques principales sont l'internationalisation de l'activité et la concentration des acteurs. L'agro-alimentaire devient l'affaire de quelques grandes firmes multinationales.

Le marché mondial des produits agro-alimentaires devient l'affaire de quelques grands pays. Les États-Unis et l'Union européenne en contrôlent près de 57 pour cent. Le vieux schéma des pays développés exportant des biens d'équipement et important des biens alimentaires en provenance des pays en développement est ainsi battu en brèche.

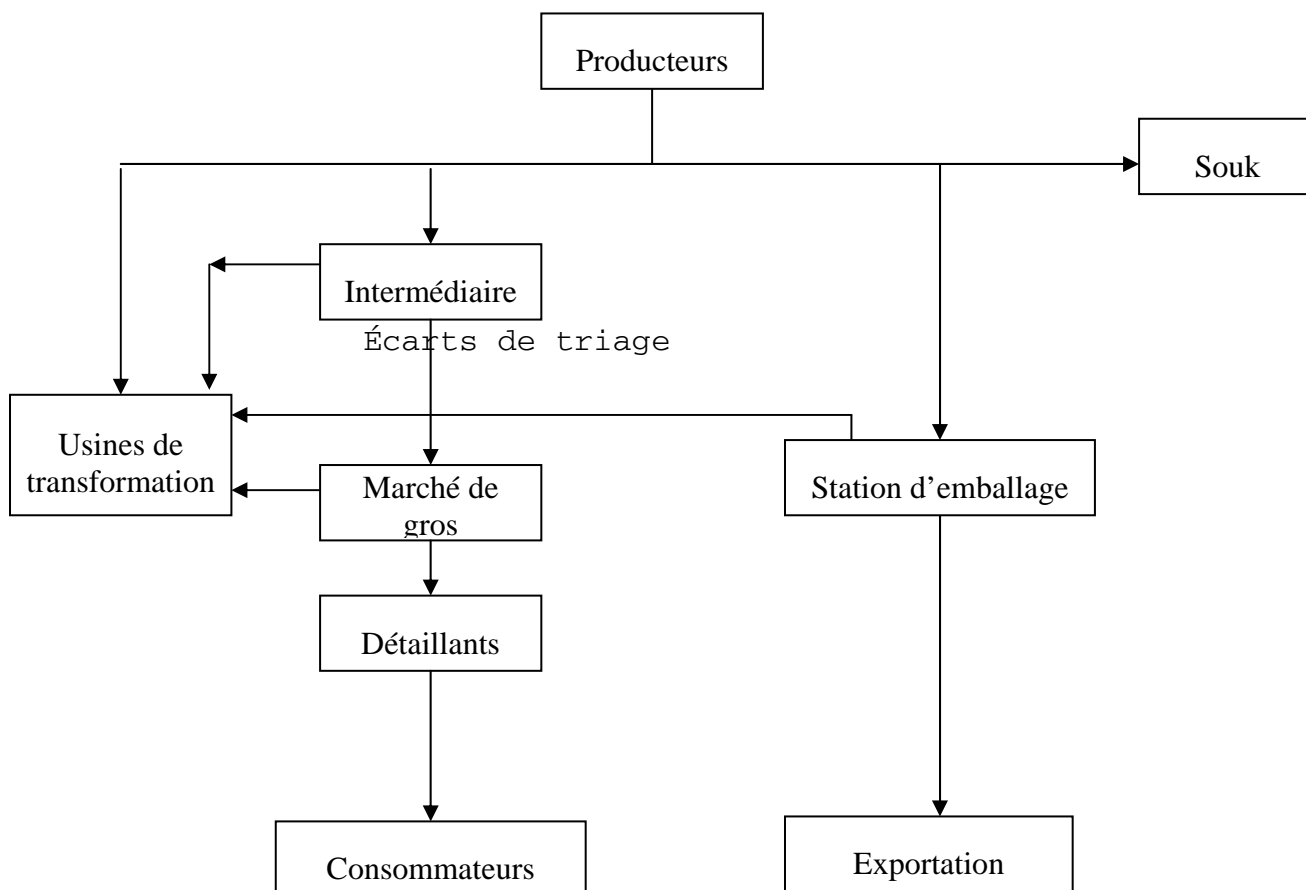
Les multinationales, détenant les capitaux, le savoir-faire et le marché, imposent leurs lois en matière de partenariat.

Les nouvelles technologies de transport et de manutention font que l'existence d'un bassin de production ou d'un centre de consommation n'est plus suffisant pour imposer le choix d'un lieu de production.

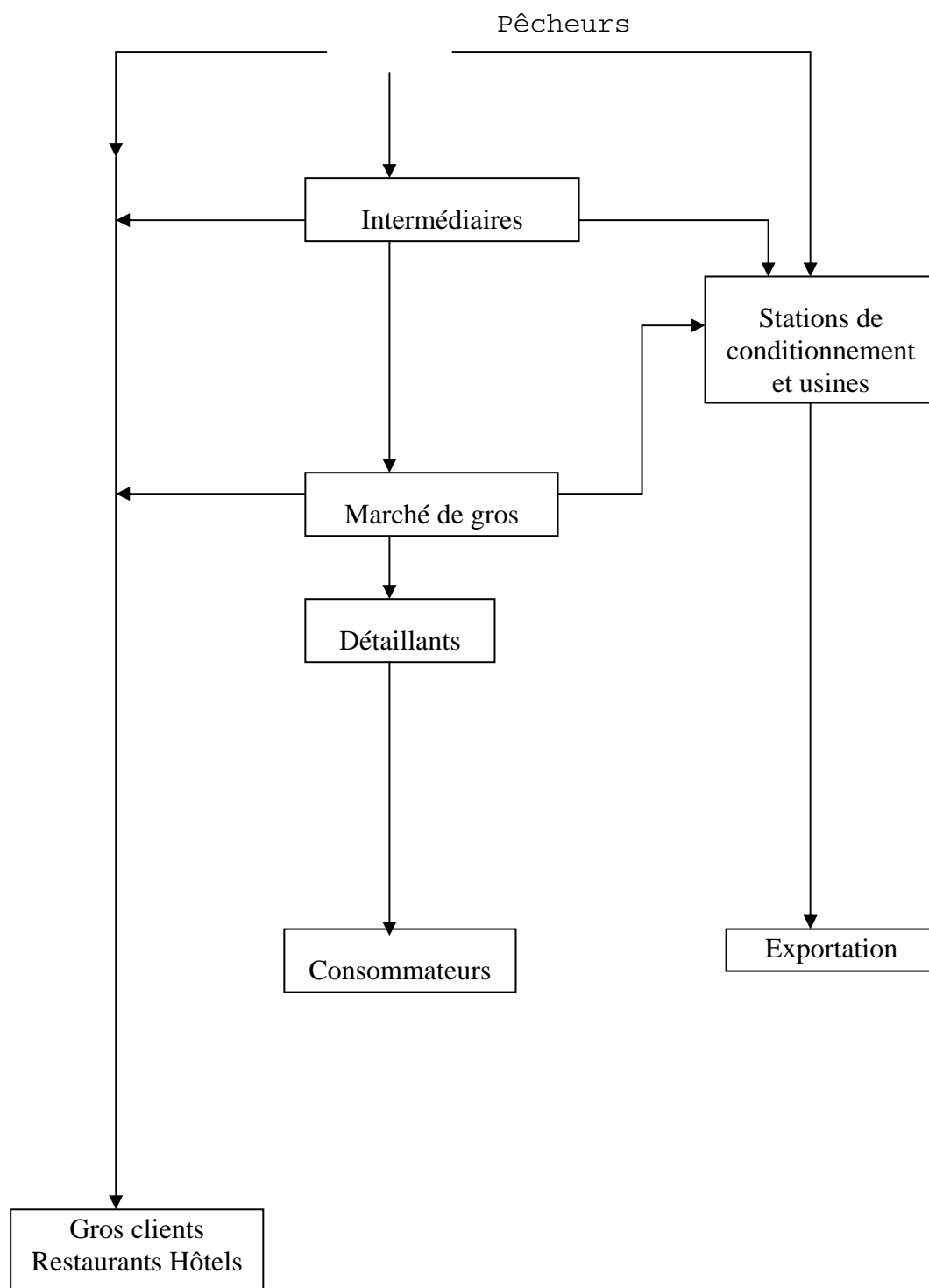
L'existence d'une main d'œuvre qualifiée, d'un climat favorable à la libre entreprise (sécurité, justice et administration efficaces, infrastructures de bonne qualité...) sont autant de facteurs décisifs.

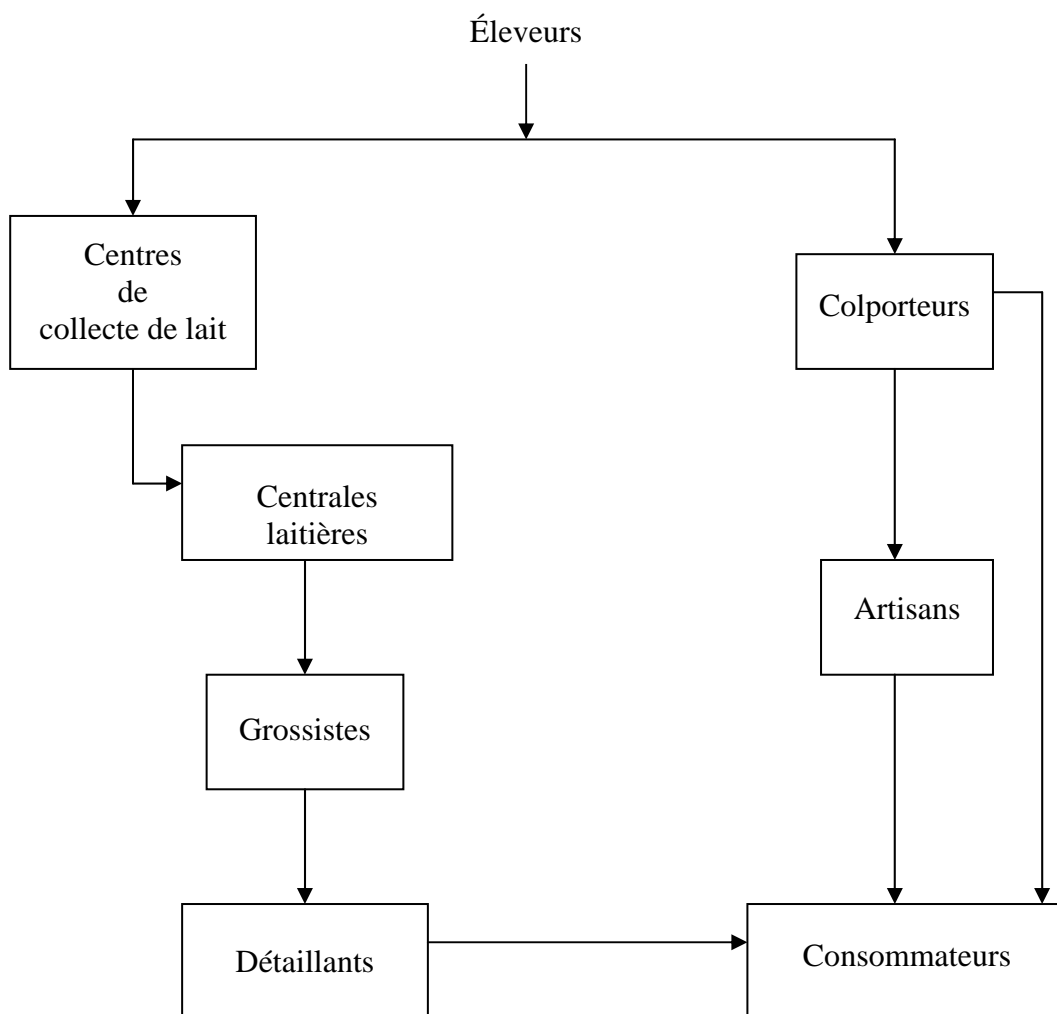
Force est de constater que les pays de l'UMA n'ont pas pu, bien qu'ils présentent des atouts comparables à ceux de la Turquie par exemple (population, situation géographique, potentiel de production...), attirer de multinationales dans un partenariat global.

Il leur appartiendra, pour résister à la concurrence et attirer des partenariats, d'activer l'intégration de leurs marchés, de faciliter la libre circulation des biens et des personnes et d'améliorer leurs infrastructures (transport, route, rails, ports...).

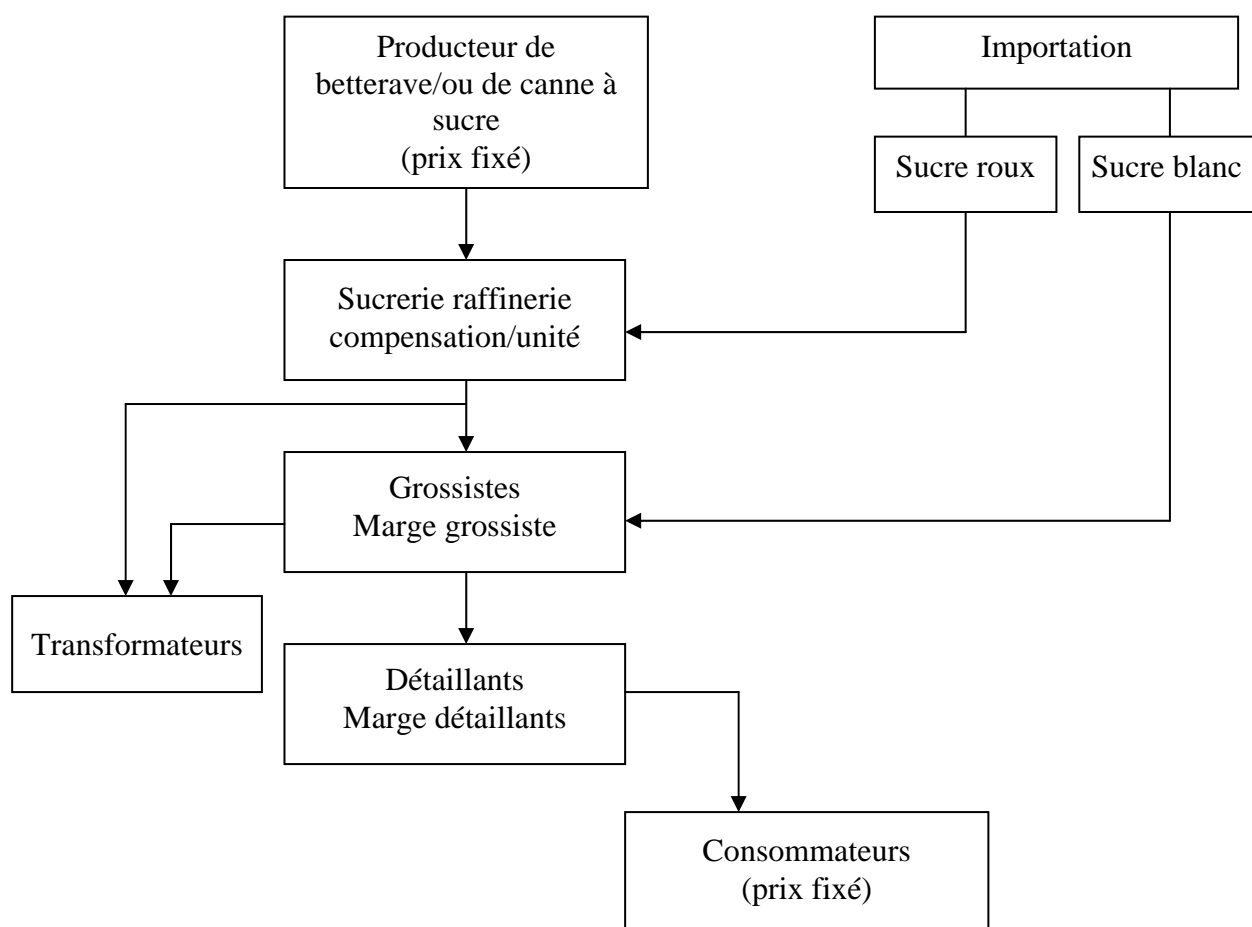
**Filière fruits et légumes**

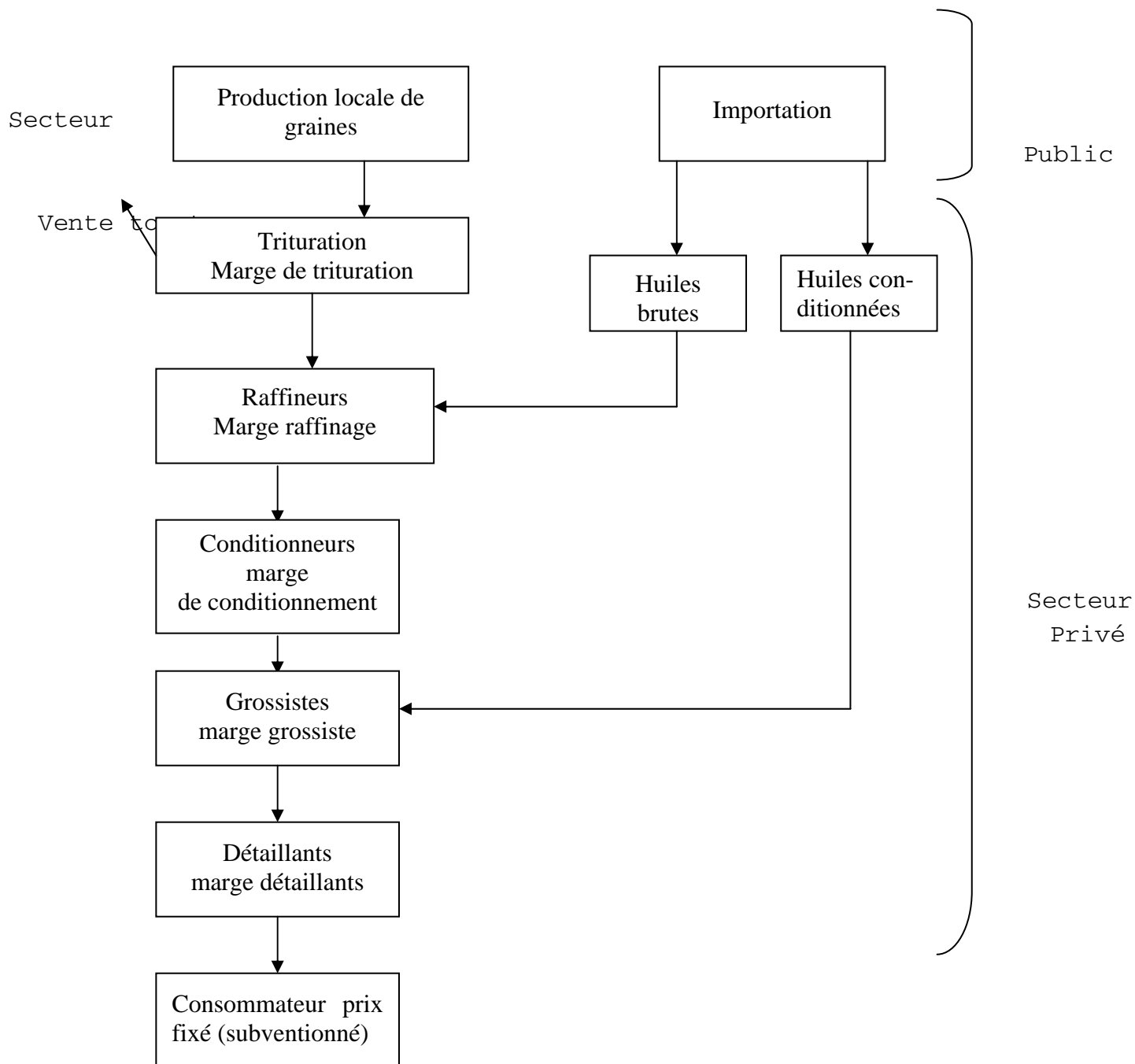
**Filières produits de la mer**



**Présentation générale de la filière lait**

### Filière sucre



**Filière des oléagineux**

Année 1998

	Population totale x 1000	Population urbaine totale	Population active agricole totale	Habitant actif agricole	PIBA/PIB %	Terres irriguées		Engrais kg/ha
						ha/tract	Terres cultivées %	
<b>Maroc</b>	27 377	53,91	37,72	7	20	13,04	242	32
<b>Algérie</b>	30 081	57,80	24,81	12	12	6,97	87	12
<b>Libye</b>	5 339	86,72	6,69	48	4	22,22	62	29
<b>Tunisie</b>	9 335	64,07	25,37	10	14	7,76	140	19
<b>Espagne</b>	39 628	77,15	8,11	28	4	18,80	23	108
<b>Grèce</b>	10 600	59,75	17,88	13	6	35,38	17	129
<b>Israël</b>	5 984	90,99	2,94	80	3	45,54	18	274
<b>Italie</b>	57 369	66,85	5,86	39	3	24,69	7	168

**Source :** Medagri 2000. Calculs d'après les données FAO.

**Annexe 1**

**PROGRAMME DE L'ATELIER DE NOUAKCHOTT**

**(24-25 Octobre 2001)**

**I. MARDI 23/10/01**

ARRIVEE DES PARTICIPANTS

**II. MERCREDI 24/10/01**

- 08H30 Accueil des participants et inscription
- 09H00 Allocutions d'ouverture
- Ministre du Développement rural et de l'environnement
  - Secrétariat Général de l'Union du Maghreb arabe
  - Représentant de la FAO en Mauritanie
- 09H45 Pause café
- 10H00 Présentation du séminaire (FAO/SNEP)
- Désignation des Présidents de sessions,
  - des Rapporteurs de session et,
  - du Rapporteur de l'atelier
  - Adoption du programme de travail
- 10H15 Présentation du CDRS (Centre de développement sous-régional de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Tanger)
- 10H30 Problématiques et perspectives des liaisons entre les secteurs agricoles et des industries agro-alimentaires et de la transformation des produits de la Pêche dans les pays de l'UMA: Contribution de M. Mouldi ZOUAOUI (Consultant/SNEA)
- 11H00 Discussion
- 11H45 Méthodologie générale d'analyse de filière: Contribution de M. Michel LABONNE (INRA/ENSAM de Montpellier)
- 12H15 Discussion
- 13H00 Déjeuner
- 14H30 Stratégies agro-industrielles: approches pour l'analyse des acteurs en matière de développement des secteurs agricole et des IAA et d'amélioration de leurs liaisons, à partir des expériences euro-méditerranéenne et maghrébine. Contribution de M. Michel LABONNE (INRA/ENSAM de Montpellier)
- 15H00 Discussion

15H45	Contributions de Mme Béatrice LABONNE, Conseillère Principale, Département des Affaires Économiques et Sociales, Nations Unies Genève
16H15	Discussion
17H00	Pause café
17H15	Constitution du groupe de travail mandaté pour présenter les conclusions et recommandations de l'atelier
17H30	Fin de la session plénière
17H35	Réunion du groupe de travail

### **III. JEUDI 25/10/01**

08H30:	Reprise des travaux du groupe de travail et finalisation des conclusions et recommandations de l'atelier
10H30	Pause café
10H45	Restitution par le rapporteur du groupe de travail: <ul style="list-style-type: none"><li>- Résumé des idées essentielles à retenir</li><li>- Conclusions et Recommandations</li><li>- Domaines et champs de coopération technique identifiés</li></ul>
11H15	Discussion
13H00	Déjeuner
14H30	Reprise des travaux du groupe
15H30	Restitution par le rapporteur de l'atelier des conclusions et recommandations
16H00	Validation des conclusions et recommandations par les participants à l'atelier
17H00	Pause café
17H15	Clôture de l'atelier par les allocutions des représentants: <ul style="list-style-type: none"><li>- de la FAO en Mauritanie</li><li>- du Ministère du développement rural et de l'environnement</li></ul>

### **IV. VENDREDI 26/10/01**

DÉPART DES PARTICIPANTS

## Annexe 2

**LISTE DES PARTICIPANTS**

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Pays</b>	<b>Adresse</b>
Labonne Béatrice	Conseiller Spécial UN/DESA	Suisse	blabonne@unog.ch ☎ 41 22 917 11 55.
Andianasolo Aimés	Economiste Agricole CDSR-AN	Maroc	andianasolo@hotmail.com ☎ 212-39-3223 46 17
ATOUATI Ben Youssef	Ing. d'Etat en I.A.A. Ministère Agriculture	Maroc	☎ 212 7 76 11 14
Saleh Ould Sidi Mohamed	Sc. Industrie Agro- aliments et Transf.	Mauritanie	☎ 222 641 15 65 ☎ 222 525 01 31
Anne Mamoudou Samba	Sc. Etudes, Prog. Coopération tech. DPSE/MDRE	Mauritanie	☎ 222 641 84 35 ☎ 222 525 24 03 ☎ 222 529 47 04
Isselmou Ould Abed	Chargé SSE/PDIAIM	Mauritanie	☎ 222 525 12 66
Daffa Adama	Expert /DPSE/MDRE	Mauritanie	☎ 222 525 24 03
Brahim Ould Aboubekrine	Repr. Sectoriel DPE/MAED	Mauritanie	☎ 222 525 03 49
Wagué Ousmane	Sc. Cellule Etudes Promotion Industrielle Min. Mines Indus.	Mauritanie	☎ 222 525 72 66 ☎ 222 644 58 56
Saleck Ould Med Mahmoud	DPPP/MPEM	Mauritanie	☎ 222 529 30 59
Amadou Oumar BA	Banque Mondiale	Mauritanie	☎ 222 525 10 17 aba1@worldbank.org
Ahmed Ashour	UNN Professeur	Libye	P.O. 12358 Tripoli
Mohamed Ould Eleyatt	Traducteur	Mauritanie	DRH-MSAS@Toptechnology.mr ☎ 222 632 76 03
Ben RAYANA Aniss	Ing. Principal	Tunisie	☎ 216 71 79 31 85
Ait-Benali Hadda	Chef Bureau	Algerie	☎ 213 21 71 17 12
Ahmed SRIKAH	Chef département U.M.A.	Maroc	☎ 212 37 77 26 68 ☎ 212 37 77 26 76
Amarouyache Abdelbaki	Président chambre d'agriculture et conseil admin. CNA	Algérie	☎ 213 34 47 12 35 ☎ 213 21 21 00 39
Baba Ould BOUMEISS	Directeur DPSE/MDRE	Mauritanie	☎ 222 529 47 04
Messai Lotfi	Ingénieur	Tunisie	☎ 216 71 89 09 04
Mohamed Ghalloudi	Expert FAO/SNE	Tunisie	☎ 216 71 84 75 53
Mouldi Zouaoui	Expert consultant FAO/SNE	Tunisie	promet@gnet.tn ☎ 216 71 77 32 52
El Alem Ould Ahmed Khaliffa	Chargé Communication FAO	Mauritanie	☎ 222 525 31 57
Tourad Ould Mokhyar	Sc. Statistiques Agricoles DPSE/MDRE	Mauritanie	☎ 222 525 24 03 ☎ 222 529 47 04

## PUBLICATIONS

- 1 - Conséquence de l'ajustement des finances Publiques sur l'Agriculture Marocaine et Tunisienne (1980-1995) (D/X2052F/1/6.99/300)
- 2 - Expert consultation on the next trade negotiations on agriculture (W/X3243 E/1/10.99)
- 3 - Séminaire sur la Privatisation et le Désengagement de l'Etat (GIC D7.X3890/F)
- 4- Séminaire sur la taxation agricole et la globalisation (Expérience des pays de l'UMA) (TC/D/Y0526F/1/5.01/250)

TR/D/Y3801E/1/6.02/250

2002 **2002**

2002 **2002**

2002 **2002**